



SEDILEC



Rapport Annuel Exercice 2011

# SOMMAIRE

<b>I.</b>	<b>INTRODUCTION</b>	<b>1.</b>
<b>II.</b>	<b>RENSEIGNEMENTS GENEUX</b>	<b>2.</b>
<b>III.</b>	<b>COMPOSITION DES ORGANES DE GESTION</b>	<b>3.</b>
<b>IV.</b>	<b>RAPPORT D'ACTIVITES</b>	<b>4.</b>
	1. Evolution législative dans le cadre réglementaire	5.
	2. Actualités financières	9.
	3. Eclairage public	10.
	4. Mise en place d'un système de qualification en matière de marché public	11.
	5. Charte des impétrants	13.
	6. Les réseaux et compteurs intelligents : « Smart grid » et « Smart Metering »	15.
	7. ATRIAS	17.
	8. Proximité et accessibilité	18.
	9. Focus sur les Obligations de Service Public sociales	21.
	10. Données statistiques et indemnisations	22.
<b>V.</b>	<b>ACTIVITES DE L'INTERCOMMUNALE</b>	<b>26.</b>
	1. Sedilec, communes desservies	27.
	2. Les investissements réalisés en 2011	28.
<b>VI.</b>	<b>RAPPORT DE GESTION</b>	<b>53.</b>
	Remci, coûts et actif/passif réglementaires	54.
	Résultats analytiques	55.
	Opérations de réductions des fonds propres	58.
	Evolutions bilantaires	60.
	Remarques complémentaires	61.
<b>VII.</b>	<b>COMPTES ANNUELS</b>	<b>66.</b>
	Annexes	86.
	Règles d'évaluation	88.
<b>VIII.</b>	<b>ETATS FINANCIERS PAR SECTEURS D'ACTIVITES</b>	<b>94.</b>
<b>IX.</b>	<b>RAPPORTS DU CONTROLEUR AUX COMPTES</b>	<b>96.</b>
<b>X.</b>	<b>LISTE DES ADJUDICATAIRES DE MARCHES DE TRAVAUX, DE FOURNITURE ET/OU DE SERVICES</b>	<b>99.</b>
<b>XI.</b>	<b>GLOSSAIRE</b>	<b>110.</b>
<b>XII</b>	<b>INFORMATIONS</b>	<b>112.</b>

# I. INTRODUCTION

## Assemblée générale des associés du 15 juin 2012

### Exercice social 2011 – trentième exercice

Mesdames, Messieurs,

Vous trouverez ci-après, les renseignements généraux sur la société, quant à sa forme juridique, son siège social et d'exploitation, sa constitution et les modifications qui ont été apportées à ses statuts ainsi que sur la composition des organes de gestion et de contrôle.

Dans les pages suivantes, nous vous présentons tout d'abord quelques informations générales communes à tous les gestionnaires de réseaux mixtes wallons.

Nous vous communiquons ensuite les données relatives à SEDILEC.

## II. RENSEIGNEMENTS GENERAUX

### Forme juridique

Association intercommunale coopérative régie par la législation sur les intercommunales.

### Siège social et d'exploitation :

Avenue Jean Monnet 2  
1348 LOUVAIN-LA-NEUVE  
Tél : 010/48.66.11  
Fax : 010/48.68.64

### Constitution

Association intercommunale constituée le 22 juin 1982 à Rixensart, suivant acte passé devant Maître DANDOIS et en vertu d'un arrêté de l'Exécutif Régional Wallon du 19 février 1982, publié au Moniteur Belge du 14 avril 1982. L'acte de constitution a été publié à l'Annexe au Moniteur Belge du 24 juillet 1982 sous le numéro 1538.1

### Modifications aux statuts :

Les statuts ont été modifiés aux dates suivantes :

- 17 décembre 1983 (M.B. du 08/08/84 – n°11145)
- 5 juin 1984 (M.B. du 30/11/84 – n°3223-1)
- 2 juin 1986 (M.B. du 13/08/86 – n°155)
- 2 juin 1988 (M.B. du 06/07/89 – n°890706-398)
- 12 juin 1990 (M.B. du 10/07/90 – n°900710-465)
- 27 novembre 1990 (M.B. du 11/12/90 – n°901211-387)
- 11 juin 1991 (M.B. du 13/07/91 – n°910713-222)
- 14 juin 1993 (M.B. du 09/07/93 – n°930709-637)
- 14 juin 1994 (M.B. du 09/07/94 – n°940709-506)
- 16 novembre 1994 (M.B. du 13/12/94 – n°941213-202)
- 30 avril 1996 (M.B. du 24/08/96 – n°960824-109)
- 13 juin 1997 (M.B. du 25/11/97 – n°971125-143)
- 12 décembre 1997 (M.B. du 08/09/98 – n°980908-247)
- 12 juin 1998
- 11 décembre 1998

- 11 juin 1999 (M.B. du 08/07/99 – n°990708-217)
- 10 décembre 1999
- 14 juin 2000 (M.B. du 20/07/00 – n°20000720-384)
- 15 décembre 2000 (M.B. du 09/01/01 – n°20010109-472)
- 15 juin 2001 (M.B. du 22/09/01 – n°20010922-495)
- 14 juin 2002 (M.B. du 12/07/92 – n°20020712-170)
- 13 décembre 2002 (M.B. du 14/01/03 – n°20030207-18104)
- 13 juin 2003
- 12 décembre 2003
- 13 février 2004 (M.B. du 11/03/04 – n°20040311-0042070)
- 10 décembre 2004)
- 10 juin 2005 (M.B. du 05/07/05 – n°2000705-0095908)
- 30 novembre 2006 (M.B. du 03/01/07 – n°20070103-0001262)
- 15 juin 2007 (M.B. du 16/07/07 – n°200707160103824)
- 13 septembre 2007 M.B. du 18/10/07 – n°20071018-015446)
- 27 juin 2008 M.B. du 04/08/08 – n°2008-08-0129417)
- 03 février 2009 M.B. du 26/02/09 – n°2009-02-26/0030315)
- 10 décembre 2010 M.B. du 31/01/11 – n°2011.01.31/0016647)
- 9 décembre 2011 (M.B. du 08/02/12 – n°20120208/0034085)

### Numéro d'entreprise :

0222.548.583

### Société associée :

S.A. ELECTRABEL

## III. COMPOSITION DES ORGANES DE GESTION ET DE CONTROLE

### CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président :

COURONNE Gérard

Administrateurs :

BEYENS Marc  
BOUFFIOUX Philippe  
BURNOTTE Daniel  
CUVELIER Alain  
DEBROEK Olivier  
DECAMPS Olivier  
DELMEZ Annie  
DEMORTIER Nathalie  
DE RIEMAECKER Olivier  
DISPA Pascal  
DRUGEON Jérôme  
DUJACQUIERE Patricia  
GILLIS Alain  
GILSON Freddy  
HANCQ Gérard  
KYQUEMBERG Léon  
PIROT Victor  
PLEECK Michel  
ROSSEY Annick  
SAMBREE Jean-Jacques  
SARENS André  
SCOURNEAU Vincent  
SUAREZ BOCK Alejandro  
THOREAU Benoît  
VANBEVER Philippe  
VANHAM Olivier  
VERTENUEIL Robert

Conseiller :

DERMONT José

Secrétaire:

VANDENSCHRIECK Jean-Paul

### COMITE DE DIRECTION

Président :

COURONNE Gérard

Administrateurs :

BURNOTTE Daniel  
DECAMPS Olivier  
DEMORTIER Nathalie  
DE RIEMAECKER Olivier  
DISPA Pascal  
GILLIS Alain  
PIROT Victor  
VANBEVER Philippe  
VANHAM Olivier

Conseiller :

DERMONT José

Secrétaire:

VANDENSCHRIECK Jean-Paul

### COMITE DE REMUNERATION

Président :

COURONNE Gérard

Membres :

DEMORTIER Nathalie  
DISPA Pascal  
GILLIS Alain  
PIROT Victor  
VANHAM Olivier

### COLLEGE DES CONTROLEURS AUX COMPTES

Commissaire-réviseur :

SERCKX Alain

## IV. RAPPORT D'ACTIVITES

- 1) Evolution législative dans le cadre réglementaire
  - ✿ Transposition du 3<sup>ème</sup> paquet en matières fédérale et régionale
  - ✿ Méthodologie tarifaire et tarifs 2013-2016
  - ✿ Transfert de compétences du fédéral vers le régional en matière tarifaire
- 2) Actualités financières
  - ✿ Financement 2011 et perspectives
- 3) Eclairage public
- 4) Mise en place d'un système de qualification en matière de marché public
- 5) Charte des impétrants
- 6) Les réseaux et compteurs intelligents : « Smart grid » et « Smart Metering »
- 7) ATRIAS
- 8) Proximité et accessibilité
- 9) Focus sur les Obligations de Service Public sociales
- 10) Données statistiques et indemnités

## 1. Evolution législative dans le cadre réglementaire

L'année 2011 a été particulièrement mouvementée en ce qui concerne le cadre réglementaire dans lequel évoluent les gestionnaires de réseaux de distribution et ORES : adoption de la loi de transposition des directives européennes dites « Troisième paquet Energie », organisation d'une consultation au

sujet d'une nouvelle méthodologie tarifaire par le régulateur ou encore accord de principe sur la régionalisation de la compétence en matière de tarifs de distribution. Ces trois points, qui s'influencent respectivement les uns les autres, sont présentés plus en détails ci-dessous.

### ✿ Transposition des directives européennes dites « Troisième paquet Energie »

**A**u niveau fédéral  
Comme présenté dans le rapport annuel de l'exercice 2010 de SEDILEC, les directives électricité et gaz approuvées par le Parlement et le Conseil européen en juillet 2009 (qui constituent le nouveau cadre légal européen), devaient être transposées en droit belge pour le 3 mars 2011.

Les travaux de transposition du Troisième paquet Energie se sont poursuivis tout au long de l'année 2011. Après une approbation en première lecture le 15 avril 2011 et sur avis de la Commission européenne et du Conseil d'Etat, le Conseil des Ministres a adopté, le 20 juillet 2011, le projet de loi de transposition en deuxième lecture. Dans cette version du texte, le législateur belge s'est limité à définir, sous forme de lignes directrices tarifaires, les grandes orientations des tarifs de distribution, sans pour autant fixer la méthodologie de calcul de ces tarifs. Dans l'esprit du Troisième paquet énergie, cette compétence ainsi que celle d'approbation des tarifs de distribution sont attribuées exclusivement au régulateur fédéral, la CREG.

Dans un souci de transparence et avec la volonté de trouver le meilleur équilibre possible entre les intérêts des différentes parties prenantes, le

projet de loi a été largement débattu lors d'auditions au Parlement<sup>1</sup>.

Intermixt, l'établissement d'utilité publique chargé de la défense des intérêts des communes faisant partie des intercommunales mixtes de distribution, a été entendu à cette occasion. Dans son intervention, Intermixt a plaidé pour que le nouveau texte de loi ne remette pas en cause les tarifs approuvés pour la période 2009-2012. En effet, les tarifs ont été approuvés précédemment pour la période 2009-2012 de manière irrévocable et les engagements financiers ont été pris dans ce contexte. En outre, en attendant que la régionalisation de la compétence tarifaire permette d'assurer la cohérence entre le court et le long terme et englobe l'ensemble des objectifs de la régulation, Intermixt a prôné la sécurité juridique et réglementaire qui pourrait se traduire par la prolongation des mêmes principes tarifaires de manière transitoire.

D'importantes critiques ont également été formulées à l'égard des projets d'arrêtés des méthodes tarifaires en cours d'élaboration par la CREG<sup>2</sup>. Intermixt a notamment regretté la volonté de la CREG d'adopter des méthodes tarifaires juste avant que ne soit adopté le cadre légal ; cette démarche risquant de donner lieu à

<sup>1</sup> Voir Chambre des représentants de Belgique, Doc 53 1725/008.

<sup>2</sup> Voir Section "Méthodologie tarifaire et tarifs 2013-2016".

un nouvel enchaînement de procédures judiciaires et à une situation chaotique et néfaste à toutes les parties impliquées, en particulier pour les consommateurs. Intermixt a également souligné que l'adoption par la CREG de ses projets d'arrêtés compromettrait l'exercice par les régions de leurs compétences en se réservant la possibilité de prendre des mesures disproportionnées affectant les missions de service public, les investissements, la qualité de la fourniture et la sécurité ainsi que la capacité des entreprises à constituer les pôles de savoir faire indispensables à l'exercice des compétences régionales.

En outre, la pression à la baisse de la rémunération des fonds propres projetée par la CREG porterait préjudice au maintien et à l'attractivité des moyens financiers nécessaires pour réaliser les investissements. Il est crucial de pouvoir rémunérer correctement l'apport de moyens pour les années à venir: une éventuelle modification du mix énergétique - une part plus importante de la production d'électricité étant attribuée aux unités renouvelables décentralisées - serait lourde de conséquences pour les investissements des gestionnaires du réseau de distribution, notamment dans le domaine des réseaux intelligents.

À l'issue de ces auditions, les 15 et 22 décembre 2011, le Parlement et le Sénat ont voté le projet de loi transposition du Troisième paquet Energie. Cette loi a été publiée le 11 janvier 2012<sup>3</sup> et est entrée en application le 21 janvier 2012. En ce qui concerne les dispositions relatives aux tarifs de distribution, le texte est resté fidèle sur le fond à la version approuvée en deuxième lecture par le Conseil des Ministres.

#### Au niveau régional

Un projet de texte est en cours d'élaboration par le Ministre de l'Énergie. Il devra être voté ensuite par le Gouvernement wallon en vue

d'une adoption par le Parlement wallon dans le courant de l'année 2012.

<sup>3</sup> Loi du 8 janvier 2012 portant modifications de la loi du 29 avril 1999 relative à l'organisation du marché de l'électricité et de la loi du 12 avril 1965 relative au transport de produits gazeux et autres par canalisations (*M.B. du 11/01/2012*).

## Méthodologie tarifaire et tarifs 2013-2016

Anticipant sur la discussion à la Chambre du projet de loi de transposition contenant les lignes tarifaires auxquelles doit répondre la méthodologie de calcul des tarifs<sup>4</sup>, la CREG a entamé le 15 septembre 2011, une consultation publique sur des projets d'arrêtés fixant les méthodes de calcul et établissant les conditions tarifaires de raccordement et d'accès aux réseaux de distribution d'électricité et de gaz naturel<sup>5</sup>. Evoquant le principe de primauté du droit de l'Union, la CREG estime que depuis le 3 mars 2011, délai ultime de transposition du Troisième paquet Energie en droit national, et suite à différents arrêts de la Cour constitutionnelle, de la Cour d'appel de Bruxelles ainsi que d'un avis de la section de législation du Conseil d'Etat<sup>6</sup>, elle ne doit plus appliquer la législation nationale en vigueur car celle-ci n'est plus en phase avec le droit de l'Union européenne.

Appliqués tels quels, les projets d'arrêtés proposés par la CREG seraient d'application immédiate et s'appliqueraient déjà pour la fixation des soldes d'exploitation de l'exercice 2010. Quant à la spécification des tarifs, ces projets d'arrêtés prévoieraient :

- a) une simplification de la structure tarifaire,
- b) une période régulatoire de 4 ans débutant le 1<sup>er</sup> janvier 2013,
- c) des tarifs constants sur cette période.

Quant au revenu total, ces projets d'arrêtés auraient pour conséquence une baisse des revenus des gestionnaires de réseaux de distribution et principalement de la rémunération des capitaux investis et ce, du fait

de la modification radicale de certains paramètres du calcul de cette rémunération. La CREG utiliserait par ailleurs un modèle de minimisation des coûts très contraignant, imposant des mesures importantes d'efficacité et de productivité aux gestionnaires de réseaux de distribution. Ces mesures seraient complétées par un plafond sur le revenu total ; celui-ci ne pouvant dépasser le niveau de 2010. L'inefficacité mesurée des GRD devrait être entièrement résorbée en 2016, au rythme d'un quart par année ( $\frac{1}{4}$  en 2013,  $\frac{1}{2}$  en 2014 et  $\frac{3}{4}$  en 2015).

Dans sa réponse à la consultation du 14 octobre 2011, ORES, pour le compte des gestionnaires de réseaux de distribution mixtes wallons, s'est livrée à une analyse critique, article par article, des projets d'arrêtés de la CREG. La procédure de consultation de la CREG a été analysée au regard de l'esprit des Directives européennes quant au respect des principes d'accountability et notamment, de transparence et de motivation. Son fondement juridique a été analysé sur base de la législation en vigueur à ce moment ainsi que sur la base du projet de loi de transposition approuvé en deuxième lecture par le conseil des Ministres. La méthode et les paramètres de fixation de la rémunération des capitaux investis proposés par la CREG ont en outre fait l'objet d'une analyse détaillée et d'une comparaison avec les pratiques de pays voisins.

Face aux nombreuses interrogations que soulevait la partie des projets d'arrêtés relative au modèle d'évaluation comparative des coûts (modèle DEA), la CREG a initié une consultation séparée dédiée à cette problématique. Une séance d'information publique s'est tenue durant laquelle la CREG a présenté son modèle d'évaluation des coûts. Respectant le délai fixé par la CREG, ORES a répondu le 13 janvier 2012 à la consultation pour le compte des gestionnaires de réseau de distribution mixtes wallons dans un rapport très circonstancié.

<sup>4</sup> Voir Section "Transposition des directives européennes dites 'Troisième paquet Énergie'".

<sup>5</sup> Voir par exemple pour l'électricité, <http://www.creg.be/pdf/Opinions/2011/P092011/D-E-1106-FR.pdf>

<sup>6</sup> Avis 49.570/3 du 31 mai 2011.

ORES y analyse :

- a) le respect des lignes directrices tarifaires contenues dans le loi du 8 janvier 2012,
- b) l'intégration du modèle d'évaluation des coûts dans un cadre réglementaire global,
- c) les aspects méthodologiques de la spécification du modèle
- d) la qualité des données utilisées.

Ici également, ORES a formulé ses remarques sur la base d'enseignements tirés des pays qui constituent les meilleures pratiques en la matière.

Cette première consultation se veut « une feuille de route méthodologique destinée à

l'implémentation d'une analyse comparative réglementaire afin de supporter la méthodologie tarifaire de la CREG, y compris à long terme » et devrait être logiquement suivie d'une série de consultations/concertations avec les gestionnaires de réseaux de distribution afin d'aboutir au modèle final dans le courant de l'année 2012.

Au moment de la rédaction du présent rapport annuel, la CREG n'avait pas encore donné de suite aux réponses aux consultations sur les projets d'arrêtés et sur le modèle d'évaluation comparative des coûts, ni communiqué sa méthodologie nécessaire à l'élaboration de la proposition tarifaire 2013-1016.

### Transfert de compétences du fédéral vers le régional en matière tarifaire

**R**appelons que la loi spéciale de réformes institutionnelles du 8 août 1980 octroie aux Régions la compétence en matière de distribution d'énergie mais maintient dans le giron de l'Etat fédéral la compétence en matière de tarifs. Un accord institutionnel relatif à la

sixième réforme de l'Etat a été conclu le 11 octobre 2011. Il prévoit le transfert aux Régions de la compétence tarifaire pour les réseaux de distribution (hors ceux ayant une fonction de transport, même s'ils ont une tension nominale égale ou inférieure à 70.000 volts).

## 2. Actualités financières

### ✿ Financement 2011 et perspectives

#### Événements 2011

**A**u cours de l'année 2011, ORES et les GRD mixtes, dont SEDILEC ont arrêté une politique de financement et diversifié leurs sources de financement.

Les principes ainsi fixés sont les suivants :

- durée de financement de 20 ans, avec possibilité de financer au maximum un quart de l'endettement total du GRD par des financements de minimum 5 ans ;
- utilisation de taux long terme, avec possibilité de financer au maximum un cinquième de l'endettement total du GRD par le recours à des taux court terme ;
- privilège octroyé au financement par emprunt ordinaire, avec examen d'autres moyens de financement à pouvoir appliquer à partir de 2013 ;
- recours aux produits dérivés uniquement dans un but de couverture d'emprunts existants.

En parallèle à cette définition de la politique de financement par les GRD, une diversification des sources de financement a été réalisée par la mise en place en ORES d'un programme de billets de trésorerie (billets initialement d'une durée maximale de 365 jours). Ce programme, d'un montant maximal de 250 M€ et d'une durée de 10 ans, a été émis avec garantie des GRD. Les premières émissions ont eu lieu en mai 2011 avec pour objectif de couvrir, à court terme et dans l'attente d'une consolidation à long terme, les réductions de fonds propres des GRD pratiquées en juin 2011 ainsi que les investissements des GRD. La consolidation long terme s'effectue via le lancement d'emprunts bancaires classiques par les GRD. Dans ce cadre, SEDILEC a initié une procédure de marché public en septembre 2011.

Les tensions sur le marché interbancaire ont obligé ORES à entamer une réflexion sur

l'accélération de la mise en place d'autres moyens de financement (voir la partie « perspectives »). C'est ainsi qu'une seconde ligne de crédit a été mise en place en ORES et que la possibilité d'émettre des placements privés a été instaurée (même principe que les billets de trésorerie, mais non plus limité à 365 jours maximum mais bien pour une durée entre 3 et 5 ans). Ce lancement a été réalisé par l'intermédiaire d'une modification du programme de billets de trésorerie (suppression de la référence à la durée maximale de 365 jours des billets). SEDILEC ayant garanti ce programme, le Conseil d'administration a dû se prononcer sur cette modification. Dans l'attente, le complément de financement a été assuré par le programme de billets de trésorerie.

#### Perspectives

Comme évoqué dans le rapport du Conseil d'administration sur l'exercice 2011, le marché financier est toujours en crise. Afin de pouvoir assurer le financement tout en évitant des hausses de coûts trop importantes, une accélération de l'appel direct au marché des capitaux a été approuvée par les instances d'ORES et des GRD, dont SEDILEC. L'appel direct au marché ne peut ainsi toutefois être réalisé de manière opportune qu'à partir d'une taille critique réalisée en ORES pour l'ensemble des GRD mixtes wallons. C'est pourquoi, lors de la réunion du Conseil d'administration de février 2012, l'instauration d'un fonds de garantie par le GRD auprès d'ORES a été approuvée. Le principe étant que le Conseil d'administration, sur la base d'une estimation des investissements à réaliser au cours des cinq prochaines années, approuve l'engagement de garantir les outils de financement qui seront mis en place au sein d'ORES. Ce mécanisme sera détaillé dans le rapport annuel de l'exercice 2012.

### 3. Eclairage public

Le législateur wallon a fait de l'entretien de l'éclairage public communal une obligation de service public pour les GRD, et donc pour SEDILEC et sa filiale, ORES.

Si les communes sont et restent propriétaires de leurs installations d'éclairage public, ORES assure le suivi de nombreux projets depuis l'étude technique jusqu'à l'entretien, en passant par les dossiers administratifs, tout en gérant les autorisations, subsides et contacts avec les services de la Région wallonne.

**Un objectif: un éclairage public communal performant, sécurisant, à faible consommation d'énergie et adapté à son environnement.**

Pour remplir cet objectif et participer au bien-être des riverains, SEDILEC s'est lancé dans un projet et des engagements solides, concrétisés au travers d'une charte de l'éclairage public communal disponible sur son site internet.

Ainsi, votre GRD et sa filiale ORES s'engagent notamment à :

- ✿ Procéder à un recensement des parcs communaux d'éclairage public. Celui-ci, mené en deux phases, permet de cartographier les installations et d'assurer un reporting informatique des caractéristiques de chaque point lumineux, ainsi que des interventions techniques sur ces installations.
- ✿ Mettre à disposition des communes un outil de gestion intégré de leur parc d'éclairage public. Cet outil - baptisé Lumiweb - leur permet d'accéder en temps réel via l'Internet à de nombreuses informations utiles, dont l'état d'avancement d'une demande d'intervention, le suivi des délais d'exécution, la visualisation des ouvrages, etc.

- ✿ Réaliser un audit du parc d'éclairage public tous les cinq ans.
- ✿ Faciliter le signalement de points d'éclairage public communal en panne. Depuis mai 2012, grâce aux collaborations avec les communes, les citoyens peuvent contacter ORES soit via le site web ORES.net, soit via le centre d'appels, pour demander une intervention sur un luminaire défectueux.
- ✿ Intervenir dans les 48h sur une panne ayant un impact sur la sécurité ou affectant plusieurs luminaires d'une même rue, et dans les quinze jours ouvrables pour les autres demandes pour autant que celles-ci ne concernent pas des défauts de réseau et des déclassements de luminaires.

Ces nouveaux développements permettront à SEDILEC d'encore améliorer les services rendus aux citoyens, tout en continuant à suivre les évolutions technologiques visant à optimiser la consommation d'énergie et la fiabilité des équipements.



## 4. Mise en place d'un système de qualification en matière de marché public

La réglementation en matière de marchés publics introduit une obligation préalable de publicité quasiment pour tous les marchés. Le législateur a prévu des seuils fixés par le Roi, au-dessus desquels la publicité est assurée dans le supplément du Journal Officiel de l'Union européenne et/ou le Bulletin des Adjudications. En réponse à la publication officielle d'un avis de marché dans le cadre d'une procédure restreinte (ex. : procédure négociée avec publicité), les entreprises intéressées se portent candidates et ensuite, si elles sont sélectionnées par le pouvoir adjudicateur, font offre.

L'Arrêté royal du 10 janvier 1996 relatif aux secteurs spéciaux (énergie, transport, services postaux), autorise également les entités adjudicatrices de publier un avis sur l'existence d'un système de qualification pour assurer la publicité et ensuite la mise en concurrence des marchés de fournitures, travaux et services.

L'objectif de la qualification est d'établir une liste de fournisseurs, de prestataires de services ou d'entrepreneurs qui sont aptes à satisfaire aux exigences du pouvoir adjudicateur sur les plans organisationnel, commercial, financier, technique (personnel, production, qualité), service, et ce, préalablement à la passation des marchés.

Si la durée d'un système de qualification est inférieure ou égale à 3 ans, il suffit de publier une fois l'avis d'existence d'un système de qualification. Si la durée du système dépasse 3 ans et, a fortiori, si elle n'est pas limitée au-delà de 3 ans, alors il faut publier un avis d'existence d'un système de qualification chaque année.

Les règles et les critères définis par l'entité adjudicatrice pour un système de qualification doivent être objectifs. Ils peuvent être mis à jour à tout moment. Les critères concernent principalement la capacité technique, économique, financière. Les causes d'exclusions (TVA, ONSS, impôts...) sont d'office intégrées dans les règles.

Pour les marchés de travaux, il doit au moins être fait référence aux règles et critères déterminés dans la législation relative à l'agrégation d'entrepreneurs de travaux, le cas échéant.

Les candidats peuvent marquer intérêt à un système de qualification seuls ou se présenter dans un groupement de candidats. Une entité économique peut faire valoir la capacité d'autres entités, quelle que soit la nature juridique des liens existant entre elle-même et ces entités et ce, pour les critères de capacité technique, économique ou financière. Les candidats ont le droit d'obtenir, à leur demande, communication des critères et règles objectifs ou de leurs mises à jour définis par le pouvoir adjudicateur.

Les candidats ont le droit d'obtenir les noms des entités ou organismes qui disposent d'un système de qualification qui répond aux exigences du pouvoir adjudicateur.

La qualification doit être prononcée dans les six mois à compter de la demande du candidat. Si le Pouvoir Adjudicateur n'est pas en mesure de respecter ce délai de 6 mois, il est obligé d'informer préalablement le candidat de la prolongation du délai, et ce après 4 mois au plus tard.

Comme pour tous les actes administratifs, il y a obligation de motivation de la décision de qualification, de retrait de la qualification, du refus de qualification.

La décision motivée doit être communiquée dans les moindres délais et au plus tard dans les quinze jours à compter de la date de la décision.

De plus, pour les décisions de retrait de la qualification d'un entrepreneur, d'un fournisseur ou d'un prestataire de services, l'autorité adjudicatrice informe celui-ci par écrit de cette intention et des raisons la justifiant au moins quinze jours avant la date prévue pour mettre fin à la qualification, ainsi que de la possibilité de faire part de ses observations dans ce même délai.

Pour les marchés de fournitures de produits très techniques (câbles, tubes et accessoires, compteurs, appareils de coupure MT, etc.), des systèmes de qualification de fournisseurs et de produits existent de longue date. Ils garantissent un niveau de qualité très élevé pour ces produits.

Le système de qualification, évitant la publicité au niveau de chaque marché, permet dès lors de réduire les délais de passation des marchés. L'introduction d'un dossier de qualification par tout candidat, intéressé par l'obtention de marchés dans un domaine déterminé, étant autorisée de manière permanente, le système de qualification contribue à augmenter la concurrence entre les candidats soumissionnaires qualifiés avec des effets positifs sur les prix.

En 2011, pour les travaux spécialisés et récurrents, les GRD et ORES ont opté pour la mise en place d'un système de qualification qui présente les avantages ci-après :

- ✱ une diminution de la durée des procédures de passation des marchés dès qu'une première liste de candidats qualifiés existe ;
- ✱ une réduction des tâches administratives liées à la publicité et à l'analyse des candidatures marché par marché ;
- ✱ la qualification de tout nouveau candidat à tout moment, sans devoir attendre le prochain marché ;
- ✱ une plus grande souplesse pour modifier les règles qui régissent ces marchés ;
- ✱ une plus grande transparence dans le choix des entrepreneurs sélectionnés ;
- ✱ une solution au problème de l'obtention d'une nouvelle agrégation en cours de procédure de passation d'un marché, l'agrégation étant exigée lors du dépôt du dossier de qualification.

Pour les entrepreneurs, le système de qualification présente également quelques avantages :

- ✱ un accès permanent à la qualification sans devoir attendre un nouveau marché ;
- ✱ un allègement des tâches administratives liées à la sélection des candidats marché par marché ;
- ✱ une invitation systématique du pouvoir adjudicateur à remettre une offre pour des marchés pour lesquels ils ont été qualifiés ;
- ✱ la réduction des délais entre les dates de dépôt de l'offre et d'attribution d'un marché qui devrait avoir un effet positif sur les prix.

## 5. La Charte des Impétrants

### **P**lus de sécurité et une meilleure coordination sur les chantiers

En date du 30 avril 2009, le Parlement wallon a adopté le décret relatif à l'information, la coordination et l'organisation des chantiers, sous, sur ou au-dessus des voiries ou des cours d'eau, appelé communément le décret « Impétrants ». Pour être applicable, il devait faire l'objet de plusieurs arrêtés du Gouvernement wallon, qui fixeraient les dispositions pratiques indispensables à sa mise en œuvre.

Les difficultés rencontrées lors de la rédaction des avant-projets d'arrêtés du Gouvernement wallon y relatifs ont mis en évidence la complexité de la matière et l'impossibilité d'aboutir à des positions communes entre les différents intervenants. Force a été de constater que le décret était trop ambitieux et qu'il devait être repensé d'une manière plus pragmatique.

Conscient de ces difficultés, le Ministre Paul Furlan a d'ailleurs proposé à plusieurs reprises au Gouvernement wallon de reporter l'entrée en vigueur du décret. La date ultime arrêtée à ce jour est le 31 décembre 2012.

Dans l'attente d'une refonte de la législation et soucieux d'améliorer la sécurité sur les chantiers, ORES – en sa qualité de société filiale assurant l'exploitation journalière des GRD mixtes wallons - et d'autres impétrants actifs sur le territoire wallon, se sont engagés de manière volontariste à respecter une charte, qui reprend les obligations suivantes :

- ✱ l'adhésion au portail fédéral géré par l'asbl CICC (point de Contact fédéral Informations Câbles et Conduites) ;
- ✱ la transmission des informations relatives au repérage des installations souterraines au plus tard dans les 15 jours ouvrables qui suivent la demande reçue de CICC ;
- ✱ la visite sur place d'un agent, et le cas échéant la prise en charge de sondages, en cas de discordance entre les

informations reçues et les relevés sur le terrain ;

- ✱ l'utilisation du géo référentiel PICC (Projet Informatique de Cartographie Continue) de la Région wallonne ;
- ✱ l'envoi des projets de pose de réseaux de plus de 250 mètres aux autres impétrants ;
- ✱ l'examen de l'opportunité d'une coordination de ces chantiers ;
- ✱ l'étude d'une plate-forme wallonne d'échange d'informations et de coordination des chantiers.

La charte des impétrants a été signée par 21 entreprises actives dans les secteurs de l'électricité, du gaz naturel, de l'eau et des télécommunications le 1<sup>er</sup> mars 2011 au Cabinet du Ministre Paul Furlan. Quatre opérateurs ont depuis lors rejoint le groupe des signataires, portant ainsi ce groupe à vingt-cinq.

### **Mise en œuvre de la Charte**

Depuis son entrée en vigueur le 30 juin 2011, un réel engouement de demande de plans via le portail CICC a été constaté. Concrètement, cela s'est traduit par une augmentation de l'ordre de 40% du nombre de demandes mensuelles sur l'année 2011 par rapport à 2010. Grâce entre autres au développement d'outils informatiques spécifiques, ORES a pu parfaitement gérer ce surcroît et continue de délivrer les plans dans un délai moyen inférieur à 7 jours ouvrables.

Côté cartographie, ORES consent d'importants efforts depuis plusieurs années afin d'adapter et moderniser les outils logiciels utilisés pour l'établissement et la mise à jour des plans des réseaux. Plus de cinquante dessinateurs sont chargés de ce travail. Les plans sont non seulement indispensables à la réalisation des missions du gestionnaire de réseau au quotidien mais ils sont aussi les garants d'une bonne information des entrepreneurs et des autres sociétés dites d'utilité publique. Aujourd'hui, SEDILEC dispose de systèmes de cartographie à la pointe de la technologie. Les cartes et des

plans de repérage mis à jour sont interconnectés avec différentes bases de données servant à l'exploitation des réseaux et peuvent être consultés directement sur leur PC portable par les techniciens.

Enfin, l'étude de faisabilité d'une plateforme informatique de coordination a bien été réalisée.

Les choix doivent à présent être arrêtés quant aux options retenues. ORES et les GRD mixtes accordent la plus grande importance à la mise en œuvre de cette plateforme, gage de partage rapide de l'information et d'efficacité des coordinations de chantier.

### Décret dit « Impétrants »

Parallèlement à la mise en application de la Charte, le Cabinet du Ministre Paul Furlan et l'administration de la DG01 du Service Public de Wallonie ont entrepris une série de contacts tout au long de l'année 2011 afin de faire progresser la révision du texte de décret. Dans cette optique, les impétrants signataires de la Charte ont développé et présenté une vision commune, facilitant par là l'émergence de pistes de convergence avec les autres parties prenantes. Cette démarche devrait déboucher sur un texte plus équilibré et plus pragmatique. ORES et les impétrants resteront très attentifs à l'évolution du dossier en 2012 et souhaitent continuer à jouer un rôle actif et constructif.



## 6. Les réseaux et compteurs intelligents : « Smart grid » et « Smart Metering »

Aujourd'hui, le déploiement des sources de production électrique décentralisées (éolien, photovoltaïque, etc.) continue de s'accélérer. Les objectifs en cette matière restent très ambitieux. En effet, en termes d'énergies renouvelables, la Région wallonne a adapté ses objectifs dans le cadre de la déclaration de politique régionale, les faisant passer de 13 % à 20 %. Cette adaptation se traduirait selon les études réalisées par ORES et basées sur les informations disponibles, par un doublement de la production d'énergie électrique dite renouvelable – de 20 % à 40 % de la consommation finale d'électricité en Région wallonne.

L'intégration massive de productions d'énergie renouvelable confirme les changements importants pressentis l'année passée justifiant l'implication d'ORES dans des projets suivis plus particulièrement par son service Smart Grid / Smart Metering.

### Etude « Vision Smart Grid »

Cette étude, réalisée durant le premier semestre 2011, avait pour objectif, compte tenu des enjeux liés à l'objectif des 20-20-20 (20 % de réduction des émissions de CO<sub>2</sub>, 20 % d'économie d'énergie, 20 % d'énergies renouvelables et ce d'ici 2020) d'une part, et de la « décarbonation » de l'économie d'ici 2050 d'autre part, de délimiter les priorités stratégiques d'ORES.

Les conclusions de cette étude de sept semaines ont été les suivantes :

- (1) mettre la priorité sur les éléments permettant d'assurer la fiabilité du réseau;
- (2) étudier le déploiement (éventuellement segmenté) des compteurs d'énergie intelligents ;
- (3) développer une plate-forme de contrôle permettant de gérer les réseaux au mieux compte tenu des nouveaux défis liés à l'introduction massive de productions décentralisées ;

- (4) étudier l'opportunité de se lancer dans l'autoproduction pour la compensation des pertes.

### Etude « Smart Metering »

Cette étude, démarrée durant le deuxième semestre 2011, s'inscrivait dans la continuité de l'étude dite « Vision ». Son objectif visait à préparer la position d'ORES quant au déploiement des compteurs intelligents sur les réseaux des gestionnaires de distribution d'énergie. Les travaux se poursuivront en 2012 notamment en collaboration avec le régulateur. Pour rappel, la Commission européenne attend des pays qu'ils se positionnent sur le déploiement des compteurs intelligents d'ici début septembre 2012.

### Compteurs intelligents - Smart meters (Marche-en-Famenne, Nivelles et Flobecq)

Le projet-pilote, réparti sur les villes de Marche-en-Famenne et Nivelles et portant sur 1.250 compteurs électriques et 250 compteurs à gaz, se poursuit.

À Flobecq, l'administration communale a souhaité mettre en place une structure de promotion de l'installation des panneaux photovoltaïques au profit de ses concitoyens. Cela a comme conséquence que le taux d'équipement en photovoltaïque des maisons situées sur la commune atteindra rapidement un niveau, de l'ordre de 20 %, très supérieur à ce qui est communément rencontré en Wallonie. À ce niveau, l'impact sur les réseaux électriques basse tension est non négligeable.



### Projet EcoGrid

ORES participe à ce projet international, démarré en juin 2011 et se déroulant au Danemark via la plate-forme B-EcoGrid (regroupant notamment ORES, ELIA et EANDIS), d'une part et, en étant membre du groupe de référence d'autre part. La participation d'ORES à ces différentes structures lui permet d'avoir accès à différentes informations utiles dans ce développement.

### Smart Park

Le Ministre de l'Economie, Jean-Claude Marcourt, a proposé de réaliser un projet pilote dénommé « SMART PARK ».

La finalité de ce projet est de démontrer l'intérêt d'organiser, pour les entreprises présentes sur les parcs d'activités économiques, des services de monitoring permanent de leurs consommations d'électricité afin de les aider à maîtriser ces coûts.

Trois parcs de développement ont été choisis en collaboration avec la SPI+, IGRETEC, ORES et TECTEO.

Les résultats de ce projet sont attendus pour fin mars 2014.

### Projet « Gestion active du réseau »

Dans le cadre d'une collaboration entre Elia et ORES, une étude de faisabilité portant sur la gestion active du réseau a été confiée à Smarter Grid Solutions Ltd., une société écossaise qui a notamment déployé cette

technique sur une partie du réseau électrique d'une île au nord de l'Ecosse. Le principe de gestion active du réseau est utilisé pour pouvoir accueillir des productions décentralisées (parcs éoliens, cogénérations, etc.) supplémentaires sur les réseaux actuels, et permettre donc la production d'une plus grande quantité d'énergie verte.

### Chaire académique ORES

ORES a décidé le financement, fin 2011, d'une Chaire académique intitulée « Smart Grids – Smart Metering » au sein de l'Université de Mons, et plus particulièrement de sa Faculté Polytechnique.

L'inauguration officielle de cette chaire a eu lieu à Mons et a réuni plus de 150 invités ainsi que plusieurs orateurs nationaux et internationaux.

### Plate-forme REDI

ORES a participé à la plate-forme REDI – groupe de réflexion sur le développement de Réseaux Électriques Durables et Intelligents créé dans le cadre d'une demande à la CWaPE émanant du Ministre en charge de l'énergie, et dont la mission consistait en la rédaction d'un «... rapport sur les priorités en matière de développement des réseaux durables et intelligents en vue d'assurer l'intégration des productions décentralisées, de limiter la consommation des clients finals, de réduire les pertes réseaux et d'améliorer l'efficacité et le rapport coût-bénéfice des investissements "réseaux" ».

Les conclusions générales de la plate-forme ont été présentées par la CWaPE, qui donne aux gestionnaires de réseaux de distribution la responsabilité et les moyens de choisir la solution au moindre coût – au bénéfice des clients – tout en permettant tous les raccordements – au bénéfice des productions et de la concurrence – tant que les objectifs gouvernementaux ne sont pas dépassés.

## 7. ATRIAS

Dans le marché libéralisé de l’Energie, les différents acteurs – fournisseurs et gestionnaires de réseaux de distribution (GRD) – ont une foule d’informations à échanger.

Lorsqu’un client change de fournisseur par exemple, le nouvel élu informe le GRD concerné ou l’opérateur qui agit en son nom. Celui-ci enregistre le changement dans le registre d’accès, informe l’ancien fournisseur et le relevé des index qu’il communiquera à l’ancien et au nouveau fournisseur.

Tous ces échanges d’information entre les différents opérateurs du marché sont régis par le MIG (Message Implementation Guide). Le MIG constitue le langage commun des fournisseurs et des GRD. Le MIG définit l’échange d’informations et de données entre les fournisseurs et les GRD dans le cadre des processus de marché. A ces fins le MIG décrit la procédure à suivre et la structure des messages informatiques à échanger.

Le MIG a connu une croissance organique depuis la libéralisation du marché et est devenu complexe. Une révision fondamentale du MIG pourra lever certaines limitations et simplifier les processus.

Par ailleurs, le marché de l’Energie est confronté aujourd’hui à de grands changements. Les objectifs 20-20-20 de l’Union Européenne ne feront qu’accroître l’importance de la production décentralisée. Plusieurs GRD sont occupés avec des projets pilotes Smartmetering et Smartgrid. Les véhicules électriques s’annoncent. Tous ces développements auront

un impact non négligeable sur le modèle et les processus de marché et donc in fine sur le MIG.

Sur la base du MIG, la Clearinghouse gère la plateforme informatique qui permet l’échange d’information entre les fournisseurs et les GRD sur la base du MIG.

Le 9 mai 2011, la société ATRIAS a été constituée par quatre gestionnaires du réseau de distribution ou leurs opérateurs respectifs. Il s’agit de SIBELGA, Infrax, ORES et EANDIS. Fin 2011 TECTEO a rejoint également ATRIAS : la clearinghouse couvrira ainsi la totalité du marché belge.

L’objectif d’ATRIAS est d’une part de structurer la concertation du marché - rôle qui aujourd’hui est rempli par UMIX – afin d’aboutir à la mise en place des processus de marché améliorés et à l’intégration des nouveaux développements dans le marché de l’Energie. D’autre part, l’objectif d’ATRIAS est de développer une application informatique commune qui soutiendra les processus de marché.

Une convention a été conclue avec la FEBEG et les différents régulateurs régionaux pour structurer la concertation du marché. L’objectif est de développer un MIG 6 avant fin 2012 et de l’implémenter pour 2015.

Les fournisseurs, GRD et régulateurs ont ensemble rédigé leur vision de l’évolution du marché belge de l’Energie. Sur la base de ce document, différents groupes de travail se réuniront en 2012 pour définir le MIG 6.

## 8. Proximité et accessibilité

### Plus que jamais, priorité à nos clients !

Dès 2010, ORES a lancé plusieurs projets afin d'améliorer son accessibilité et partant, celle de SEDILEC et ainsi offrir un service plus performant à ses clients.

Quatre grands projets visant à renforcer encore la satisfaction de la clientèle ont mobilisé les collaborateurs de notre filiale, à savoir :

#### ✿ Les demandes de travaux et l'information en quelques clics

Après plusieurs mois de préparatifs, un nouveau site web a été mis en ligne le 3 avril 2012 : plus convivial, plus intuitif, plus simple d'utilisation, ce nouveau [www.sedilec.be](http://www.sedilec.be) apporte une réponse plus efficace aux demandes des internautes.

Son ergonomie a été entièrement revue afin que les clients y trouvent aisément l'information recherchée, notamment grâce à une présentation synthétique des différentes rubriques en page d'accueil et une foire aux questions régulièrement mise à jour.

Les demandes de travaux sont dorénavant introduites en quelques clics, au moyen de formulaires interactifs accompagnés d'une aide en ligne guidant le client à travers les différentes étapes du processus.

Et il ne s'agit là que d'une première étape, puisque de nouvelles fonctionnalités sont en cours de développement ; demain, le client

pourra par exemple suivre sur le web l'avancement de sa demande de travail.

#### ✿ Contacter directement son gestionnaire de dossier sans interaction inutile

Parmi les attentes de la clientèle, la possibilité de joindre directement son gestionnaire de dossier pour tous travaux complexes et 'non-standards' avait été pointée, lors d'enquêtes préalables, comme porteuse de plus de confort et de facilité. Une équipe spécialement dédiée à ce type de travaux va être mise en place dans chaque back-office technique. Via l'encodage de leur numéro de dossier, les clients pourront dès septembre 2012 contacter leur gestionnaire de dossier en direct. Cette personne de contact unique gèrera la demande du client pour tout travail non-standard. Pour le client, ce nouveau mode opératoire sera synonyme de gain de temps et de plus grande efficacité.

#### ✿ Des temps d'attente plus courts au téléphone

Avec plus d'un million de contacts téléphoniques chaque année, le centre d'appels d'ORES participe directement à la satisfaction de la clientèle de SEDILEC. La qualité du service y est mesurée et suivie quotidiennement à travers le taux d'accessibilité, c'est-à-dire le pourcentage d'appels pris par rapport au nombre d'appels reçus, ainsi que la rapidité de prise en charge de ces appels.



## Accessibilité et prise en charge des appels téléphoniques

Domaine	Accessibilité	Accessibilité	Délai/SLA	Délai/SLA
	Objectif	Résultat 2011	Objectif	Résultat 2011
ODEUR GAZ	100 % des appels répondus	100% (99% en 2010)	95% des appels pris dans les 15 secondes	99% (99% en 2010)
DEPANNAGE	95 % des appels répondus	97% (91% en 2010)	80% des appels pris dans les 15 secondes	86% (68% en 2010)
TRAVAUX	95 % des appels répondus	98% (93% en 2010)	80% des appels pris dans les 40 secondes	86% (64% en 2010)
CLIENTELE	95 % des appels répondus	99% (96% en 2010)	80% des appels pris dans les 40 secondes	81 % (65% en 2010)
INDEX et RELEVÉ	95 % des appels répondus	98% (94% en 2010)	80% des appels pris dans les 40 secondes	88% (68% en 2010)
QUESTIONS GENERALES	95 % des appels répondus	98% (93% en 2010)	80% des appels pris dans les 40 secondes	86% (65% en 2010°)

\* SLA : Service Level Agreement ou niveau de service convenu

Mais SEDILEC entend aller plus loin que le seul suivi d'objectifs quantitatifs. La qualité du service rendu est aussi analysée. Des objectifs qualitatifs sont également fixés et des enquêtes sont réalisées pour évaluer le niveau de satisfaction des clients après contact avec les conseillers clientèle au téléphone. Par ailleurs, des campagnes « d'appels mystères » permettent de tester la qualité d'accueil et la pertinence des réponses apportées.

Les actions d'amélioration continue menées par le centre d'appels ont permis à celui-ci de décrocher en septembre 2011 la certification « Customers Contact Center » dans le cadre de la norme européenne EN15838, une première en Belgique.

Dès septembre 2012, SEDILEC va également mettre en place un numéro unique à l'attention

des communes et des entreprises afin d'adapter son service à leurs attentes spécifiques.

### 🌟 Une information proactive aux moments-clés

Via des collaborations mises en place avec les communes, les CPAS et d'autres acteurs-clés dans le domaine du conseil en énergie - comme les Guichets de l'énergie de Wallonie - les clients auront la possibilité à partir de septembre 2012 d'obtenir proactivement des informations relatives à la distribution d'énergie et les différents aspects de nos métiers, notamment lors de l'introduction de leur permis de bâtir ou d'un projet d'installation de panneaux photovoltaïques et ce, sans démarche complémentaire.

L'aménagement des bureaux d'accueil de SEDILEC sera également revu afin de mieux accueillir les clients équipés de compteurs à budget.

**Les clients reconnaissent les progrès accomplis**

Toutes ces initiatives portent leurs fruits et SEDILEC l'a constaté lors des enquêtes de satisfaction. Les résultats sont en constante progression sur les trois dernières années.

**Satisfaction globale clients et plaintes**

<b>Satisfaction ORES :</b>	
Traitement de votre demande	87,95%
Qualité des travaux	89,56%
Personnel	94,85%
<b>Satisfaction globale ORES (%)</b>	<b>92,95%</b>
<b>Satisfaction globale SEDILEC (%)</b>	<b>90,60%</b>

Ces résultats confirment que les actions menées correspondent aux attentes des clients et confortent ORES dans la poursuite des efforts entrepris.

## 9. Focus sur les Obligations de Service Public sociales

2011 a vu la poursuite des réunions de travail lancées à la suite de la publication de l'étude de la CWaPE sur « les mesures sociales applicables en Région wallonne ».

ORES a été un acteur très actif en la matière :

- ✱ fournissant des études et business case comparatifs des solutions actuellement en place dans les différentes régions du pays ;
- ✱ contribuant à une analyse qualitative et quantitative des pistes d'amélioration envisagées par la CWaPE et le Gouvernement wallon : nouvelle catégorie de clients protégés conjoncturels, fourniture des clients protégés régionaux par les GRD,...
- ✱ réitérant sa volonté de mettre rapidement en place l'abandon du fournisseur temporaire (appelé également fournisseur X) dans le cadre du processus de placement des compteurs à budget.

L'objectif poursuivi par ORES étant de rencontrer les objectifs poursuivis par la CWaPE tout en assurant un maintien, voire une diminution, du coût des OSP sociales à charge de la communauté.

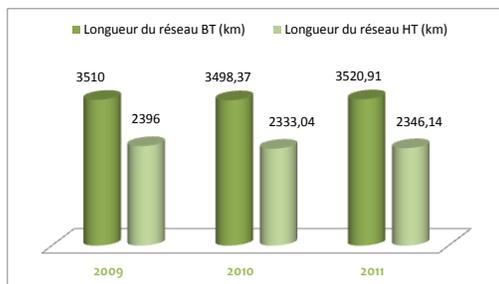
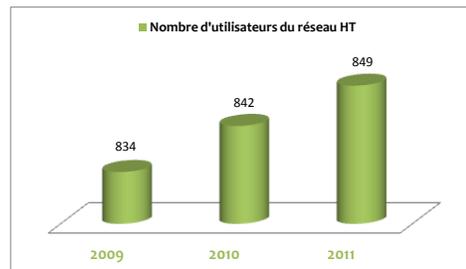
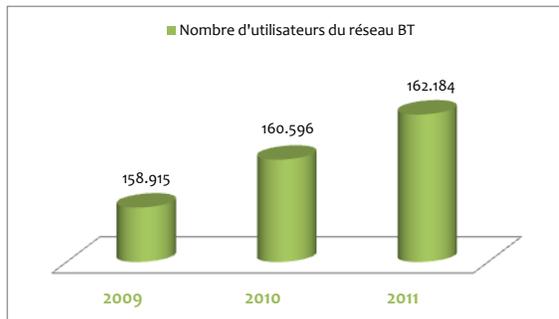
C'est également au cours de cette année que la CWaPE a accepté la solution alternative proposée par ORES en matière de gestion des placements des compteurs à budget chez les clients résidentiels déclarés en défaut de paiement : le GRD assumant pleinement son rôle de facilitateur.

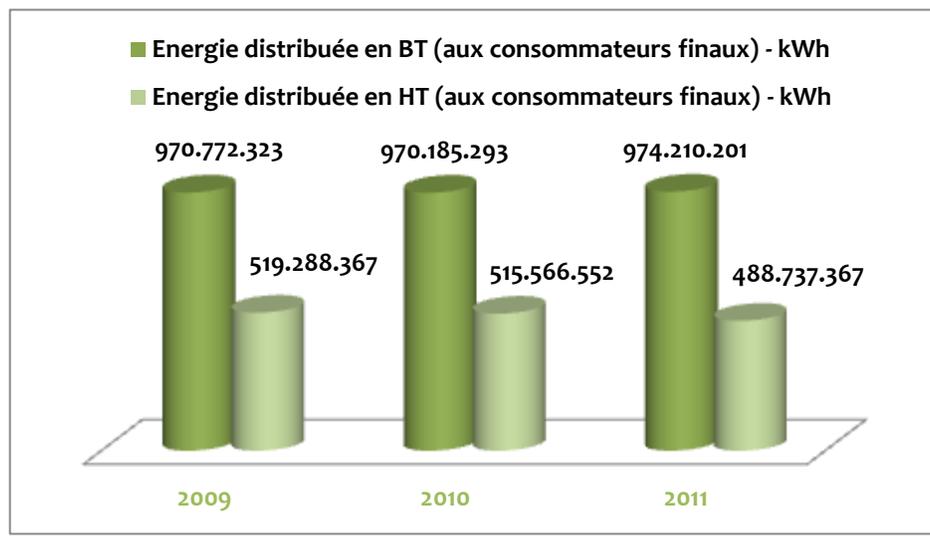
2012 verra la concrétisation de tout ou partie de ces éléments au travers du nouveau décret ainsi que de l'aménagement des Arrêtés du Gouvernement wallon en la matière.

## 10. Données statistiques et indemnisations

### 1) Electricité

#### 🌟 Statistiques





### 🌟 Indicateurs de performance

Indicateurs	Unité	2009	2010	2011
Indisponibilité pour coupures planifiées	Heures	0:03:14	0:08:14	0:21:51
Indisponibilité suite défaillance MT	Heures	0:55:00	1:05:00	0:40:00
Temps d'arrivée sur site en intervention BT	Heures	1:11:19	1:45:43	1:07:39
Temps d'intervention moyen en BT	Heures	0:59:13	1:14:24	1:14:25
Pourcentage des cas où les délais ne sont pas respectés Délai Raccordement (à partir de l'accord du client)	%	32	23	11
Pourcentage des cas où les délais ne sont pas respectés Délai mise en service/réouverture	%	56	19	11

### 🌟 Indemnisations

Type de dossiers	2011	Nb/EAN
Plaintes insatisfaction	494	0,21 %
Demandes d'indemnisation dans le cadre du Décret du 17.07.2008	245	0,10 %
Médiations	101	0,04 %
<b>TOTAL</b>	<b>840</b>	<b>0,10 %</b>

## 2) Gaz

## \* Indicateurs de performance

Nombre de fuites réparées, détectées suite à un appel de tiers

	Canalisation de distribution			Branchements			TOTAL
	M.P.	B.P.	TOTAL	Extérieur	Intérieur	TOTAL	GENERAL
2010	20	34	54	57	23	80	134
2011	44	41	85	90	102	192	277

Nombre de fuites réparées, détectées par recherche systématique de fuite de gaz

	Canalisation de distribution			Branchements			TOTAL
	M.P.	B.P.	TOTAL	Extérieur	Intérieur	TOTAL	GENERAL
2010	21	26	47	19	0	19	66
2011	15	18	33	46	13	59	92

Nombre de fuites réparées dans des canalisations de distribution, scindées en canalisation moyenne et basse pression, relevées par type de matériau

Nombre de fuites sur les canalisations de distribution moyenne pression

Type de matériau		Nombre total de fuites	Longueur des canalisations en service (en km)	Nombre de fuites sur canalisations par 100 km
Acier	2010	19	361,532	5,3
	2011	46	357,394	12,9
Polyéthylène	2010	22	484,272	4,5
	2011	13	495,002	2,6
Fonte	2010	-		-
	2011			
P.V.C.	2010	-		-
	2011			
TOTAL	2010	41	845,804	4,8
	2011	91	852,396	6,9

## Nombre de fuites sur les canalisations de distribution basse pression

Type de matériau		Nombre total de fuites	Longueur des canalisations en service (en km)	Nombre de fuites sur canalisations par 100 km
Fonte grise	2010	0	0	-
	2011	0	0	-
Fonte nodulaire	2010	3	6,264	47,9
	2011	7	0,216	3240,7
Acier	2010	31	364,035	8,5
	2011	29	360,858	8,0
Fibro-ciment de diamètre < 100 mm	2010	16	106,804	15,0
	2011	16	106,804	15,0
Fibro-ciment de diamètre > 100 mm	2010	0	0	-
	2011	0		
P.V.C.	2010	0	0	-
	2011	0		
Polyéthylène	2010	10	479,519	2,1
	2011	7	506,94	1,4
TOTAL	2010	60	956,622	6,3
	2011	59		

## Nombre de fuites réparées sur branchements (extérieur et intérieur)

	Nombre de fuites	Nombre de branchements	Nombre de fuites par branchements
2010	99	68.361	0,145
2011	251	69.679	0,360

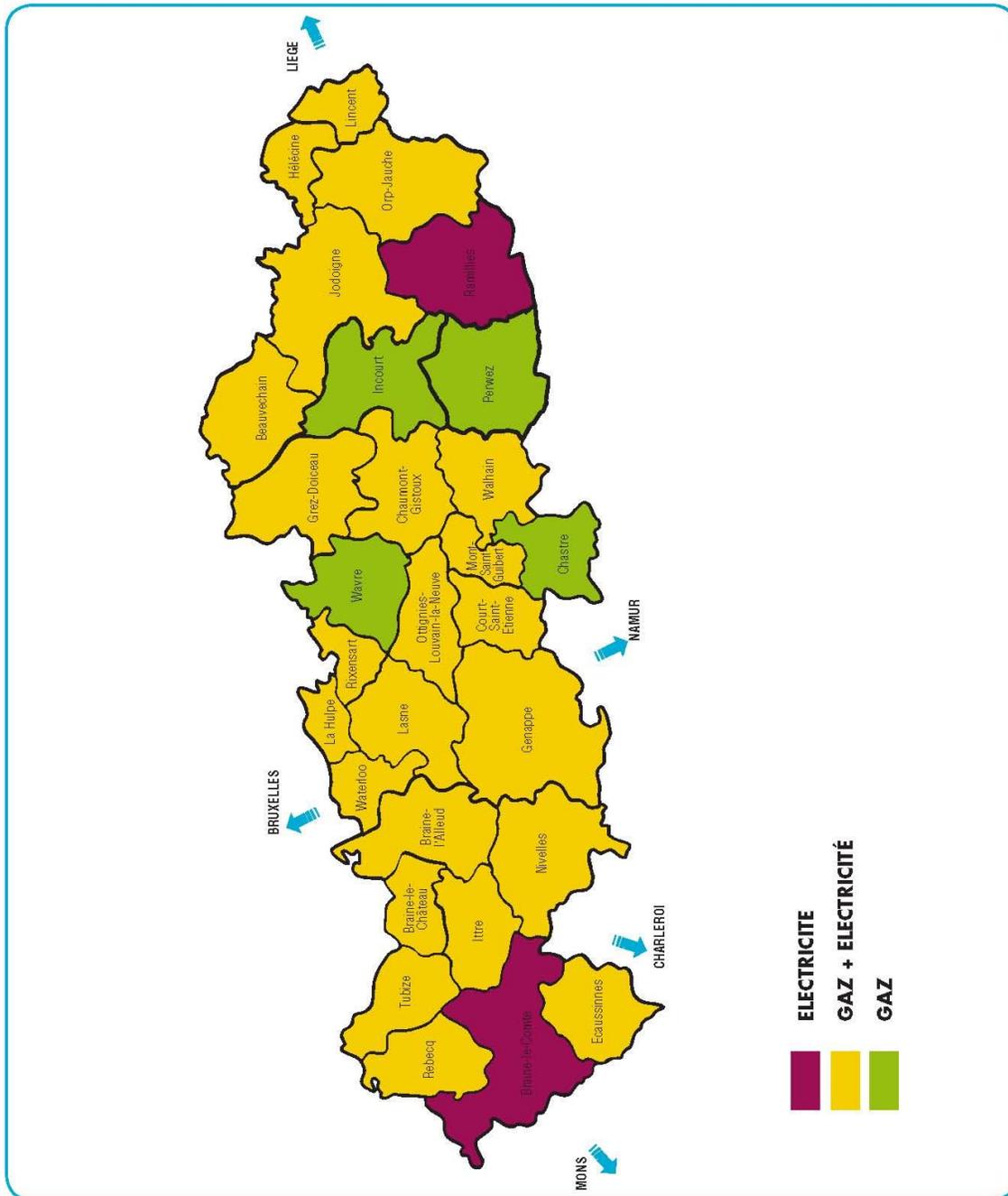
## Nombre de km de canalisations de distribution moyenne et basse pression qui ont été contrôlés dans le cadre de la recherche systématique des fuites

	Nombre de canalisations de distribution qui ont été contrôlés	
	2010	2011
Canalisations de distribution moyenne pression	113,552	238,704
Canalisations de distribution basse pression	210,551	166,912
TOTAL	324,103	405,616

## **V.ACTIVITES DE L'INTERCOMMUNALE**

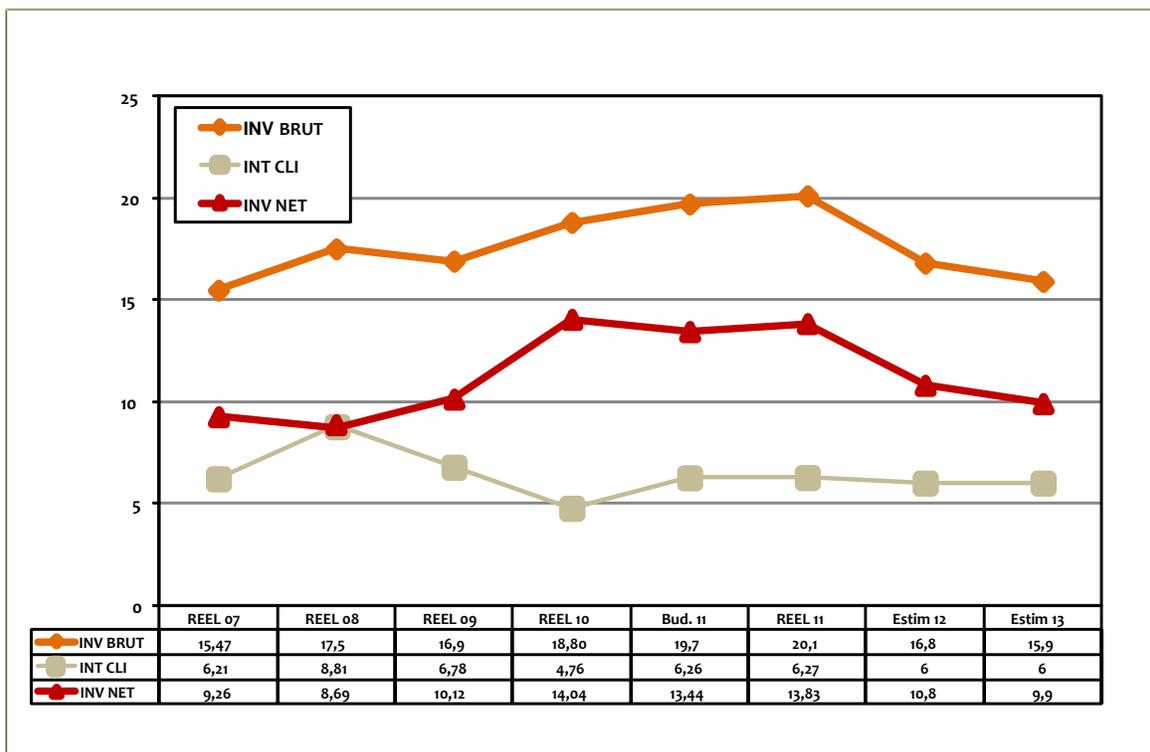
1. Sedilec, communes desservies
2. Les investissements réalisés au cours de l'exercice 2011

# 1. SEDILEC, communes desservies



## 2. Les investissements réalisés au cours de l'exercice 2011

### ELECTRICITE



### Chiffres Clés 2011

<b>Investissements Bruts :</b>	20.101.492 €
Renouvellement	11.542.042 €
Extension	8.559.450 €
<b>Interventions clients : :</b>	6.269.952 €
<b>Investissements Nets :</b>	13.831.540 €

#### Canalisations posées :

Basse tension aérien	23.805 m
Basse tension souterrain	50.194 m
Moyenne tension souterrain	47.000 m

<b>Nouveaux branchements BT :</b>	1.059 pc (1.790 compteurs)
<b>Nouveaux branchements MT :</b>	36 pc
<b>Nouveaux lotissements :</b>	44 pc pour 371 lots résidentiels
<b>Nouvelles cabines réseaux :</b>	31 pc

## Réalizations 2011

A = assainissement B = extension		Budget 2011			Réal à fin déc. 2011			%
		A	B	Total	A	B	Total	Ratio
<b>ST</b>	<b>Sous-Station</b>	662	259	921	678	191	869	94%
	<b>Réseaux</b>	5.533	5.086	10.619	6.114	4.488	10.602	100%
HT	Réseau électricité MT	3.004	2.933	5.937	3.618	2.325	5.943	100%
BT	Réseau électricité BT	2.529	2.153	4.682	2.495	2.163	4.658	99%
	<b>Cabines</b>	2.928	1.099	4.027	2.800	746	3.545	88%
CD	Cabines	2.184	1.013	3.197	2.050	641	2.691	84%
TD	Transfo Cab. Distribution	744	86	830	750	105	855	103%
	<b>Branchements et compteurs</b>	1.529	2.619	4.148	1.951	3.135	5.086	123%
RH	Raccordement MT sur réseau	16	179	195	7	544	551	283%
RB	Raccordement BT sur réseau	505	1.686	2.190	1.009	1.655	2.664	122%
RC	Raccordement BT sur cabine	0	104	104	1	30	31	30%
CH	Comptage électrique MT	84	55	139	55	49	104	75%
CB	Comptage électrique BT	924	595	1.519	879	856	1.735	114%
	<b>Total Brut</b>	10.652	9.063	19.715	11.542	8.559	20.101	102%
	<b>Ratio A et B</b>	54,0%	46,0%		57,4%	42,6%		
	<b>Intervention Clientèle</b>			6.266			6.270	100%
	<b>Total Net</b>			13.449			13.831	103%

### Commentaires principaux à fin décembre 2011 :

Les investissements d'extensions de réseaux et branchements (8,6 M€) sont mieux couverts que les années précédentes par les interventions clients (6,2M€).

Ceci nous a permis d'anticiper quelques investissements prioritaires reportés sur les années ultérieures.

A fin décembre **les investissements nets atteignent 13,8 M€** (103 % des prévisions).

Nous constatons que l'activité extension de réseaux est en augmentation: **120,9 km de**

**réseaux** ont été posés (contre 111,5 km en 2010) dont 75,9 km en remplacement et 45,0 km en extension. **44 nouveaux lotissements** ont été raccordés avec un total de 371 lots résidentiels qui comptent plusieurs immeubles à appartements.

Nous remarquons une légère augmentation du nombre de **nouveaux branchements de type unifamilial, soit 1.059** (931 unités en 2010). Comme les autres années, nous constatons une diminution du nombre de nouveaux logements individuels au profit d'habitat collectif (un branchement par immeuble).

### Analyse détaillée :

#### 1. Travaux de renouvellements ou de remplacements

##### Branchements et compteurs

###### Branchement BT

Renouvellement de **808** branchements souterrains et de **263** branchements aériens

dans le cadre de travaux réseaux ou de demandes de clients.

###### Comptage BT

Renouvellement de **2.792** compteurs BT.  
Placement de **816** compteurs à budget.

### Comptage MT

Remplacement de **32** compteurs MT.

### Réseaux

#### Mise en souterrain de réseaux aériens

- **0,9 km de lignes HT** ont été désaffectées en 2011. Le réseau aérien HT représente encore 49,7 km de lignes aériennes. Le programme de suppression de celles-ci s'étale sur une quinzaine d'années. Dans ce cadre, plusieurs gros chantiers sont en cours, ce qui devrait nous

permettre de désaffecter environ 4 km en 2012.

- **4,7 km de lignes BT vétustes** ont été, principalement suite à la demande des communes, mises en souterrain en 2011. Ces travaux nécessitent dans la plupart des cas un dédoublement du réseau de part et d'autre des voiries. Dans ce cadre 9 km ont été posés.

La liste des chantiers significatifs réalisés est reprise ci-dessous :

### Câbles posés dans le cadre de l'enfouissement

Référence	Commune	Localité	Rue	Longueur BTS (m)
18393	Chaumont-Gistoux	Chaumont-Gistoux	Rue Saucis	125
46852	Orp-Jauche	Folx-les-Caves	Rue des Cortils	270
51226	Rebecq	Rebecq-Rognon	Chaussée de la Genette	2.623
110100	Rixensart	Rixensart	Rue de l'Institut	330
132908	Waterloo	Waterloo	Avenue Claire	1.230
61946	Waterloo	Waterloo	Rue Mattot	1.993
64420	Waterloo	Waterloo	Rue Calus	230
133084	Waterloo	Waterloo	Rue René Dewit	155
124582	Waterloo	Waterloo	Rue de l'Infante	1.598
138202	Waterloo	Waterloo	Rue François Libert	680
132919	Waterloo	Waterloo	Avenue des Tilleuls	490

*Avant les travaux de mise en souterrain*



*Après les travaux de mise en souterrain*



### Remplacement de réseaux aériens :

Les réseaux basse tension aérien en fil nu sont progressivement remplacés par de la tresse préassemblée mise sur poteau ou façade, ou encore par du réseau souterrain

dans le cadre de lotissements ou de financements partiels par les communes.

**21,1 km** ont été remplacés sur supports existants.

Les principaux chantiers réalisés en 2011 sont repris ci-dessous :

### Remplacement Réseau Basse Tension (chantiers nominatifs > 100m)

Référence	Commune	Rue	Longueur (m)
113070	BEAUVECHAIN	Vieux Chemin de Louvain	330
127364	BEAUVECHAIN	Rue de Wavre	514
137961	BEAUVECHAIN	Rue du Village	150
132107	BRAINE-L'ALLEUD	Rue Wayez	173
132246	BRAINE-L'ALLEUD	Rue de la Fosse au Sable	113
134589	BRAINE-L'ALLEUD	Rue Longue	115
136242	BRAINE-L'ALLEUD	Rue du Moulin	604
139187	BRAINE-L'ALLEUD	Rue des Alliés	295
143399	BRAINE-L'ALLEUD	Rue Rivelaine	630
100613	BRAINE-LE-CHATEAU	Rue Edmond van Volxem	382
120826	BRAINE-LE-CHATEAU	Rue Castiaux	400
141947	BRAINE-LE-CHATEAU	Rue Robert Ledecq	162
108683	BRAINE-LE-COMTE	Rue Henri Neuman	586
137372	BRAINE-LE-COMTE	Rue des Bas Fossés	200
133083	CHAUMONT-GISTOUX	Rue Champtaine	520
65533	ECAUSSINNES	Rue Anselme Mary	300
123104	ECAUSSINNES	Rue Plume Coq	108
139622	ECAUSSINNES	Chemin de Ronquières	240
107881	GREZ-DOICEAU	Avenue Félix Lacourt	555
121891	GREZ-DOICEAU	Ruelles des Foins	242
135107	GREZ-DOICEAU	Chaussée de Wavre	500
136489	GREZ-DOICEAU	Chaussée de Wavre	320
133055	JODOIGNE	Chaussée de Wavre	206
133047	LA HULPE	Rue des Combattants	180
128581	LASNE	Rue Crolle	141
139882	LASNE	Chaussée de Charleroi	450
143031	LASNE	Chemin du Meunier	825
97179	NIVELLES	Rue Alzemont	243
118967	NIVELLES	Chemin de Fontaine-l'Evêque	1.044
127840	NIVELLES	Rue Henri-Pauwels	520
142518	NIVELLES	Rue de l'Ange	118
130958	OTTIGNIES-LLN	Rue Croix Thomas	523
130416	REBECQ	Chemin du Stoquois	118
130424	REBECQ	Rue Docteur Colson	1.980
142442	REBECQ	Chemin Droleau	880
110100	RIXENSART	Rue de l'Institut	160
139376	RIXENSART	Rue Albert Croy	350
136865	TUBIZE	Rue Alexandre Navet	408
132618	WATERLOO	Rue Jacques Pastur	100
136991	WATERLOO	Avenue Bel Air	213

#### Remplacement de réseaux souterrains:

- **31,3 km** de câbles HT ont été posés en remplacement d'élément de réseau existant (y compris les longueurs posées pour permettre la désaffectation de réseau aérien MT).
- **23,4 km** de câbles BT ont été posés en remplacement d'élément de réseau existant (y compris les longueurs posées pour permettre la désaffectation des 6 km de réseau aérien BT).

**Remplacement des câbles souterrains (chantiers nominatifs > 100m)**

Référence	Commune	Rue	Longueur BT (m)	Longueur HT (m)
74986	BRAINE-L'ALLEUD	Rue du Hautmont	1.686	
90450	BRAINE-L'ALLEUD	Avenue Alphonse Allard	380	
112963	BRAINE-L'ALLEUD	Rue La Vau	900	
123163	BRAINE-L'ALLEUD	Clos du Taillevent	329	
132464	BRAINE-L'ALLEUD	Rue de la Fosse au Sable	125	
133710	BRAINE-L'ALLEUD	Rue de la Fosse au Sable	159	
140444	BRAINE-L'ALLEUD	Chaussée Bara	313	
90450	BRAINE-L'ALLEUD	Avenue Alphonse Allard		678
125196	BRAINE-L'ALLEUD	Rue Wayez		636
132464	BRAINE-L'ALLEUD	Rue de la Fosse au Sable		138
133710	BRAINE-L'ALLEUD	Rue de la Fosse au Sable		330
140444	BRAINE-L'ALLEUD	Chaussée Bara		177
141620	BRAINE-L'ALLEUD	Rue de la Fosse au Sable		338
130432	BRAINE-LE-CHATEAU	Rue des Quarante Bonniers	100	
124219	BRAINE-LE-CHATEAU	Rue Nicolas Baudine		1.530
132552	BRAINE-LE-CHATEAU	Rue Auguste Latour		932
134697	BRAINE-LE-CHATEAU	Avenue des Peupliers		182
134698	BRAINE-LE-CHATEAU	Rue aux Manettes		456
67010	BRAINE-LE-COMTE	Rue du Planois	3.621	
67010	BRAINE-LE-COMTE	Rue du Planois		1.440
129458	BRAINE-LE-COMTE	Chemin de Feluy		978
132598	BRAINE-LE-COMTE	Avenue de la Houssière		235
138441	BRAINE-LE-COMTE	Route de Petit Roeux		970
144222	BRAINE-LE-COMTE	Rue du Viaduc		392
133217	CHAUMONT-GISTOUX	Rue des Babatures	103	
136481	ECAUSSINNES	Rue Ernest Martel		199
136948	ECAUSSINNES	Rue Belle Tête		635
139682	ECAUSSINNES	Rue de Nivelles		310
144941	ECAUSSINNES	Rue Jean Jaurès		632
125710	GENAPPE	Rue Reine Astrid		1.588
140075	GENAPPE	Rue Reine Astrid		1.154
135141	GREZ-DOICEAU	Val Vert	565	
135141	GREZ-DOICEAU	Val Vert		492
123075	JODOIGNE	Chaussée de Charleroi	378	
135460	LA HULPE	Avenue Ernest Solvay		1.540
141236	LA HULPE	Avenue du Parc		2.585
143004	LA HULPE	Rue Clément Delpierre		339
136921	LASNE	Avenue de la Pinède	500	
136921	LASNE	Avenue de la Pinède		896
48480	NIVELLES	Chemin Saint-Pierre		140
116158	OTTIGNIES-LLN	Avenue des Combattants	1.352	
95444	OTTIGNIES-LLN	Avenue Albert Ier		535
111007	OTTIGNIES-LLN	Avenue des Combattants		519
112553	OTTIGNIES-LLN	Voie des Hennuyères		225
116158	OTTIGNIES-LLN	Avenue des Combattants		755
116298	OTTIGNIES-LLN	Avenue des Combattants		337
132290	OTTIGNIES-LLN	Avenue des Vis Tchapias		489
132590	OTTIGNIES-LLN	Clos du Quadrille		202
132021	RAMILLIES	Place de la Gare	250	
51226	REBECQ	Chaussée de la Genette	1.136	
51226	REBECQ	Chaussée de la Genette		247
96098	RIXENSART	Rue de la Tasnière	374	
96104	RIXENSART	Rue du Patch	373	
96098	RIXENSART	Rue de la Tasnière		382
96104	RIXENSART	Rue du Patch		130
120244	RIXENSART	Rue des Bleuets		126
132211	RIXENSART	Rue Aviateur Huens		1.485

**Remplacement des câbles souterrains (chantiers nominatifs > 100m) - suite**

Référence	Commune	Rue	Longueur BT (m)	Longueur HT (m)
140605	RIXENSART	Rue de la Gare		260
136446	TUBIZE	Rue du Parc	460	
136446	TUBIZE	Rue du Parc		453
112879	WATERLOO	Avenue des Lilas	1.652	
112887	WATERLOO	Avenue des Tilleuls	565	
123162	WATERLOO	Avenue Reine Elisabeth	100	
123184	WATERLOO	Avenue Princesse Paola	303	
123187	WATERLOO	Avenue des Bécasses	1.568	
124086	WATERLOO	Rue de la Station	982	
124582	WATERLOO	Rue de l'Infante	857	
124585	WATERLOO	Avenue du Champ de Mai	301	
129955	WATERLOO	Avenue Jules Colle	349	
132919	WATERLOO	Avenue des Tilleuls	584	
133084	WATERLOO	Rue René Dewit	176	
134718	WATERLOO	Avenue des Nations Unies	328	
138202	WATERLOO	Rue François Libert	604	
112879	WATERLOO	Avenue des Lilas		218
124086	WATERLOO	Rue de la Station		224
124582	WATERLOO	Rue de l'Infante		687
124947	WATERLOO	Avenue Prince Baudouin		110
132573	WATERLOO	Rue de la Croix		804
138202	WATERLOO	Rue François Libert		162
142522	WATERLOO	Chaussée de Bruxelles		150
137713	WAVRE	Chaussée de Louvain		1.427

**Cabines**

**21 cabines** ont été transformées ou remplacées dans le cadre de la vétusté des installations, de la sécurité, de l'efficacité du réseau et en conformité avec les prescrits de l'AR. du 2 juin 2008

**Postes**

Les travaux prévus au PO de LLN ont été en grande partie reportés en 2012 suite à un retard dans le planning global Elia / Sedilec qui empêche la réalisation des travaux en période hivernale (les consommations élevées de la clientèle). Cependant, une partie du matériel a bien été commandée et installée en 2011.

Nouveau matériel placé au PO de LLN



## 2. Travaux d'extension et de construction de nouvelles installations

### Branchements et compteurs

#### Branchement BT

Réalisation de **1.003** branchements souterrains et de **56** branchements aériens dans le cadre de demandes de clients. Le nombre de branchements de type unifamilial

est en nette régression depuis plusieurs exercices. Cette situation est cependant compensée par une augmentation constante des raccordements d'immeubles collectifs.

#### Comptage BT

Placement de **1.970** compteurs BT.

Compteurs BT (immeuble)



Compteur TransBT



**Branchement.MT**

Réalisation de 23 nouveaux branchements

MT via la pose de 4,8 km de câbles M.T

**Nouvelles cabines clients HT raccordées en 2011**

Numéro	Commune	Rue	Nom
035397	BRAINE-L'ALLEUD	Avenue du Commerce	IMMOBILIERE
035365	BRAINE-L'ALLEUD	Chaussée de Tubize	LONZA
035393	BRAINE-L'ALLEUD	Chaussée de Charleroi	MERCEDES
035337	BRAINE-LE-CHÂTEAU	Rue Nicolas Baudine	EPURATION BCH
035390	COURT-SAINT-ETIENNE	Rue Defalque	CREMATORIUM
035377	GENAPPE	Chaussée de Bruxelles	GOLD SHRIMPS
035268	GREZ-DOICEAU	Rue de Hamme-Mille	EPURATION NETHEN
035395	HELECINE	Chemin du Diable	ECF
035401	HELECINE	Chaussée de Hannut	ITM IMMO
035273	ITTRE	Rue de Samme	IBW
035366	JODOIGNE	Rue de Piétrain	HOTEL POLICE
035404	JODOIGNE	Chaussée de Hannut	LIDL BELGIUM
035396	LA HULPE	Avenue Ernest Solvay	CHANTIER RER
035359	MONT-SAINT-GUIBERT	Rue des Trois Burettes	IBW CENTRE DE TRI
035347	NIVELLES	Rue du Bosquet	GEMINUS
035391	NIVELLES	Faubourg de Charleroi	POLICE
035130	ORP-JAUCHE	Rue de Libertange	EPURATION
035333	OTTIGNIES-LOUVAIN-LA-NEUVE	Avenue Demolder	INFRABEL
035385	OTTIGNIES-LOUVAIN-LA-NEUVE	Anneau Central-Nord	ECKELMANS
035292	OTTIGNIES-LOUVAIN-LA-NEUVE	Rue Jean Lenoir	GTT
035316	TUBIZE	Rue de l'Industrie	INFRABEL TUB
035384	TUBIZE	Rue de Bruxelles	ENDECO
035331	WALHAIN	Fond Devaux	BASE

Cabine client

**Comptage :**

Placement de 36 compteurs MT télérelevés

**Extensions de réseaux**Réseau aérien

Pose de **2,6** km de câbles pré-assemblés BT aériens en renforcement de réseau sur des supports existants. La liste des chantiers réalisés en 2011 est donnée ci-après.:

*Nb : Le Règlement technique prévoit que les nouvelles extensions soient réalisées via des poses souterraines, seuls les renforcements sur supports existants en bon état sont encore acceptés.*

**Renforcement Réseau Basse Tension Aérien (chantiers nominatifs >100 m)**

Numéro	Commune	Rue	Longueur (m)
137431	BEAUVECHAIN	Rue Marcoen	529
137468	BEAUVECHAIN	Chemin Goffin	221
135927	BRAINE-LE-CHÂTEAU	Chaussée de Tubize	170
130517	JODOIGNE	Rue Basse Hollande	240
97179	NIVELLES	Rue Alzumont	197
136968	ORP-JAUCHE	Rue du Chauffour	460
52794	RAMILLIES	Chaussée de Namur	120

Réseau souterrain

Pose de **15,6 km** de câbles HT souterrains et de **26,7 km** de câbles BT souterrains, dont pour 44 nouveaux lotissement 3,9 km de câbles MT et 16 km de câbles BT ainsi que

5,9 km dans le cadre de la restructuration du réseau primaire pour faire face aux augmentations des charges et en prévision du renouvellement du Poste Elia/Sedilec

**Extension des câbles souterrains (chantiers nominatifs > 100 m)**

Référence	Commune	Rue	Longueur (m)	Longueur HT (m)
96271	BEAUVECHAIN	Chaussée de Namur	3.077	
103013	BEAUVECHAIN	Rue Leeman	638	
96271	BEAUVECHAIN	Chaussée de Namur		363
108569	BRAINE-L'ALLEUD	Chaussée Bara	198	
138487	BRAINE-L'ALLEUD	Rue des Saussois		1.131
57518	BRAINE-LE-CHÂTEAU	Rue Idès Vanschepdael	390	
68848	BRAINE-LE-CHÂTEAU	Rue aux Racines	505	
91451	BRAINE-LE-CHÂTEAU	Rue Idès Vanschepdael	113	
120826	BRAINE-LE-CHÂTEAU	Rue Castiaux	191	
124547	BRAINE-LE-CHÂTEAU	Rue de Tubize	239	
61163	BRAINE-LE-COMTE	Chemin de Feluy	112	
111014	BRAINE-LE-COMTE	Chemin de Chevauchoire de Binche	202	
133512	BRAINE-LE-COMTE	Rue Edouard Moucheron	274	
18393	CHAUMONT-GISTOUX	Rue Saucis	155	
90534	CHAUMONT-GISTOUX	Rue Saucis	178	
91338	CHAUMONT-GISTOUX	Rue Inchebroux		1.119
132111	COURT-SAINT-ETIENNE	Rue des Communes	201	
142938	COURT-SAINT-ETIENNE	Rue Defalque	138	
142938	COURT-SAINT-ETIENNE	Rue Defalque		146
115323	ECAUSSINNES	Rue du Daim	663	
136855	ECAUSSINNES	Rue de la Haie	136	
64842	GENAPPE	Rue de la Fontaine des Gattes	162	
93863	GENAPPE	Avenue des Combattants	357	
136820	GENAPPE	Chemin Baty des Flamandes	346	
122174	ITTRE	Rue des Rabots	395	
89026	JODOIGNE	Chemin du Stocquoy	893	

### Extension des câbles souterrains (chantiers nominatifs > 100 m) - suite

Référence	Commune	Rue	Longueur (m)	Longueur HT (m)
113972	JODOIGNE	Rue de Piétrain	224	
115964	JODOIGNE	Grand'Place	105	
140121	JODOIGNE	Rue Notre-Dame	112	
113972	JODOIGNE	Rue de Piétrain		100
123350	LA HULPE	Rue de la Grotte	110	
90328	LASNE	Route de l'Etat	128	
136854	LASNE	Rue de Céroux	218	
137635	LASNE	Chemin du Chêne aux renards	172	
141760	LASNE	Rue de la Gendarmerie	166	
57809	LINCENT	Route de Huy	2.402	
57809	LINCENT	Route de Huy		762
8458	NIVELLES	Rue de la Procession	107	
97179	NIVELLES	Rue Alzemont	536	
97635	NIVELLES	Grand'Place	155	
130471	NIVELLES	Chaussée de Hal	951	
140812	NIVELLES	Chaussée de Mons	111	
108350	NIVELLES	Chaussée de Mons		672
118724	NIVELLES	Avenue du Centenaire		189
104597	ORP-JAUCHE	Rue Tiège de Perwez	174	
124346	ORP-JAUCHE	Rues diverses		1.596
124283	OTTIGNIES-LOUVAIN-LA-NEUVE	Avenue du Roi Albert	203	
125214	OTTIGNIES-LOUVAIN-LA-NEUVE	Rue Louis de Geer – à supprimer	138	
129915	OTTIGNIES-LOUVAIN-LA-NEUVE	Avenue Jean Monnet	257	
139472	OTTIGNIES-LOUVAIN-LA-NEUVE	Chaussée de Bruxelles	150	
125214	OTTIGNIES-LOUVAIN-LA-NEUVE	Rue Louis de Geer		411
129915	OTTIGNIES-LOUVAIN-LA-NEUVE	Avenue Jean Monnet		336
35882	RAMILLIES	Rue du Gestiaux	116	
58173	RAMILLIES	Rue de la Frête	185	
110715	RAMILLIES	Rue de la Mêlée	292	
118219	RAMILLIES	Rue des Bourlottes	349	
110715	RAMILLIES	Rue de la Mêlée		1.220
96853	REBECQ	Rue du Boussart	1.402	
142282	REBECQ	Rue du Boussart	175	
51985	TUBIZE	Rue Neuve-Cour	617	
80989	TUBIZE	Rue de Nivelles	437	
105243	TUBIZE	Route Provinciale	172	
113078	TUBIZE	Rue Raymond Pieret	113	
121079	TUBIZE	Rue Try-Haut	281	
123885	TUBIZE	Rue de la Déportation	159	
125825	TUBIZE	Rue de Bruxelles	298	
80989	TUBIZE	Rue de Nivelles		312
125825	TUBIZE	Rue de Bruxelles		303
139241	TUBIZE	Rue de Bruxelles		249
20170	WALHAIN	Chemin Mahy	331	
133285	WALHAIN	Chaussée de Namur	139	
61256	WATERLOO	Rue de Caraute	225	
65858	WATERLOO	Chemin des Postes	466	
132908	WATERLOO	Avenue Claire	1.226	
138853	WATERLOO	Chaussée de Bruxelles	154	
117862	WATERLOO	Rue René Dewit		2.023
129955	WATERLOO	Avenue Jules Colle		646
132908	WATERLOO	Avenue Claire		530
133114	WATERLOO	Rue François Libert		669
136535	WATERLOO	Chaussée de Bruxelles		1.154
136547	WATERLOO	Drève du Moulin		1.427

Pose de câbles HT



## Cabines

31 nouvelles cabines ont été construites en 2011

### Nouvelles cabines réseau HT/BT (extension et/ou remplacement)

Référence	Commune	Rue	Nom
024295	BRAINE-L'ALLEUD	Avenue des Etangs	AV. DES ETANGS
024329	BRAINE-L'ALLEUD	Avenue des Grives	AV. DES GRIVES
024340	BRAINE-L'ALLEUD	Avenue Grande Closière	GRAND CLOSIERE
024341	BRAINE-L'ALLEUD	Avenue du Pré Hérault	AV. PRE HERAULT
024347	BRAINE-L'ALLEUD	Rue Colo-Hugues	COLO-HUGUES
061248	BRAINE-L'ALLEUD	Avenue Alphonse Allard	BARRIERE
024343	BRAINE-LE-CHÂTEAU	Rue de Hal	CHEVAL BLANC
024180	BRAINE-LE-COMTE	Rue des Aulnois	AULNOIS 2
026602	CHAUMONT-GISTOUX	Chemin de Royenne	CHIN DE CHAUMONT
026589	COURT-SAINT-ETIENNE	Rue des Bas Jaunes	BAS JAUNES 2
026573	GENAPPE	Rue Bon Air	FALISE
026565	GREZ-DOICEAU	Val Vert	AV. DU VAL D'OR
026580	GREZ-DOICEAU	Rue de la Chapelle Robert	CHAPELLE ROBERT
026618	JODOIGNE	Rue de Piétrain	BRANTANO
026539	LINCENT	Rue de la Bruyère	BRUYERE II
024205	NIVELLES	Chaussée de Namur	LENGELE
024345	NIVELLES	Hameau des Wailles	HAMEAU WAYLLES
024354	NIVELLES	Chaussée de Mons	SHOPPING 4
024355	NIVELLES	Chaussée de Mons	SHOPPING 5
026552	ORP-JAUCHE	Rue de Biamont	BIAMONT
026562	ORP-JAUCHE	Rue du Pirchat	PIRCHAT
026578	OTTIGNIES-LOUVAIN-LA-NEUVE	Rue Louis de Geer	EINSTEIN 2
026581	OTTIGNIES-LOUVAIN-LA-NEUVE	Anneau Central-Nord	LOVANO
026557	RAMILLIES	Place de la Gare	OFFUS
026521	RIXENSART	Rue de Rosières	PL. BECQUEVORT
026598	RIXENSART	Avenue Monseigneur	AV. MONSEIGNEUR
026620	RIXENSART	Square Dessy	SQUARE DESSY
024337	TUBIZE	Rue de Nivelles	FABELTA BAT A
024338	TUBIZE	Rue de Nivelles	FABELTA BAT B
026560	WATERLOO	Rue de l'Infante	INFANTE
026570	WATERLOO	Rue de la Station	RUE DE LA STATION

Cabine réseau standard

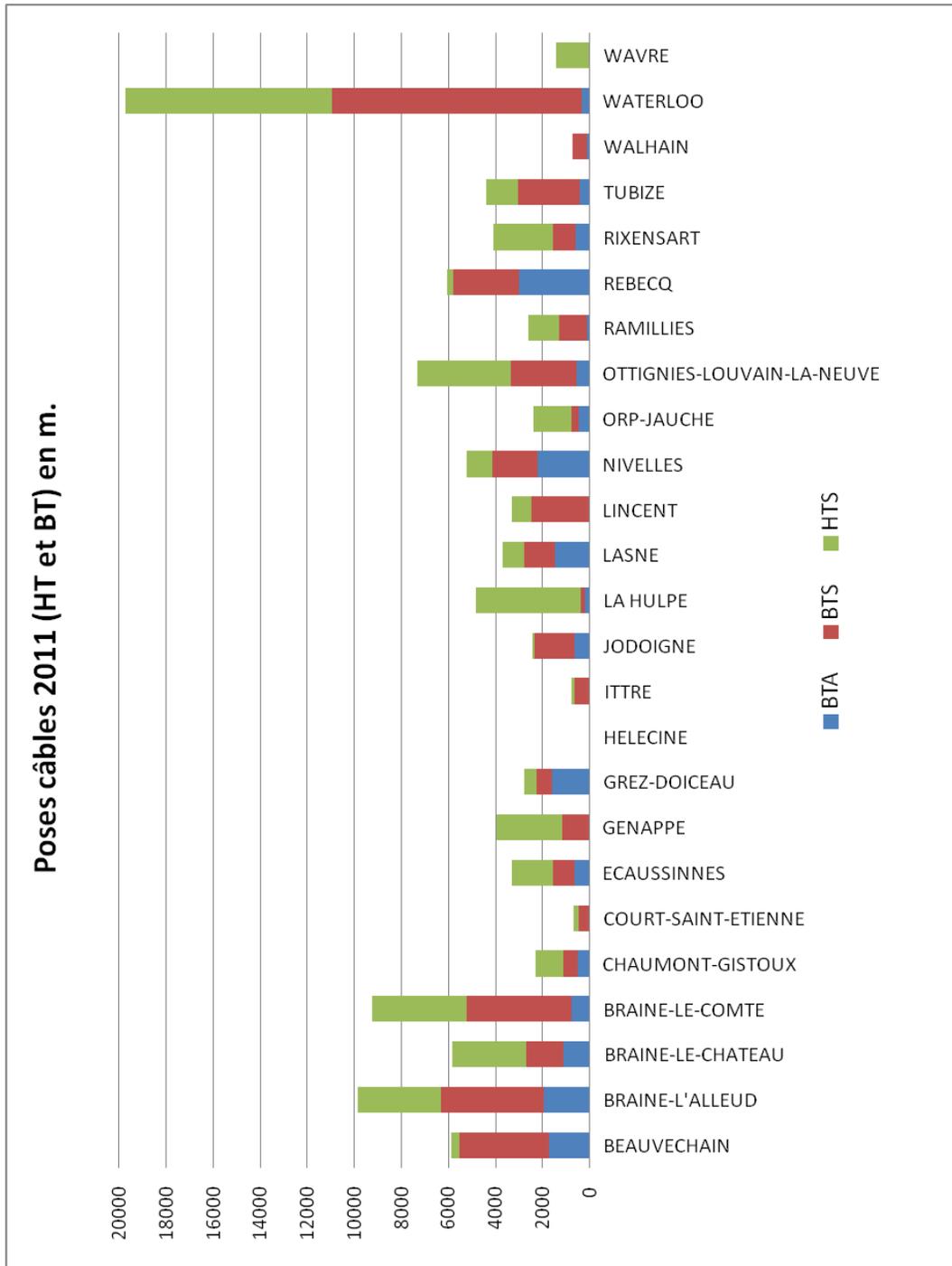




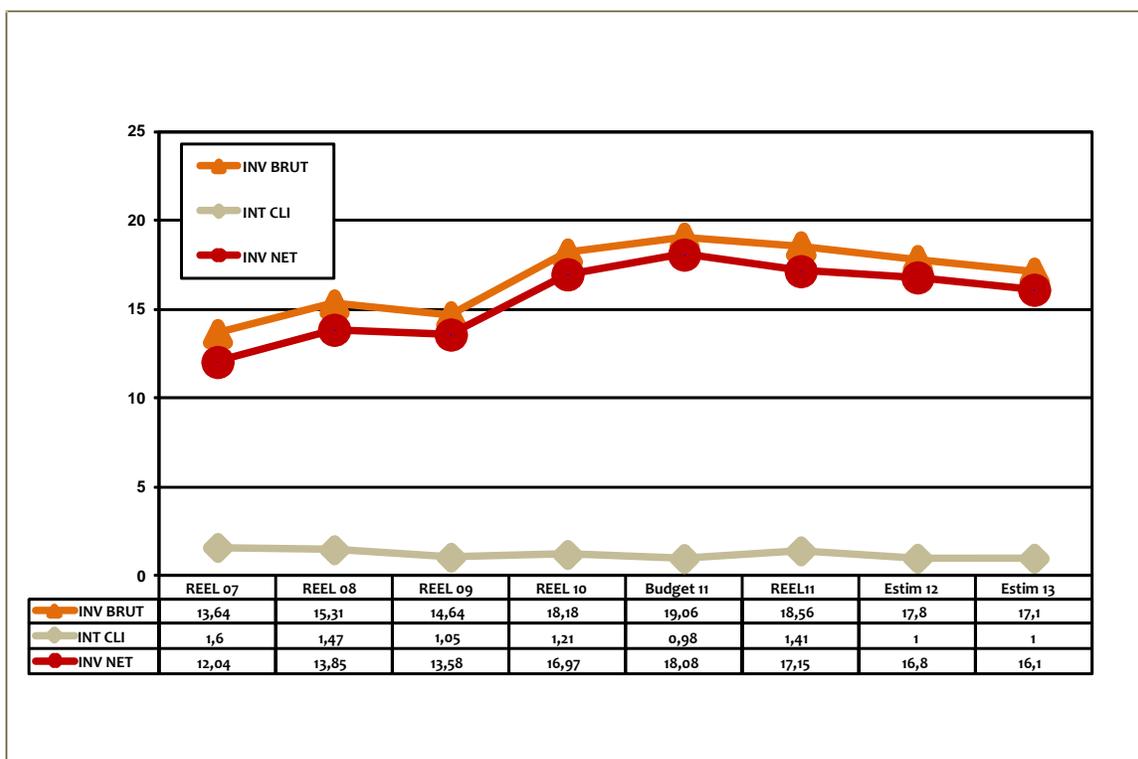
### Postes

Une nouvelle cellule a été construite en 2011 dans le poste de Jodoigne.

**Bilan de longueurs posées en électricité HT et BT par commune**



## GAZ



### Chiffres Clés 2011

<b>Investissements Bruts :</b>	<b>19.064.925 €</b>
Renouvellement	10.516.457 €
Extension	8.548.468 €
<b>Interventions clients :</b>	<b>1.414.402 €</b>
<b>Investissements Nets :</b>	<b>18.078.480 €</b>

#### Conduites posées :

Basse pression	27.585 m
Moyenne pression	16.662 m

<b>Nouveaux branchements :</b>	<b>1.318 pc (1.929 compteurs)</b>
<b>Nouveaux lotissements :</b>	<b>12 pc pour 283 lots résidentiels</b>
<b>Nouvelles cabines :</b>	<b>5 pc cabines de quartier</b>
	<b>21 pc cabines clients</b>

## Réalizations 2011

A = assainissement B = extension			Budget 2011			Réal à fin déc. 2011			%
			A	B	Total	A	B	Total	Ratio
SR	Stations	Stations de réception MP	0	0	0	0	171	171	0%
<b>Réseaux</b>			<b>5.403</b>	<b>4.182</b>	<b>9.585</b>	<b>4.455</b>	<b>5.080</b>	<b>9.535</b>	<b>99%</b>
MP		Réseau gaz MP	1.691	2.866	4.557	1.216	3.870	5.086	112%
BP		Réseau gaz BP	3.712	1.316	5.028	3.238	1.210	4.448	88%
<b>Cabines</b>			<b>123</b>	<b>731</b>	<b>854</b>	<b>512</b>	<b>583</b>	<b>1.095</b>	<b>128%</b>
PD		Postes MP -répartition	0	639	639	118	318	436	68%
CQ		Cabines gaz distribution	115	36	151	233	95	328	217%
CC		Cabines gaz client	8	56	64	161	170	331	517%
<b>Branchements et compteurs</b>			<b>4.976</b>	<b>3.552</b>	<b>8.528</b>	<b>4.519</b>	<b>3.134</b>	<b>7.653</b>	<b>90%</b>
BB		Branchements BP	3.041	1.767	4.808	2.423	2.155	4.578	95%
BM		Branchements MP	983	1.496	2.479	629	706	1.335	54%
CA		Comptages gaz et régulateurs	952	289	1.241	1.467	272	1.739	140%
PC	<b>Protection cathodique</b>		<b>14</b>	<b>84</b>	<b>98</b>	<b>64</b>	<b>15</b>	<b>28</b>	<b>29%</b>
<b>Total Brut</b>			<b>10.516</b>	<b>8.549</b>	<b>19.065</b>	<b>9.551</b>	<b>8.983</b>	<b>18.534</b>	<b>97%</b>
<b>Ratio A et B</b>			<b>55%</b>	<b>45%</b>		<b>52%</b>	<b>48%</b>		
<b>Intervention Clientèle</b>					<b>986</b>			<b>1.414</b>	<b>143%</b>
<b>Total Net</b>					<b>18.079</b>			<b>17.120</b>	<b>95%</b>

### Commentaires principaux à fin décembre 2011 :

L'exercice 2011 prévoyait, comme les années précédentes, une augmentation significative des investissements de remplacement d'anciennes conduites vétustes (fonte, fibrociment) ou fuyardes, **3,2 M€** y ont été consacrés pour **17,7 km de conduites**.

Dans ce même cadre, cumulé avec le remplacement imposé des compteurs gaz de plus de 30 ans, **4,5 M€** ont été consacrés aux renouvellements de branchements vétustes.

Les interventions clientèle de **1,4 M€** dans le financement des travaux d'extension sont supérieures aux prévisions, grâce aux interventions significatives de tiers.

Dans le cadre de la fiabilisation de la qualité d'approvisionnement (pression et débit) du réseau du centre du Brabant Wallon actuellement proche de la saturation, des modifications de la structure d'alimentation de

l'axe « nationale 4 » (Overijse – Mont-Saint Guibert) se réaliseront d'ici 2014. Ce dossier représente globalement **4,5 M€**. Cette année 2,0 km de conduites acier (15 bars) ont été posées à Wavre.

Nous constatons comme les autres années un tassement du nombre de nouveaux branchements de type unifamilial, 1.318 unités en 2011.

La limitation volontaire des extensions de réseaux permet de respecter l'enveloppe budgétaire globale nette allouée à hauteur de **95 %**.

## Analyse détaillée :

### 1. Travaux de renouvellements ou de remplacements

#### Branchements et compteurs

##### Branchement BP

Renouvellement de **930** branchements dans le cadre de travaux réseaux, de remplacement de compteurs trentenaires ou de demandes de clients.

##### Comptage BP

Renouvellement de **1.551** compteurs à membranes, principalement dans le cadre de la prescription trentenaire.

Placement de **533** compteurs à budget dans le cadre des OSP (pour 667 en 2010 et 564 en 2009).



##### Branchement MP

Renouvellement de **185** branchements MP dans le cadre de travaux réseaux, de



remplacement de compteurs trentenaires ou de demandes de clients.

#### Réseaux

##### Réseau MP

- Remplacement de **3,6 km** de conduites MP.

Les principales poses effectuées en 2011 sont reprises ci-dessous :

#### Remplacement Réseau Moyenne Pression (chantiers nominatifs > 100m)

Numéro	Commune	Rue	Longueur (m)
112963	BRAINE-L'ALLEUD	Rue La Vau	134
140444	BRAINE-L'ALLEUD	Chaussée Bara	141
143360	GENAPPE	Avenue des Combattants	196
134293	ITTRE	Rue de la Planchette	271
135460	LA HULPE	Avenue Ernest Solvay	220
112553	OTTIGNIES-LOUVAIN-LA-NEUVE	Voie des Hennuyères	140
132290	OTTIGNIES-LOUVAIN-LA-NEUVE	Av. des Vis Tchapias	470
96098	RIXENSART	Rue de la Tasnière	125
96104	RIXENSART	Rue du Patch	136
140605	RIXENSART	Rue de la Gare	201
123055	WALHAIN	Rue des Trois Fontaines	453
112900	WAVRE	Chaussée des Collines	984

**Réseau BP**

- Remplacement de **17,7 km** de conduites BP essentiellement en fonte ou fibro-

ciment, conformément au plan d'adaptation.

Les principaux chantiers réalisés en 2011 sont repris ci-dessous :

**Remplacement Réseau Basse Pression (chantiers nominatifs > 100m)**

Numéro	Commune	Rue	Longueur (m)
112963	BRAINE-L'ALLEUD	Rue La Vau	146
123163	BRAINE-L'ALLEUD	Clos du Taillevent	284
123170	BRAINE-L'ALLEUD	Route du Lion	747
123192	BRAINE-L'ALLEUD	Rue de l'Abbaye	319
140444	BRAINE-L'ALLEUD	Chaussée Bara	263
116947	CHASTRE	Rues Diverses	1.273
136481	ECAUSSINNES	Rue Ernest Martel	122
105073	ECAUSSINNES	Rue Belle Tête	347
144941	ECAUSSINNES	Rue Jean Jaurès	413
107064	LA HULPE	Avenue du Clos Fleuri	144
116158	OTTIGNIES-LOUVAIN-LA-NEUVE	Avenue des Combattants	177
116298	OTTIGNIES-LOUVAIN-LA-NEUVE	Avenue des Combattants	380
132290	OTTIGNIES-LOUVAIN-LA-NEUVE	Avenue des Vis Tchapias	1.978
51226	REBECQ	Chaussée de la Genette	697
138351	REBECQ	Rue de Rebecq	144
96098	RIXENSART	Rue de la Tasnière	190
96104	RIXENSART	Rue du Patch	163
132211	RIXENSART	Rue Aviateur Huens	393
140605	RIXENSART	Rue de la Gare	194
142981	RIXENSART	Avenue Albertine	360
123188	TUBIZE	Boulevard Georges Deryck	336
133353	TUBIZE	Rue Papeux	125
136446	TUBIZE	Rue du Parc	390
125004	TUBIZE	Rue Neuve-Cour	147
103637	WATERLOO	Avenue Claire	904
112879	WATERLOO	Avenue des Lilas	1.235
112887	WATERLOO	Avenue des Tilleuls	851
123162	WATERLOO	Avenue Reine Elisabeth	484
123184	WATERLOO	Avenue Princesse Paola	212
123187	WATERLOO	Avenue des Bécasses	1.745
124585	WATERLOO	Avenue du Champ de Mai	297
134718	WATERLOO	Avenue des Nations Unies	358
131575	WAVRE	Venelle de Terlongval	233
131576	WAVRE	Chaussée de Louvain	173
138724	WAVRE	Avenue de la Briquetterie	123
139508	WAVRE	Chaussée des Gaulois	727

**Cabines***Cabine de Quartier et déversoir*

Remplacement de 2 cabines de quartier

**Cabines réseau**

Commune	Adresse	Numéro	Nom	Type
NIVELLES	Rue Lagasse	So8222	Lagasse	1.000 m <sup>3</sup> /h
REBECQ	Rue de Foubourg	S75003	Pont de Quenast	1.000 m <sup>3</sup> /h

*Cabine clients*

Remplacement de 5 coffrets client

(< 160m<sup>3</sup>/h) et d'une cabine (>160m<sup>3</sup>/h)**Cabines clients**

Commune	Adresse	Numéro	Nom	Type
BRAINE-L'ALLEUD	Rue de Sart-Moulin	So7189	Village n°1	65 m <sup>3</sup> /h
OTTIGNIES-LLN	Champ Vallée	So7103	Gestinvest lot 4027	65 m <sup>3</sup> /h
OTTIGNIES-LLN	Avenue Albert Einstein	So7130	Plibrico	65 m <sup>3</sup> /h
OTTIGNIES-LLN	Rue des Chinels 14	So9287	Hocaille Lot 4024	160 m <sup>3</sup> /h
WATERLOO	Rue de la Station	So7176	Athénée Royal	65 m <sup>3</sup> /h
WAVRE	Rue Barrière Moye 24/26	So7153	Les Hautes des Wavre	65 m <sup>3</sup> /h

Coffret client 65m<sup>3</sup>/h

### Protection cathodique

Remplacement d'anodes à de multiples endroits sur le réseau.

## 2. Travaux d'extension de construction de nouvelles installations

### Branchements et compteurs

*Branchement BP*

Réalisation de **800** branchements dans le cadre de demandes de clients.

*Branchement BP100m<sup>3</sup>/h*



*Branchement type immeuble*



Comptage BP

Placement de **1.929** compteurs à membranes.

Branchement MP

Réalisation de **518** nouveaux branchements MP

Comptage MP (Cabine)

Placement de 2 groupes de comptage MP

Extensions de réseaux

**22,8 km** de réseaux ont été posés dont **7,6 km** dans le cadre de 12 lotissements totalisant 283 lots.

Réseau MP

Pose de **13,1 km** de conduites MP.



*Pose conduite 300 Acier*



Les principaux chantiers réalisés en 2011 sont repris ci-dessous :

**Extension Réseau Moyenne Pression (chantiers nominatifs >100m)**

Référence	Commune	Rue	Longueur (m)
74986	BRAINE-L'ALLEUD	Rue du Hautmont	756
108569	BRAINE-L'ALLEUD	Chaussée Bara	149
129361	BRAINE-L'ALLEUD	Route de Piraumont	1.645
65442	BRAINE-LE-CHÂTEAU	Rue Désiré Seutin	144
68848	BRAINE-LE-CHÂTEAU	Rue aux Racines	309
112913	BRAINE-LE-CHÂTEAU	Avenue des Boignées	745
125627	BRAINE-LE-CHÂTEAU	Rue du Bois	256
56060	COURT-SAINT-ETIENNE	Rue du Neuf Bois	170
94965	COURT-SAINT-ETIENNE	Rue Defalque	1.273
129762	COURT-SAINT-ETIENNE	Rue Belotte	120
107068	LA HULPE	Chemin du Gros Tienne	210
133393	LASNE	Rue de la Gendarmerie	126
110935	MONT-SAINT-GUIBERT	Rue Warichet	120
129038	MONT-SAINT-GUIBERT	Rue des Trois Burettes	150
137282	MONT-SAINT-GUIBERT	Rue de la Houssière	144
128022	NIVELLES	Rue Coparty	255
130471	NIVELLES	Chaussée de Hal	175
137135	NIVELLES	Rue Georges-Willame	277
137666	NIVELLES	Rue Cheval-Godet	123
120633	OTTIGNIES-LOUVAIN-LA-NEUVE	Avenue des Six Journaux	125
124283	OTTIGNIES-LOUVAIN-LA-NEUVE	Avenue du Roi Albert	144
129915	OTTIGNIES-LOUVAIN-LA-NEUVE	Avenue Jean Monnet	901
80989	TUBIZE	Rue de Nivelles	369
125825	TUBIZE	Rue de Bruxelles	165
106698	WALHAIN	Allée des Jonquilles	480
116337	WALHAIN	Rue du Muguet	251
57151	WAVRE	Chaussée de Namur	162
107031	WAVRE	Route National 25	215
108247	WAVRE	Rue du Manil	340
112900	WAVRE	Chaussée des Collines	155
132591	WAVRE	Chaussée de Bruxelles	1.500

Réseau BP

Pose de **9,8 km** de conduites BP.

Les principaux chantiers réalisés en 2011 sont :

**Extension Réseau Basse Pression (chantiers nominatifs >100 m)**

Référence	Commune	Rue	Longueur (m)
96271	BEAUVECHAIN	Chaussée de Namur	1.686
103013	BEAUVECHAIN	Rue Leeman	270
133941	BRAINE-L'ALLEUD	Rue de la Fosse au Sable	111
94965	COURT-SAINT-ETIENNE	Rue Defalque	860
115323	ECAUSSINNES	Rue du Daim	160
64842	GENAPPE	Rue de la Fontaine des Gattes	158
89026	JODOIGNE	Chemin du Stocquoy	475
127066	JODOIGNE	Chaussée de Charleroi	130
135527	JODOIGNE	Rue Sous-le-Château	100
130471	NIVELLES	Chaussée de Hal	661
107578	PERWEZ	Avenue Chasseurs Ardennais	1.341
136974	PERWEZ	Avenue des Tourterelles	685
136370	RIXENSART	Avenue Felix	195
133783	RIXENSART	Route d'Ohain	121

**Extension Réseau Basse Pression (chantiers nominatifs > 100 m) - suite**

Référence	Commune	Rue	Longueur (m)
80989	TUBIZE	Rue de Nivelles	230
130334	TUBIZE	Rue de Virginal	128
61256	WATERLOO	Rue de Caraute	317
124582	WATERLOO	Rue de l'Infante	335
97169	WAVRE	Chaussée de la Verte Voie	109
116972	WAVRE	Rue l'Eglise	300
139580	WAVRE	Rue Joséphine Rauscent	256

**Cabines****Cabine de Quartier**

Placement & mise en service de  
5 nouvelles cabines de quartier

**Cabines réseaux**

Commune	Rue	Numéro	Nom	Type
NIVELLES	Chaussée de Hal	S75015	Baulers 2	1.500 m³/h
OPHAIN	Rue de Sart-Moulin	S75800	Blanche Mahaut	500 m³/h
OTTIGNIES-LLN	Rue du Moulin	S85031	Moulin	1.500 m³/h
TUBIZE	Rue Neuve Cour/Stierbecq 2	S75018	Neuve Cour 2	160 m³/h
TUBIZE	Rue Neuve Cour/Stierbecq 3	S75021	Neuve Cour 3	160 m³/h

**Cabine client**

Mise en service de 8 coffrets client (< 160m³/h)

Mise en service de 13 cabines client (> 160 m³/h)

**Cabines clients**

Commune	Rue	Numéro	Nom	Type
BRAINE-L'ALLEUD	Avenue du Commerce	S74276	Carrosserie Nouvelle	160 m³/h
BRAINE-L'ALLEUD	Chaussée Bara 212	S74268	Bouygues Immo	65 m³/h
BRAINE-L'ALLEUD	Rue Wayez	S74278	Chirec	1.000 m³/h
BRAINE-LE-CHÂTEAU	Rue de Tubize	274284	Crescential	160 m³/h
BRAINE-LE-CHÂTEAU	Rue Nicolas Baudine	S74287	IBW	160 m³/h
BRAINE-LE-CHÂTEAU	Avenue des Boignées	S74274	IPPJ	250 m³/h
COURT-SAINT-ETIENNE	Rue Defalque 28	S84358	IBW crematorium	650 m³/h
COURT-SAINT-ETIENNE	Rue Belotte 3	S84365	Parc à Mitrailles	65 m³/h
COURT-SAINT-ETIENNE	Avenue des Métallurgistes 15	S84369	CSE Entrance	160 m³/h
LASNE	Route de Genval	S84359	Zone Police	65 m³/h
LIMELETTE	Rue Louis Sabon	S84350	Tuc Rail	160 m³/h
NIVELLES	Chemin de Wavre	S74277	Redirack	160 m³/h
NIVELLES	Faubourg de Charleroi	S74281	Police locale	160 m³/h
NIVELLES	Rue de Nivelles	S74283	Garage de la Collégiale	160 m³/h
OTTIGNIES-LLN	Anneau Central-Nord	S84360	Projet Lovano	65 m³/h
PERWEZ	Avenue du Général Jadot	S84364	CPAS	65 m³/h
PERWEZ	Chaussée de Wavre	S84366	Maison Lorge	160 m³/h
TUBIZE	Rue de la Déportation	S74282	Sarci	65 m³/h
TUBIZE	Avenue Scandiano	S74279	CPAS	160 m³/h
WAVRE	Chaussée de Namur	S84361	Decathlon	65 m³/h
WAVRE	Avenue Pasteur 2	S84362	Country Club	65 m³/h

Cabine client 650 m<sup>3</sup>/h



### Stations de réception et déversoir

Une nouvelle cabine de répartition (15bar/8bar) «Monnet » a été construite.

Cette cabine est réalisée dans le cadre du renforcement de « l'axe N4 » entre Court-Saint Etienne et Overijse. La réalisation

complète de ce projet « axe N4 » permettra d'assurer le dégorgement du réseau actuel (à 95% de sa capacité) et de prévoir une réserve de 40.000Nm<sup>3</sup>/h pour les besoins futurs.

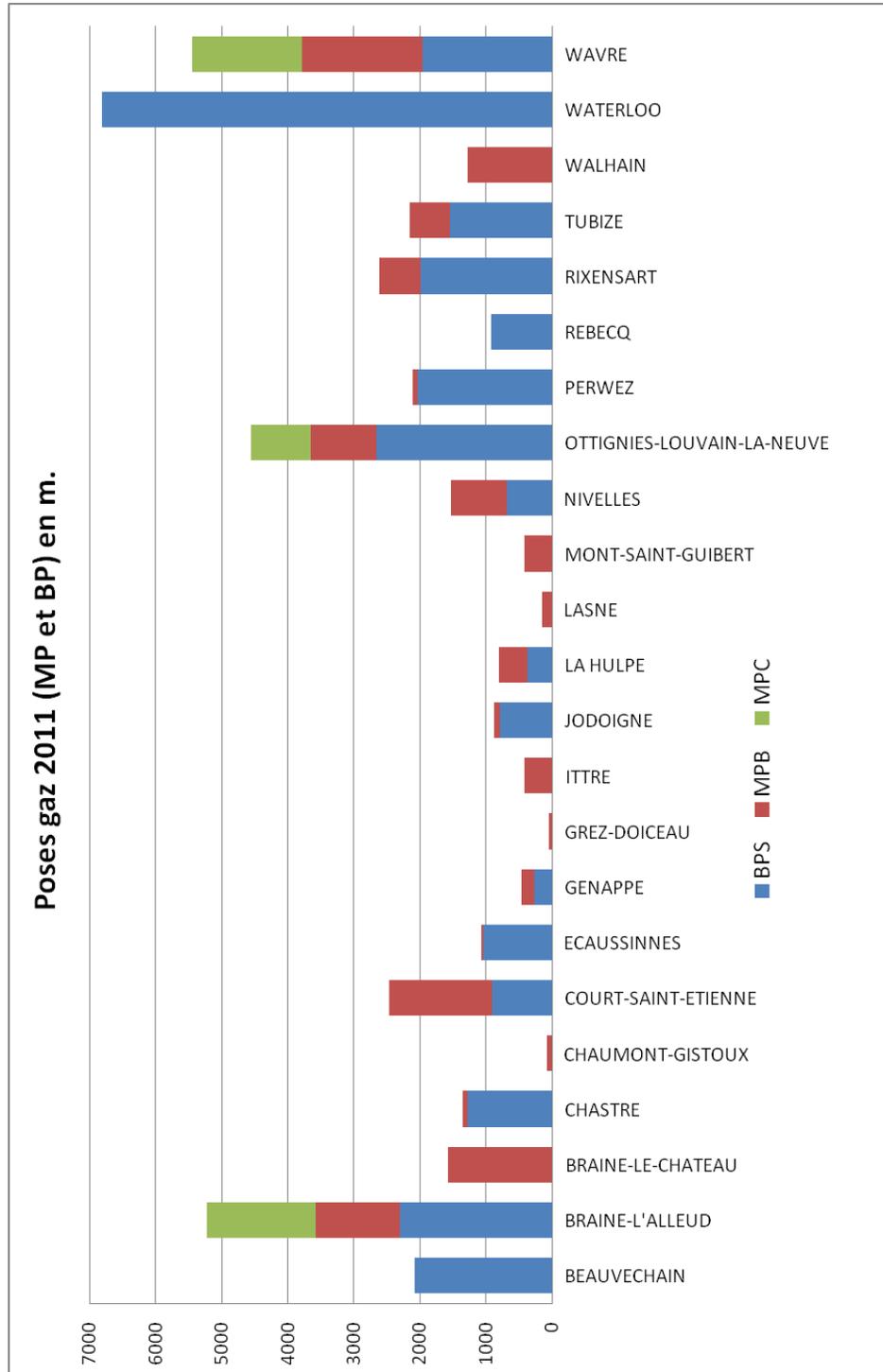
### Cabine de répartition (15bar/8bar) «Monnet »



### Protection cathodique

Placement de 5 nouvelles installations.

**Bilan de longueurs posées en Moyenne et Basse Pression par commune**



## VI. RAPPORT DE GESTION

Messieurs,

Conformément au Code des sociétés et à nos statuts, nous avons l'honneur de vous rendre compte de notre gestion durant l'exercice social clôturé au 31.12.2011 et vous présenter, pour approbation, les comptes annuels clôturés au 31.12.2011.

**Commentaires sur les comptes annuels en vue d'exposer d'une manière fidèle l'évolution des affaires et la situation de la société :**

### Evolution des résultats

Chiffres comparés	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
I. Ventes et prestations	132.416.578,43	126.426.361,91
II. Coût des ventes et prestations	- 104.370.658,45	- 100.820.234,49
III. Bénéfice d'exploitation	28.045.919,98	25.606.127,42
IV. Produits financiers	191.036,50	291.544,14
V. Charges financières	- 9.388.261,85	- 7.996.216,18
IX. Bénéfice de l'exercice avant impôts	18.848.694,63	17.901.455,38
X. Impôts sur le résultat	- 390.323,82	- 626.987,52
XIII. Bénéfice de l'exercice à affecter	18.458.370,81	17.274.467,86
Bénéfice reporté de l'exercice antérieur	800.000,00	800.000,00
Mouvements sur les réserves	- 397.597,31	1.681.415,79
Bénéfice à reporter	-	- 800.000,00
<b>Bénéfice à distribuer</b>	<b>18.860.773,50</b>	<b>18.955.883,65</b>
Activité électricité	11.431.771,96	12.924.706,87
Activité gaz	7.429.001,54	6.031.176,78

## 1. REMCI, COUTS et ACTIF/PASSIF REGULATOIRES

Depuis la libéralisation complète des marchés de l'énergie, c'est la **rémunération équitable** qui rémunère le capital investi dans les réseaux de distribution ; on parle ainsi de la rémunération équitable des capitaux moyens investis soit la « **REMCI** ». Celle-ci est établie sur base de la valeur annuelle moyenne de l'actif régulé (« *Regulated Asset Base* » soit **RAB**) et est calculée annuellement en tenant compte des nouveaux investissements, des désaffectations, des amortissements ainsi que de la modification des besoins en fonds de roulement.

L'Arrêté Royal de septembre 2008 a défini comme suit la formule utilisée pour déterminer la rémunération équitable :

- Cas où les fonds propres représentent plus de 33 % de l'actif régulé (capitaux investis ou iRAB)
  - (a)  $33 \% * RAB \text{ moyenne} * (1 + \text{alfa}) * \{(OLOn) + (Rp * \text{Beta})\} +$
  - (b)  $\{(S - 33\%) * RAB \text{ moyenne} * (OLOn + 70 \text{ points de base})\}$
- Cas où les fonds propres sont inférieurs ou égaux à 33% de l'actif régulé
  $33 \% * RAB \text{ moyenne} * (1 + \text{alfa}) * \{(OLOn) + (Rp * \text{beta})\}$ 

Avec :

  - ✓ S = fonds propres par rapport à l'actif régulé
  - ✓ OLO n = taux des obligations linéaires belges à 10 ans pour l'année concernée
  - ✓ Beta = 0,65 dans le secteur électricité et 0,85 dans le secteur gaz (tant que le GRD n'est pas coté en bourse) ; ce facteur Beta pondère la prime de risque Rp
  - ✓ Rp = prime de risque pour l'année d'exploitation concernée = 3,5 %
  - ✓  $(1 + \text{alfa}) = 1,2 =$  facteur d'illiquidité appliqué à la rémunération des fonds propres pour  $S \leq 33\%$
- (a) Le taux de rémunération défini par la CREG pour l'année « n » est égal à la somme du taux sans risque (*taux moyen des obligations linéaires belges à 10 ans*) et de la

prime de risque pondérée par le facteur Beta. En outre, un facteur d'illiquidité de 1,2 est appliqué à la rémunération des fonds propres. A noter que la CREG recommande un ratio dit de solvabilité (fonds propres moyens / actif régulé moyen) égal à 33% ; ce ratio est appliqué sur la valeur moyenne de l'actif régulé du GRD pour déterminer les fonds propres de référence de celui-ci.

- (b) si les fonds propres du GRD dépassent les fonds propres de référence à savoir 33% des capitaux investis ou de l'actif régulé, le surplus est rémunéré à un taux réduit calculé sur base de la formule  $\{(OLOn + 70 \text{ points de base})\}$

En ce qui concerne les coûts, il y a lieu de distinguer les coûts non gérables des coûts gérables.

Les coûts non gérables sont ceux sur lesquels le GRD n'exerce pas de contrôle direct ; ils font partie intégrante des coûts pris en compte pour l'élaboration des tarifs.

Les coûts gérables sont ceux sur lesquels le GRD exerce un contrôle direct.

Les tarifs sont fixés sur base de valeurs prévisionnelles de l'ensemble des coûts.

Les soldes relatifs aux coûts non gérables mais également les écarts imputables à la différence entre les volumes réels et les volumes prévisionnels de transit constituent soit une créance (**actif régulateur ou déficit constaté**) soit une dette (**passif régulateur ou excédent constaté**) à l'égard des clients et sont transférés aux comptes de régularisation du bilan du GRD. La créance ou dette de la période 2008 à 2011 sera récupérable ou restituable de 2013 à 2016. L'affectation de ces soldes et écarts sera déterminée par arrêté délibéré en Conseil des Ministres.

La différence annuelle entre les coûts réels gérables et les coûts estimés gérables fait partie

du résultat comptable du GRD. Elle est intégralement restituée aux associés conformément à l'article 30 des statuts si les coûts réels gérables sont inférieurs aux coûts gérables estimés ; elle est intégralement à charge de ceux-ci dans le cas inverse.

Bien que les arrêtés royaux de septembre 2008 aient été abrogés par la loi du 8 janvier 2012, les

principes contenus dans ces textes ont été appliqués dans le cadre de la clôture de l'exercice 2011. Cet exercice est en effet compris dans la période régulatoire 2009-2012 pour laquelle les tarifs des GRD, toujours valables, ont été approuvés par la Creg sur base de ces principes.

## 2. RESULTATS ANALYTIQUES

### Remarque générale concernant les résultats des activités « Gestion réseaux » pour l'exercice 2011

SEDILEC a droit, en 2011, aux REMCI suivantes :

- Electricité : 11.321.824 € (1)
- Gaz : 6.527.858 € (2)

Les résultats comptables de SEDILEC en 2011 s'élèvent à :

- Electricité : 16.188.339 € (3)
- Gaz : 7.549.253 € (4)

Les écarts sur coûts contrôlables 2011 sont favorables aux associés pour l'activité électricité

tandis qu'ils sont défavorables en ce qui concerne l'activité gaz et s'élèvent à :

- Electricité : 897.171 € (5)
- Gaz : - 1.106.225 € (6)

Des excédents ont donc été comptabilisés en 2011 ; ceux-ci s'élèvent à :

- Electricité : (3) – (1) – (5) soit 3.969.344 €
- Gaz : (4) – (2) – (6) soit 2.127.620 €

Le cumul des excédents / déficits des exercices 2008 à 2011 est le suivant :

	Electricité	Gaz
Excédent (-) / Déficit (+)		
- Exercice 2008	269.792 €	1.008.599 €
- Exercice 2009	8.262.588 €	2.391.516 €
- Exercice 2009 (complément comptabilisé en 2011)	43.955 €	226.068 €
- Exercice 2010	- 361.422 €	- 3.158.132 €
- Exercice 2011	- 3.969.344 €	- 2.127.620 €
Cumul 2008 à 2011	4.245.569 €	- 1.659.569 €

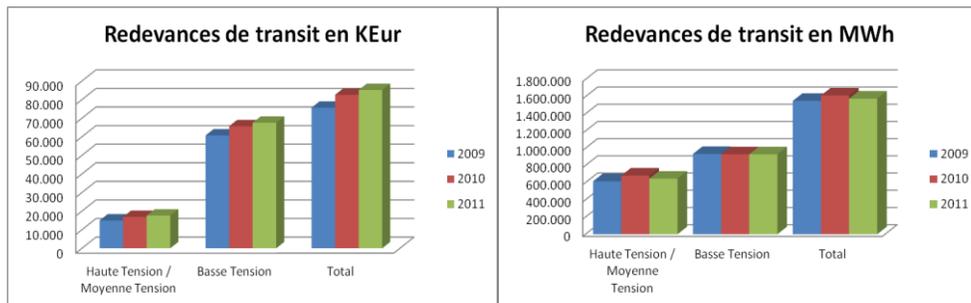
### a) Electricité

Le résultat de l'activité « Gestion réseaux » (12.263 k€ c/ 11.499 k€) est constitué :

- De produits (80.149 k€ c/ 82.639 k€) tels que :

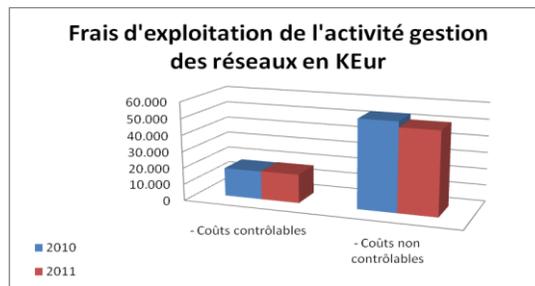
- ❖ les redevances de transit facturées : elles s'élèvent à 84.074 k€ en 2011 contre 83.000 k€ en 2010 et comprennent la RTNR (redevance

transit non relevée); Sedilec a transporté en 2011 1.577.931 MWh, en diminution de 35.763 MWh par rapport à 2010 (1.613.694 MWh).



- ❖ les actifs / passifs régulateurs :
  - en 2011 : - 3.925 k€ (- 3.969 k€ pour 2011 et 44 k€ pour 2009)
  - en 2010 : - 361 k€
- De frais d'exploitation (67.886 k€ c/ 71.140 k€) en baisse de 3.254 k€ par rapport à

l'exercice 2010. Ils sont constitués de coûts contrôlables qui s'élèvent à 17.495 k€ en augmentation de 180 k€ soit 1,0 % et de coûts non contrôlables d'un montant de 50.391 k€ en baisse de 3.434 k€.



Les coûts contrôlables comprennent les coûts de distribution et de gestion du réseau, les frais d'entretien de l'infrastructure ainsi que les coûts de l'activité de mesure et de comptage.

En ce qui concerne les coûts non contrôlables, citons les évolutions suivantes :

- l'utilisation du réseau de transport (redevance Elia) en hausse de 1.135 k€ (impact de la cotisation fédérale facturée par Elia depuis juillet 2009) ;
- le coût des OSP (Obligation de Service Public) en baisse de 706 k€ ;
- La redevance de voirie en hausse de 435 k€ suite à l'indexation de celle-ci ;

- le coût de la compensation des pertes en diminution en 2011 de 1.984 k€ en raison de la diminution du coût d'achat de celles-ci ;
- le solde de la réconciliation « Rest Term » en faveur de Sedilec pour 3.484 k€ ;
- la charge financière en hausse de 1.019 k€ : les intérêts payés sur l'emprunt contracté début 2011 pour financer la réduction des fonds propres impactent les comptes pour 1.024 k€ en 2011 ;

Le résultat de l'activité de fourniture s'élève à 202 k€ contre 380 k€ en 2010.

Le résultat 2011, après mouvements sur les réserves disponibles de - 1.033 k€ (prélèvement

de 1.040 k€ suite à l'extourne de 25% du déficit 2007 et dotation de 10 % de la REMCI 2011 soit 1.176 k€ ainsi que l'écart sur les coûts

contrôlables 2011 de 897 k€) s'élève à **11.432 k€** contre **12.925 k€** en 2010, soit une diminution de 1.493 k€.

Les dividendes 2011 aux associés s'élèvent à :

• Secteur Public : 8.389 k€ c/ 8.499 k€

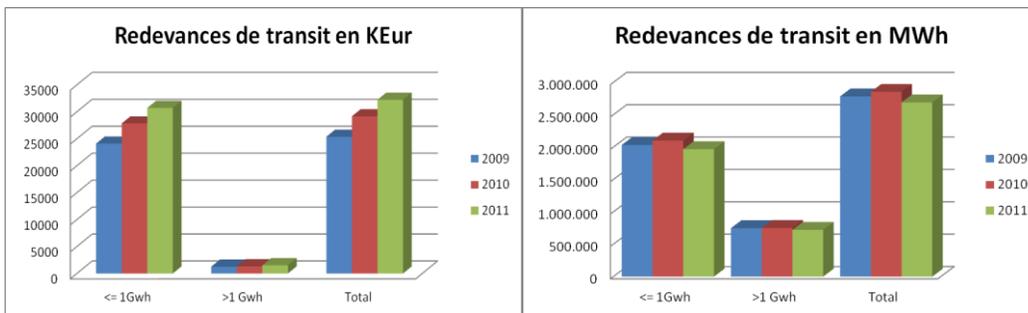
• Electrabel : 3.043 k€ c/ 4.426 k€

**b) Gaz**

Le résultat de l'activité « Gestion réseaux » (5.977 k€ c/ 5.307 k€) est constitué :

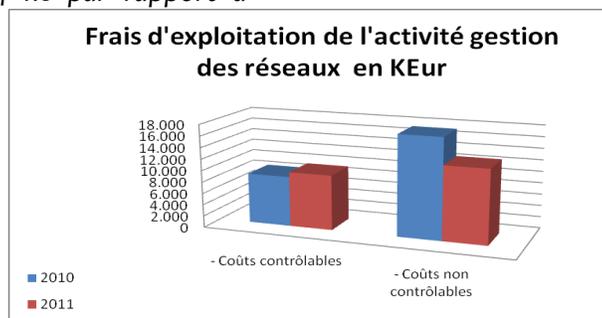
- De produits (28.394 k€ c/ 31.509 k€) tels que :
  - ❖ les redevances de transit facturées : elles s'élèvent à 30.296 k€ en 2011 contre 34.667 k€ en 2010 et comprennent la

RTNR (redevance transit non relevée). Sedilec a transporté en 2011 2.691.604 MWh, en diminution de 162.719 MWh par rapport à 2010 (2.854.323 MWh).



- ❖ les actifs / passifs régulateurs :
  - en 2011 : - 1.902 k€ (- 2.128 k€ pour 2011 et 226 k€ pour 2009)
  - en 2010 : - 3.158 k€
- De frais d'exploitation (22.418 k€ c/ 26.202 k€) en baisse de 3.784 k€ par rapport à

l'exercice 2010. Ils sont constitués de coûts contrôlables en augmentation de 847 k€ soit + 9,7 % et de coûts non contrôlables en diminution de 4.631 k€.



Les coûts contrôlables comprennent les coûts de distribution et de gestion du réseau, les frais

d'entretien de l'infrastructure ainsi que les coûts de l'activité de mesure et de comptage.

En ce qui concerne les coûts non contrôlables, citons les évolutions suivantes :

- le solde de la réconciliation « Rest Term » des exercices 2007, 2008 et 2009 provisoire en faveur de Sedilec pour 3.624 k€ ;
- le coût des OSP (Obligation de Service Public) en baisse de 1.496 k€ ;
- la redevance de voirie gaz en hausse de 122 k€ ;
- les amortissements et résultats sur désaffectations d'installations en hausse de 118 k€ principalement due à d'importantes désaffectations survenues en 2011 ;
- la charge financière en augmentation de 610 k€ : les intérêts payés sur l'emprunt contracté

début 2011 pour financer la réduction des fonds propres impactent les comptes pour 571 k€ en 2011 ;

Le résultat de l'activité de fourniture s'élève à 817 k€ contre 89 k€ en 2010 suite à la reprise du bénéfice reporté.

Le résultat 2011, après un prélèvement sur réserves disponibles de 635 k€ (suite à l'extourne de 25% du déficit 2007) s'élève à **7.429 k€** contre **6.031 k€** en 2010, soit une augmentation de 1.398 k€.

Les dividendes 2011 aux associés s'élèvent à :

- Secteur Public : 5.914 k€ c/ 2.218 k€
- Electrabel : 1.515 k€ c/ 3.813 k€

### 3. OPERATIONS DE REDUCTIONS DE FONDS PROPRES

Pour rappel, le 3 novembre 2008, les Pouvoirs Publics et Electrabel ont signé un protocole d'accord, le Memorandum of Understanding (ci-après MoU du 03.11.2008). L'objectif de cet accord était de définir les modalités permettant aux associés des gestionnaires de réseaux de distribution mixtes wallons (ci-après les GRD), dont SEDILEC, de se conformer à certaines prescriptions des décrets régionaux wallons électricité et gaz du 12 avril 2001 et du 19 décembre 2002 telles que modifiées par les décrets du 17 juillet 2008. Les dispositions wallonnes modifiées imposent en effet aux Pouvoirs Publics associés dans les GRD de détenir 70% des parts représentatives du capital de ces GRD au plus tard le 6 février 2009. Ce ratio devra être de 75% au plus tard le 31 décembre 2018. Le M.o.U. précise différentes modalités dont principalement la fixation du prix de cession des parts d'Electrabel aux Pouvoirs Publics, le calendrier de cession de ces parts, les principes de réductions de fonds propres ou encore le droit de put exerçable par Electrabel en 2019. Cet accord a été, comme présenté dans

le rapport annuel de l'exercice 2010, amendé par un avenant signé le 30 juillet 2010.

Les réductions de fonds propres prévues dans le MoU du 03.11.2008 répondaient à un double objectif. D'une part, elles permettaient aux Pouvoirs Publics associés de disposer des moyens nécessaires pour acquérir les parts d'Electrabel. D'autre part, elles permettaient aux GRD de tendre vers le ratio de 33% de fonds propres par rapport à la RAB (Regulated Asset Based ou Actif régulé) recommandé par la Creg dans ses lignes directrices tarifaires.

Les fonds propres étaient composés, avant les opérations de réductions de fonds propres, des éléments suivants :

- Le capital (fixe et variable)
- Les réserves disponibles : composées des mises en réserves réalisées dans le cadre des bonus/malus 2007 et 2008 ainsi que des 25% de l'actif réglementaire de 2009 ;
- Les réserves indisponibles : composées d'une part des désaffectations forfaitaires

de la plus-value réalisée et d'autre part d'anciennes réserves indisponibles constituées avant la libéralisation du marché de l'énergie.

- La plus-value de réévaluation : en 2007, la Creg a approuvé la valeur iRAB de SEDILEC. L'iRAB est la somme de la valeur de reconstruction économique nette des immobilisations corporelles telles que déterminée au 31.12.2001 (en électricité) et au 31.12.2002 (en gaz) et du besoin en fonds de roulement. La plus-value RAB est la différence entre la valeur de l'iRAB telle qu'approuvée par la Creg et la valeur comptable des immobilisations corporelles à ces mêmes dates. De par cette décision de 2007, la durabilité des actifs régulés et réévalués a été constatée de manière neutre et indépendante, ce qui confirme le caractère certain et permanent de la plus-value.

Les modalités des réductions de fonds propres ont été arrêtées conjointement par les associés publics et privés du GRD et font partie intégrante des statuts de SEDILEC. Elles peuvent être résumées comme suit : remboursement d'une partie de la quotité libérée des parts et non annulation de parts. Préalablement à ce remboursement, une incorporation de réserves indisponibles (non liées à la désaffectation forfaitaire) et de plus-values de réévaluation peut être réalisée.

Ces modalités ainsi que le montant estimé concerné des réductions de fonds propres ont été présentés aux associés dans le cadre de l'Assemblée générale de décembre 2010, approuvés par cette dernière à la majorité requise en matière de modifications statutaires et publiés au Moniteur belge. Les modalités

pratiques de réalisation de réductions de fonds propres ont également été publiées au Moniteur belge après la réalisation des opérations.

Afin de respecter les engagements pris, les opérations de réductions de fonds propres suivantes ont été réalisées :

- a. Incorporation au capital variable de réserves indisponibles, autres que celles constituées dans le cadre de la désaffectation forfaitaire de la plus-value à concurrence de 10.951.820,00 € ;
- b. Incorporation au capital variable d'une quote-part de la plus-value de réévaluation à concurrence de 33.576.532,00 €, plus-value dont la permanence, la certitude et la durabilité sont attestées par des considérations objectives.
- c. Réduction du capital souscrit sans annulation du nombre de parts et par prélèvement sur le capital variable à concurrence de 106.328.381,00 €.

En parallèle à ces réductions de fonds propres, des parts bénéficiaires R ont été créées, par apport de capital à concurrence de 51.191.100,00 €. Ces parts bénéficiaires sont destinées à maintenir dans les GRD les moyens nécessaires aux obligations futures (par exemple le financement des investissements). Les cessions des parts A d'Electrabel aux Pouvoirs Publics associés de manière à permettre à ces derniers de détenir 75% des parts représentatives du capital social ont également été réalisées à la date du 30 juin 2011.

Les opérations de réductions de fonds propres ainsi réalisées ne mettent pas en péril la survie de la société. En outre, il faudra toujours veiller à maintenir un ratio minimum de 30% de fonds propres par rapport au total du bilan.

Situation comparative des fonds propres au 31/12/2010 et au 31/12/2011 pour l'activité gestion des réseaux :

	31/12/2010	31/12/2011	Evolution
Capital	69.397.706,62 €	58.788.777,62 €	-10.608.929,00 €
- Fixe (parts A)	18.600,00 €	18.600,00 €	0,00 €
- Variable	69.379.106,62 €	58.770.177,62 €	-10.608.929,00 €
En parts A	69.379.106,62 €	7.579.077,62 €	-61.800.029,00 €
En parts R	0,00 €	51.191.100,00 €	51.191.100,00 €
Plus-value de réévaluation	172.664.644,04 €	135.414.396,32 €	-37.250.247,72 €
Réserves légales	4.759,56 €	4.759,56 €	0,00 €
Réserves indisponibles	30.115.697,33 €	22.837.593,05 €	-7.278.104,28 €
Réserves disponibles	7.784.218,54 €	8.181.815,85 €	397.597,31 €
TOTAL	279.967.026,09 €	225.227.342,40 €	-54.739.683,69 €

Ratio fonds propres sur RAB	59,09%	46,17%
-----------------------------	--------	--------

Le ratio « fonds propres sur RAB » diminue de 12,92 % du fait d'une baisse des fonds propres de 19,55 % contre une hausse de la RAB de 2,96 %.

## 4. EVOLUTIONS BILANTAIRES

### ACTIF

Hausse des immobilisations corporelles de 14.046 k€ suite aux nouveaux investissements, hausse compensée par les amortissements de l'exercice ainsi que les désaffectations et cessions d'immobilisés.

Les stocks et commandes en cours d'exécution sont composés des travaux en cours pour compte des particuliers et des communes.

Diminution des créances à un an au plus de 7.629 k€ due essentiellement à la hausse des

créances commerciales de 1.476 k€ et du solde du compte courant pour 7.092 k€

Les comptes de régularisation enregistrent une baisse de 10.076 k€ due à la comptabilisation des actifs réglementaires négatifs (déficits) 2011 d'un montant de 6.097 k€, à l'extourne d'une partie des déficits 2006 et 2007 d'un montant de 1.751 k€ et à la prise en charge des capitaux pensions de 2.199 k€.

## **PASSIF**

Le capital diminue de 10.609 k€ suite :

- à l'incorporation au capital de fonds propres pour + 44.528 k€ ;
- à la création de parts R pour un montant de + 51.191 k€ ;
- au remboursement d'une partie de la valeur libérée de ce capital aux associés pour - 106.328 k€.

La réévaluation des immobilisations corporelles s'élevant à 135.414 k€ représente la différence initiale entre la R.A.B. (Regulatory Asset Base – valeur du réseau) et la valeur comptable de ces mêmes immobilisations. Cette rubrique est en diminution de 37.250 k€ suite à la désaffectation forfaitaire de la plus-value de 3.674 k€ et à l'incorporation au capital de 33.576 k€ de cette plus-value.

Les réserves diminuent de 6.881 k€ suite :

- à l'incorporation au capital de réserves indisponibles : - 10.952 k€ ;
- par le transfert en réserves indisponibles de la désaffectation forfaitaire de la plus-value de réévaluation : + 3.674 k€
- à l'extourne d'une partie du déficit 2007 : - 1.676 k€

- à la dotation aux réserves disponibles de :

- 10 % de la REMCI 2011 : + 1.176 k€
- l'écart sur les coûts contrôlables 2011 : + 897 k€

L'augmentation des dettes à plus d'un an de 67.620 k€ est due aux nouveaux emprunts contractés en vue du remboursement des fonds propres pour 84.029 k€ compensé par le transfert en dettes à plus d'un an échéant dans l'année de la quote-part des emprunts remboursable en 2012 pour 16.409 k€.

En 2011, apparition d'une nouvelle rubrique « Dettes financières – autres emprunts » représentant les billets de trésorerie émis par ORES pour le compte de SEDILEC, pour un montant de 3.925 k€.

Les dettes à un an au plus sont au même niveau que l'exercice précédent. Les comptes de régularisation enregistrent principalement les produits à reporter tels que les écarts ELIA, pensions et voirie pour 2.578 k€ et les redevances de transit non relevées d'un montant de 2.229 k€.

## **5. REMARQUES COMPLEMENTAIRES**

- 1. Données sur les événements importants survenus après la clôture de l'exercice.**  
« néant »
- 2. Indications sur les circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de la société.**  
« néant »
- 3. Indications relatives aux activités en matière de recherche et de développement.**  
« néant »
- 4. Indications relatives à l'existence de succursales de la société.**  
« néant »
- 5. Le bilan ne fait apparaître aucune perte reportée ou le compte de résultats ne fait pas apparaître pendant deux exercices successifs une perte de l'exercice.**
- 6. Toutes les informations qui doivent y être insérées en vertu du présent code.**  
« néant »
- 7. L'utilisation des instruments financiers par la société.**  
SEDILEC dispose d'un compte courant auprès de la société exploitante en cas de besoin de fonds, tel qu'elle ne s'expose pas au risque de prix, au risque de crédit, au risque de liquidité et au risque de trésorerie.

D'autre part, SEDILEC conclut ses emprunts auprès de grands organismes financiers belges dans le respect des procédures de marché public de services.

## 8. Risques et incertitudes.

Depuis 2009, ORES est l'opérateur chargé de l'exploitation des réseaux de distribution d'électricité et de gaz naturel des gestionnaires de réseaux de distribution mixtes wallons (ci-après les GRD), à savoir Ideg, IEH, IGH, Interest, Interlux, Intermosane, Sedilec et Simogel. ORES et l'ensemble de ces GRD mixtes constituent un groupe économique cohérent, pour lequel une analyse consolidée des risques et incertitudes est réalisée annuellement.

### 1. Risques réglementaires et réglementaires

La transposition des directives européennes relatives au marché de l'énergie dans les lois et décrets belges détermine le cadre légal applicable à la distribution d'énergie en Wallonie. Les directives adoptées le 13 juillet 2009 au niveau européen ('Troisième Paquet Énergie') ont été transposées en droit belge le 8 janvier 2012 et la loi les concernant a été publiée au Moniteur belge le 11 janvier 2012. Cette transposition a un impact réglementaire sur l'organisation et le fonctionnement du marché de l'énergie : les Arrêtés royaux tarifaires du 2 septembre 2008 sont abrogés et le régulateur fédéral est désormais seul compétent pour arrêter la méthodologie tarifaire applicable à la distribution d'énergie. Bien que le régulateur fédéral soit actuellement l'organe habilité pour l'adopter, la décision de régionaliser la compétence tarifaire relative aux réseaux de distribution, telle qu'elle résulte de l'accord institutionnel pour la sixième réforme de l'Etat, impliquera la fixation de la méthodologie tarifaire par le régulateur régional dès le transfert de la compétence. Dans l'attente de ce transfert, un accord est en cours de négociation avec le régulateur fédéral en ce qui concerne les tarifs applicables au cours des prochains exer-

cices ainsi que le mode de détermination, d'approbation et d'affectation des soldes réglementaires. Le cadre réglementaire dans lequel évoluent les GRD reste incertain et sera indubitablement soumis à évolution au cours des prochaines années.

Le Gouvernement wallon a adopté en 2009 sa Déclaration de politique régionale 2009-2014 intitulée « Une énergie partagée pour une société durable, humaine et solidaire ». Un chapitre est consacré à l'Énergie, avec pour objectif de « consommer moins et de développer les énergies renouvelables dans un marché transparent et accessible à tous ». La mise en œuvre de certains aspects de cette déclaration et la transposition des directives du Troisième Paquet Énergie en droit wallon amèneront des modifications de la législation régionale applicables au marché de l'énergie.

L'Arrêté royal du 2 juin 2008 concernant les prescriptions minimales de sécurité de certaines anciennes installations électriques sur les lieux de travail impose des mises en conformité qui ont des conséquences financières importantes endéans les 20 prochaines années. Un recours au Conseil d'État a été introduit par Synergrid, la fédération des gestionnaires de réseaux d'électricité et de gaz naturel. En parallèle, ORES poursuit la concertation avec le Ministre concerné.

### 2. Risques opérationnels

#### Risques d'exploitation

L'entrée en vigueur du décret relatif à l'information, la coordination et l'organisation des chantiers sous, sur ou au-dessus des voiries ou cours d'eau, voté par le Parlement wallon le 30 avril 2009, était prévue pour le 1er janvier 2011. Un nouveau texte et ses arrêtés sont attendus d'ici fin 2013. Compte tenu des conséquences potentielles de ce décret sur la planification et la coordination des travaux réalisés par ORES (et les autres impé-

trants), ainsi que sur la cartographie, il était essentiel de mener une action coordonnée. Cette action a conduit à l'élaboration de la « Charte wallonne des impétrants pour la sécurité et la coordination des chantiers en domaine public » qui a été signée début mars 2011.

L'arrêté du Gouvernement wallon relatif aux obligations de service public du 30 mars 2006 prévoit que, en concertation avec la CWaPE et les fournisseurs, les gestionnaires de réseaux de distribution sont responsables de la conception, de la mise en œuvre et de l'exploitation d'un système commun de rechargement de compteurs à budget (CàB) valable sur l'ensemble du territoire. Ce système doit permettre, au minimum pendant les heures ouvrables, le rechargement du CàB dans chaque commune à compter du 1er janvier 2007. Il a été mis en place et est géré par ORES sur le territoire des GRD mixtes wallons : outre dans les bureaux d'accueil ORES et certains CPAS, les clients peuvent aussi recharger la carte de leur CàB dans les cabines téléphoniques publiques. Belgacom ayant averti ORES que le système actuel ne pourrait plus être supporté après 2013, ORES, en collaboration avec tous les opérateurs wallons et flamands, a initié en 2010 un projet pour pourvoir à son remplacement.

#### Risques technologiques

L'augmentation du nombre d'installations de productions décentralisées d'électricité, ainsi que les objectifs ambitieux imposés par le Conseil Européen de mars 2007, sont source de réflexions et d'incertitudes sur les spécificités auxquelles devront répondre les réseaux de distribution de demain. Pour familiariser les exploitants à ces conditions d'exploitation nouvelles, ORES a entrepris le développement d'un outil informatique de simulation lui permettant de reproduire la conduite du ré-

seau moyenne tension dans différentes configurations de production et de consommation.

S'il est une certitude dans les défis technologiques auxquels les GRD sont confrontés, c'est bien celle de l'intelligence à intégrer dans les réseaux, compte tenu de l'explosion du nombre d'informations à véhiculer, avec en perspective la redéfinition technique des réseaux. Smart meters, smart grids, participation active du client tantôt consommateur, tantôt producteur, sont des sujets d'actualité qu'ORES et les GRD analysent aujourd'hui. Le concept de flexibilité de l'accès au réseau est souvent évoqué par les différents acteurs du marché de l'énergie sans qu'aucune disposition légale ne désigne la partie qui doit supporter la charge d'une éventuelle indemnisation pour suspension d'accès.

L'incertitude actuelle quant aux standards imposés par les autorités pour le déploiement généralisé des compteurs intelligents justifie d'autant plus les expériences-pilotes qu'ORES réalise depuis la fin 2010 à Marche-en-Famenne et à Nivelles. Ces projets portent sur l'installation de 1.250 compteurs électriques et 250 compteurs gaz dits intelligents. Ils permettront de confirmer les hypothèses arrêtées dans un business plan, de mesurer la qualité de différents réseaux de communication (courants porteurs, GPRS,...) et d'identifier les adaptations à réaliser au niveau des raccordements individuels.

Pour faire face au risque nouveau du "hacking" du réseau de communication, des études de protection des données se poursuivent.

#### Risques environnementaux

La mise en œuvre du décret du 5 décembre 2008 relatif à la gestion des sols pourrait justifier certaines dépenses liées à

l'assainissement de certains sites pollués. Dans ce contexte, ORES prend les mesures appropriées en matière de prévention des pollutions de sol et d'information quant à l'existence d'une pollution.

#### Risques de litiges juridiques

Le risque de litiges juridiques est inhérent aux activités des GRD. Le cas échéant, des provisions adéquates ont été ou seront réalisées pour couvrir ce risque.

#### Risques IT

Dans le cadre de son organisation, le département Informatique a mis en place une fonction de Sécurité Informatique et a développé :

- une série d'actions en collaboration avec les autres départements ORES visant à restructurer les droits d'accès aux applications et données informatiques selon les rôles des agents ORES ;
- un Comité de Sécurité présidé par le directeur Informatique ;
- des formations de sensibilisation à la sécurité Informatique ;
- un plan d'actions informatiques sur 2012 et 2013 (plan d'urgence, analyse des risques, etc.).

#### Risques RH

Un nombre important d'engagements a été réalisé en ORES ces dernières années – plus d'une personne par jour ouvrable – suite à l'inversion de la pyramide des âges de l'entreprise, ainsi qu'aux nouvelles missions confiées aux GRD notamment en matière d'obligations de service public.

La difficulté de recruter des profils techniques a amené ORES à implémenter un plan d'action visant à renforcer sa visibilité et sa notoriété sur le marché de l'emploi.

#### Risques en matière de Sécurité et Bien-être

L'importance du nombre d'engagements des dernières années requiert l'adoption et le suivi rigoureux d'un plan de formation des nouveaux engagés, y compris au travers d'un système de parrainage permettant aux jeunes de découvrir la réalité du terrain en compagnie de collègues plus anciens. Pour qu'ils se familiarisent avec les différents matériels utilisés, des configurations-types ont été installées dans les centres d'exploitation et les centres de formation ; les nouveaux engagés peuvent y visualiser et manœuvrer les équipements hors tension.

Quelle que soit l'activité dans l'entreprise, ORES considère qu'il est crucial que son personnel ait en permanence à l'esprit les impératifs de prévention et le respect des prescriptions en matière de santé et de sécurité afin de limiter les risques d'accident et d'incident sur le lieu de travail. Dans ce cadre, l'entreprise met en œuvre un plan d'action revu annuellement.

Enfin, le centre de formation de Strépy-Bracquegnies a étendu ses capacités de formation en électricité.

#### Risques liés aux mécanismes de contrôle interne

Les processus internes ont une influence sur les résultats de l'entreprise et doivent être contrôlés. En complément aux activités de contrôle interne déjà implémentées, ORES a mis l'accent en 2011 sur le renforcement de quatre axes : définition des responsabilités opérationnelles, définition transversale des tâches, définitions des métiers et responsabilités, mitigation des risques identifiés.

### **3. Risques financiers**

La crise financière de 2011 a fait apparaître le risque de ne pas pouvoir trouver le financement nécessaire à la couverture

des besoins d'ORES et des GRD. Dans ce cadre, une politique de diversification de ces moyens, par un appel direct aux marchés financiers, a été initiée fin 2011. Elle s'intensifiera en 2012 en étroite concertation entre ORES et les GRD.

#### Risques de crédit

A fin 2011, aucun emprunt moyen ou long terme n'a été souscrit par ORES. L'encours est comptabilisé au passif des GRD. Cette situation changera toutefois à partir de 2012 avec l'instauration du principe de fonds de garantie apporté par les GRD en faveur d'ORES.

Deux lignes de crédit court terme, non utilisées à ce jour, ont été souscrites par ORES pour un montant global de 100 M€.

Un programme de billets de trésorerie a été instauré début 2011 par ORES avec garantie des GRD pour un montant de 250 M€ et une durée de 10 ans. Fin 2011, outre des billets de trésorerie d'une durée d'un an, ce programme permettra d'émettre du papier commercial d'une durée de trois à neuf ans.

#### Risques de taux d'intérêts

Une modification des taux d'intérêt a un impact sur la hauteur des charges financières. Pour réduire ce risque au minimum, ORES et les GRD appliquent une politique de financement qui cherche à atteindre un équilibre optimal entre taux d'intérêt fixes et variables. En outre, des instruments financiers de couverture sont utilisés pour couvrir les évolutions incertaines. La politique de financement tient compte de la différence de durée de vie des emprunts et de durée de vie des actifs. Ces trois points (taux d'intérêt, durée des emprunts et utilisation des

produits dérivés de couverture) ont fait l'objet de décisions dans les organes compétents des GRD et d'ORES qui ont permis de fixer une politique financière nécessaire à la gestion active de la dette.

#### Instruments dérivés

En vue de maîtriser le risque de taux, ORES et les GRD utilisent des instruments financiers dérivés tels que des swaps de taux d'intérêt (taux court terme vers taux long terme), ainsi que des CAP de taux d'intérêt. Par l'intermédiaire d'ORES, la gestion de la dette et les données du marché sont suivies attentivement.

#### Risques de patrimoine et de liquidité

ORES et les GRD ont poursuivi et renforcé les actions spécifiques de recouvrement des créances échues par l'attribution, en juin 2011, de marchés publics à des sociétés de recouvrement.

ORES dispose d'une capacité de financement court terme, par l'intermédiaire du programme de billets de trésorerie et des lignes de crédit ouvertes pour 100 M€, on peut considérer que le risque de liquidité d'ORES et des GRD est quasi nul.

La gestion de la trésorerie de tous les GRD mixtes wallons est opérée par ORES. Cette mutualisation permet de limiter les risques de marché, de structure de patrimoine et de liquidité. De plus, les organes de gestion d'ORES ont décidé de restreindre les placements à des produits sans risque, de type produits de trésorerie, comptes à terme, etc. Les GRD opèrent dans un secteur régulé; tous les coûts liés à la politique de financement sont couverts par l'enveloppe réglementaire.

## VII. COMPTES ANNUELS

N° BE 0222.548.583

C 2.1

### BILAN APRÈS RÉPARTITION

Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>ACTIF</b>			
	<b>ACTIFS IMMOBILISÉS</b>		
	20/28	<b>489.323.643</b>	<b>475.277.274</b>
	<b>Frais d'établissement</b>		
5.1	20		
	<b>Immobilisations incorporelles</b>		
5.2	21		
	<b>Immobilisations corporelles</b>		
5.3	22/27	<b>487.850.640</b>	<b>473.804.271</b>
	Terrains et constructions	10.831.961	10.986.754
	Installations, machines et outillage	472.604.152	458.619.740
	Mobilier et matériel roulant	4.414.526	4.197.777
	Location-financement et droits similaires		
	Autres immobilisations corporelles		
	Immobilisations en cours et acomptes versés		
	<b>Immobilisations financières</b>		
5.4/5.5.1	28	<b>1.473.003</b>	<b>1.473.003</b>
	Entreprises liées		
5.14	280/1		
	Participations		
	Créances		
	Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation		
5.14	282/3	1.463.115	1.463.115
	Participations	1.463.115	1.463.115
	Créances		
	Autres immobilisations financières	9.888	9.888
	Actions et parts	288	288
	Créances et cautionnements en numéraire	9.600	9.600
	<b>ACTIFS CIRCULANTS</b>		
	29/58	<b>57.949.860</b>	<b>59.700.758</b>
	<b>Créances à plus d'un an</b>		
	Créances commerciales		
	Autres créances		
	<b>Stocks et commandes en cours d'exécution</b>		
	3	<b>2.112.024</b>	<b>1.415.352</b>
	Stocks		
	30/36		
	Approvisionnements		
	30/31		
	En-cours de fabrication		
	32		
	Produits finis		
	33		
	Marchandises		
	34		
	Immeubles destinés à la vente		
	35		
	Acomptes versés		
	36		
	Commandes en cours d'exécution	2.112.024	1.415.352
	37		
	<b>Créances à un an au plus</b>		
	40/41	<b>25.779.056</b>	<b>18.150.273</b>
	Créances commerciales	18.087.808	16.611.328
	40		
	Autres créances	7.691.248	1.538.945
	41		
	<b>Placements de trésorerie</b>		
5.5.1/5.6	50/53		
	Actions propres		
	50		
	Autres placements		
	51/53		
	<b>Valeurs disponibles</b>		<b>0</b>
	54/58		
	<b>Comptes de régularisation</b>		
5.6	490/1	<b>30.058.780</b>	<b>40.135.133</b>
	<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		
	20/58	<b>547.273.503</b>	<b>534.978.032</b>

N° BE 0222.548.583

C 2.2

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>PASSIF</b>				
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		10/15	<b><u>225.227.342</u></b>	<b><u>280.767.026</u></b>
Capital	5.7	10	58.788.778	69.397.707
Capital souscrit		100	58.788.778	69.397.707
Capital non appelé		101		
Primes d'émission		11		
Plus-values de réévaluation		12	135.414.396	172.664.644
Réserves		13	31.024.168	37.904.675
Réserve légale		130	4.760	4.760
Réserves indisponibles		131	22.837.593	30.115.697
Pour actions propres		1310		
Autres		1311	22.837.593	30.115.697
Réserves immunisées		132		
Réserves disponibles		133	8.181.816	7.784.219
Bénéfice (Perte) reporté(e)	(+)/(-)	14		800.000
Subsides en capital		15		
Avance aux associés sur répartition de l'actif net		19		
<b>PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS</b>		16	<b><u>1.158.930</u></b>	<b><u>1.193.525</u></b>
Provisions pour risques et charges		160/5	1.158.930	1.193.525
Pensions et obligations similaires		160		
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162		
Autres risques et charges	5.8	163/5	1.158.930	1.193.525
Impôts différés		168		
<b>DETTES</b>		17/49	<b><u>320.887.230</u></b>	<b><u>253.017.481</u></b>
Dettes à plus d'un an	5.9	17	276.244.240	208.623.904
Dettes financières		170/4	276.244.240	208.623.904
Emprunts subordonnés		170		
Emprunts obligataires non subordonnés		171		
Dettes de location-financement et assimilées		172		
Etablissements de crédit		173	276.244.240	208.623.904
Autres emprunts		174		
Dettes commerciales		175		
Fournisseurs		1750		
Effets à payer		1751		
Acomptes reçus sur commandes		176		
Autres dettes		178/9		
Dettes à un an au plus		42/48	39.595.381	39.185.282
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	5.9	42	16.452.496	14.671.496
Dettes financières		43	3.925.440	
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439	3.925.440	
Dettes commerciales		44	4.440.137	12.002.441
Fournisseurs		440/4	4.440.137	12.002.441
Effets à payer		441		
Acomptes reçus sur commandes		46	920.159	1.120.435
Dettes fiscales, salariales et sociales	5.9	45	634.486	1.327.628
Impôts		450/3	634.119	1.327.628
Rémunérations et charges sociales		454/9	367	
Autres dettes		47/48	13.222.663	10.063.281
Comptes de régularisation	5.9	492/3	5.047.609	5.208.295
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		10/49	<b><u>547.273.503</u></b>	<b><u>534.978.032</u></b>

N° BE 0222.548.583

C 3

**COMPTE DE RÉSULTATS**

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Ventes et prestations</b>				
Chiffre d'affaires	5.10	70/74	<b>132.416.578</b>	<b>126.426.362</b>
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction)		70	120.215.696	123.610.686
(+)/(-)		71	696.672	-124.347
Production immobilisée		72		
Autres produits d'exploitation	5.10	74	11.504.210	2.940.023
<b>Coût des ventes et des prestations</b>				
Approvisionnements et marchandises		60/64	<b>104.370.658</b>	<b>100.820.234</b>
Achats		60	862.618	1.164.395
Stocks: réduction (augmentation) (+)/(-)		600/8	862.618	1.164.395
Services et biens divers		609		
Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)	5.10	61	84.641.085	79.013.932
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		62	143.150	236.871
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales:				
dotations (reprises) (+)/(-)		630	17.486.501	16.845.469
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)		631/4	151.280	2.333.604
Autres charges d'exploitation	5.10	635/7	-34.596	-314.535
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)	5.10	640/8	1.120.620	1.540.500
649				
<b>Bénéfice (Perte) d'exploitation (+)/(-)</b>		9901	<b>28.045.920</b>	<b>25.606.127</b>
<b>Produits financiers</b>				
Produits des immobilisations financières		75	<b>191.037</b>	<b>291.544</b>
Produits des actifs circulants		750		
Autres produits financiers	5.11	751	183.312	286.068
		752/9	7.725	5.476
<b>Charges financières</b>	5.11	65	<b>9.388.262</b>	<b>7.996.216</b>
Charges des dettes		650	9.374.479	7.986.742
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)		651		
Autres charges financières		652/9	13.783	9.474
<b>Bénéfice (Perte) courant(e) avant impôts (+)/(-)</b>		9902	<b>18.848.695</b>	<b>17.901.455</b>
<b>Produits exceptionnels</b>				
Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles		76		
Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières		760		
Reprises de provisions pour risques et charges exceptionnels		761		
Plus-values sur réalisation d'actifs immobilisés		762		
Autres produits exceptionnels	5.11	763		
		764/9		
<b>Charges exceptionnelles</b>				
Amortissements et réductions de valeur exceptionnels sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		66		
Réductions de valeur sur immobilisations financières		660		
Provisions pour risques et charges exceptionnelles: dotations (utilisations) (+)/(-)		661		
Moins-values sur réalisation d'actifs immobilisés		662		
Autres charges exceptionnelles	5.11	663		
Charges exceptionnelles portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		664/8		
		669		
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts (+)/(-)</b>		9903	<b>18.848.695</b>	<b>17.901.455</b>
<b>Prélèvements sur les impôts différés</b>				
		780		
<b>Transfert aux impôts différés</b>				
		680		
<b>Impôts sur le résultat (+)/(-)</b>	5.12	67/77	<b>390.324</b>	<b>626.988</b>
Impôts		670/3	390.324	626.988

N°	BE 0222.548.583			C 3	
		Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
	Régularisations d'impôts et reprises de provisions fiscales		77		
	<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice</b>	(+)(-)	9904	<b>18.458.371</b>	<b>17.274.468</b>
	<b>Prélèvements sur les réserves immunisées</b>		789		
	<b>Transfert aux réserves immunisées</b>		689		
	<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter</b>	(+)(-)	9905	<b>18.458.371</b>	<b>17.274.468</b>

N° BE 0222.548.583

C 4

**AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Bénéfice (Perte) à affecter</b>			
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-) 9906	<b>19.258.371</b>	<b>18.074.468</b>
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-) 9905	18.458.371	17.274.468
	(+)/(-) 14P	800.000	800.000
<b>Prélèvements sur les capitaux propres</b>			
sur le capital et les primes d'émission	791/2		<b>1.681.416</b>
sur les réserves	791		
	792		1.681.416
<b>Affectations aux capitaux propres</b>			
au capital et aux primes d'émission	691/2	<b>397.597</b>	
à la réserve légale	691		
aux autres réserves	6920		
	6921	397.597	
<b>Bénéfice (Perte) à reporter</b>	(+)/(-) 14		<b>800.000</b>
<b>Intervention d'associés dans la perte</b>			
	794		
<b>Bénéfice à distribuer</b>			
Rémunération du capital	694/6	<b>18.860.774</b>	<b>18.955.884</b>
Administrateurs ou gérants	694	18.860.774	18.955.884
Autres allocataires	695		
	696		

N° BE 0222.548.583

C 5.3.1

**ANNEXE  
ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>TERRAINS ET CONSTRUCTIONS</b>			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8191P	XXXXXXXXXX	13.885.548
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8161	106.079	
Cessions et désaffectations	8171		
Transferts d'une rubrique à une autre	8181		
	(+)/(-)		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8191	13.991.628	
Plus-values au terme de l'exercice	8251P	XXXXXXXXXX	425.263
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8211		
Acquises de tiers	8221		
Annulées	8231		
Transférées d'une rubrique à une autre	8241		
	(+)/(-)		
Plus-values au terme de l'exercice	8251	425.263	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8321P	XXXXXXXXXX	3.324.058
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés	8271	260.872	
Repris	8281		
Acquis de tiers	8291		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8301		
Transférés d'une rubrique à une autre	8311		
	(+)/(-)		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8321	3.584.930	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	22	<b>10.831.961</b>	

N° BE 0222.548.583

C 5.3.2

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>INSTALLATIONS, MACHINES ET OUTILLAGE</b>			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8192P	XXXXXXXXXX	510.923.008
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8162	30.923.544	
Cessions et désaffectations	8172	5.879.775	
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8182		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8192	535.966.778	
Plus-values au terme de l'exercice	8252P	XXXXXXXXXX	183.215.423
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8212		
Acquises de tiers	8222		
Annulées	8232		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8242		
Plus-values au terme de l'exercice	8252	183.215.423	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8322P	XXXXXXXXXX	235.518.692
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés	8272	15.973.296	
Repris	8282		
Acquis de tiers	8292		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8302	4.913.940	
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8312		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8322	246.578.049	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	23	<b>472.604.152</b>	

N° BE 0222.548.583

C 5.3.3

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>MOBILIER ET MATÉRIEL ROULANT</b>			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193P	XXXXXXXXXX	15.697.500
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8163	1.471.262	
Cessions et désaffectations	8173	227.726	
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8183		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193	16.941.036	
Plus-values au terme de l'exercice	8253P	XXXXXXXXXX	45.105
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8213		
Acquises de tiers	8223		
Annulées	8233		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8243		
Plus-values au terme de l'exercice	8253	45.105	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8323P	XXXXXXXXXX	11.544.828
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés	8273	1.252.333	
Repris	8283		
Acquis de tiers	8293		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8303	225.546	
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8313		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8323	12.571.614	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	24	<b>4.414.526</b>	

N° BE 0222.548.583

C 5.4.2

**ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS</b>			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8392P	XXXXXXXXXX	1.463.115
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions	8362		
Cessions et retraits	8372		
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8382		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8392	1.463.115	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8452P	XXXXXXXXXX	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8412		
Acquises de tiers	8422		
Annulées	8432		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8442		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8452		
<b>Réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8522P	XXXXXXXXXX	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8472		
Reprises	8482		
Acquises de tiers	8492		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8502		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8512		
<b>Réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8522		
<b>Montants non appelés au terme de l'exercice</b>	8552P	XXXXXXXXXX	
<b>Mutations de l'exercice</b>	(+)/(-) 8542		
<b>Montants non appelés au terme de l'exercice</b>	8552		
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	282	<u>1.463.115</u>	
<b>ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION - CRÉANCES</b>			
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	283P	<u>XXXXXXXXXX</u>	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Additions	8582		
Remboursements	8592		
Réductions de valeur actées	8602		
Réductions de valeur reprises	8612		
Différences de change (+)/(-)	8622		
Autres (+)/(-)	8632		
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	283		
<b>RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE</b>	8652		

N° BE 0222.548.583

C 5.4.3

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>AUTRES ENTREPRISES - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS</b>			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8393P	XXXXXXXXXX	288
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions	8363		
Cessions et retraits	8373		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8383		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8393	288	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8453P	XXXXXXXXXX	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8413		
Acquises de tiers	8423		
Annulées	8433		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8443		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8453		
<b>Réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8523P	XXXXXXXXXX	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8473		
Reprises	8483		
Acquises de tiers	8493		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8503		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8513		
<b>Réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8523		
<b>Montants non appelés au terme de l'exercice</b>	8553P	XXXXXXXXXX	
<b>Mutations de l'exercice</b>	(+)/(-) 8543		
<b>Montants non appelés au terme de l'exercice</b>	8553		
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	284	<u>288</u>	
<b>AUTRES ENTREPRISES - CRÉANCES</b>			
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	285/8P	<u>XXXXXXXXXX</u>	<u>9.600</u>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Additions	8583		
Remboursements	8593		
Réductions de valeur actées	8603		
Réductions de valeur reprises	8613		
Différences de change	(+)/(-) 8623		
Autres	(+)/(-) 8633		
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	285/8	<u>9.600</u>	
<b>RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE</b>	8653		

N°	BE 0222.548.583	C 5.7
----	-----------------	-------

**ETAT DU CAPITAL ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT**

**ETAT DU CAPITAL**

**Capital social**

Capital souscrit au terme de l'exercice  
Capital souscrit au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
100P	XXXXXXXXXX	69.397.707
100	58.788.778	

**Modifications au cours de l'exercice**

Incorporation au capital d'une quote part de la reserve indisponible  
Incorporation au capital d'une quote part de la plus value  
Création de parts R  
Diminution de la valeur de souscription des parts par remboursement aux associés

Codes	Montants	Nombre d'actions
	10.951.820	0
	33.576.532	0
	51.191.100	511.911
	-106.328.381	0
	4.077.826	2.038.913
	1.359.275	679.638
	1.620.432	810.216
	540.144	270.072
	51.191.100	511.911
8702	XXXXXXXXXX	
8703	XXXXXXXXXX	

**Représentation du capital**

**Catégories d'actions**

Parts Ae1 (pouvoirs publics associés)  
Parts Ae2 (société associée)  
Parts Ag1 (pouvoirs publics associés)  
Parts Ag2 (société associée)  
Parts R (pouvoirs publics associés)

Actions nominatives

Actions au porteur et/ou dématérialisées

**Capital non libéré**

Capital non appelé  
Capital appelé, non versé  
Actionnaires redevables de libération

Codes	Montant non appelé	Montant appelé non versé
101		XXXXXXXXXX
8712	XXXXXXXXXX	

**Actions propres**

Détenues par la société elle-même  
Montant du capital détenu  
Nombre d'actions correspondantes  
Détenues par ses filiales  
Montant du capital détenu  
Nombre d'actions correspondantes

Codes	Exercice
8721	
8722	
8731	
8732	
8740	
8741	
8742	
8745	
8746	
8747	
8751	

**Engagement d'émission d'actions**

Suite à l'exercice de droits de conversion  
Montant des emprunts convertibles en cours  
Montant du capital à souscrire  
Nombre maximum correspondant d'actions à émettre  
Suite à l'exercice de droits de souscription  
Nombre de droits de souscription en circulation  
Montant du capital à souscrire  
Nombre maximum correspondant d'actions à émettre

**Capital autorisé non souscrit**

**Parts non représentatives du capital**

Répartition  
Nombre de parts  
Nombre de voix qui y sont attachées  
Ventilation par actionnaire  
Nombre de parts détenues par la société elle-même  
Nombre de parts détenues par les filiales

Codes	Exercice
8761	
8762	
8771	
8781	

**STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT DE L'ENTREPRISE À LA DATE DE CLÔTURE DE SES COMPTES, TELLE QU'ELLE RÉSULTE DES**

N° BE 0222.548.583

C 5.8

**PROVISIONS POUR AUTRES RISQUES ET CHARGES****VENTILATION DE LA RUBRIQUE 163/5 DU PASSIF SI CELLE-CI REPRÉSENTE UN MONTANT IMPORTANT**

Déplacements d'installations - recours Région Wallonne

Exercice

1.113.930

N° BE 0222.548.583

C 5.9

**ETAT DES DETTES ET COMPTES DE RÉGULARISATION DU PASSIF****VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE****Dettes à plus d'un an échéant dans l'année**

Dettes financières  
 Emprunts subordonnés  
 Emprunts obligataires non subordonnés  
 Dettes de location-financement et assimilées  
 Etablissements de crédit  
 Autres emprunts  
 Dettes commerciales  
 Fournisseurs  
 Effets à payer  
 Acomptes reçus sur commandes  
 Autres dettes

**Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année****Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir**

Dettes financières  
 Emprunts subordonnés  
 Emprunts obligataires non subordonnés  
 Dettes de location-financement et assimilées  
 Etablissements de crédit  
 Autres emprunts  
 Dettes commerciales  
 Fournisseurs  
 Effets à payer  
 Acomptes reçus sur commandes  
 Autres dettes

**Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir****Dettes ayant plus de 5 ans à courir**

Dettes financières  
 Emprunts subordonnés  
 Emprunts obligataires non subordonnés  
 Dettes de location-financement et assimilées  
 Etablissements de crédit  
 Autres emprunts  
 Dettes commerciales  
 Fournisseurs  
 Effets à payer  
 Acomptes reçus sur commandes  
 Autres dettes

**Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir****DETTES GARANTIES****Dettes garanties par les pouvoirs publics belges**

Dettes financières  
 Emprunts subordonnés  
 Emprunts obligataires non subordonnés  
 Dettes de location-financement et assimilées  
 Etablissements de crédit  
 Autres emprunts  
 Dettes commerciales  
 Fournisseurs  
 Effets à payer  
 Acomptes reçus sur commandes  
 Dettes salariales et sociales  
 Autres dettes

**Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges****Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise**

Dettes financières  
 Emprunts subordonnés

Codes	Exercice
8801	16.452.496
8811	
8821	
8831	
8841	16.452.496
8851	
8861	
8871	
8881	
8891	
8901	
42	<b>16.452.496</b>
8802	63.862.698
8812	
8822	
8832	
8842	63.862.698
8852	
8862	
8872	
8882	
8892	
8902	
8912	<b>63.862.698</b>
8803	212.381.543
8813	
8823	
8833	
8843	212.381.543
8853	
8863	
8873	
8883	
8893	
8903	
8913	<b>212.381.543</b>

Codes	Exercice
8921	
8931	
8941	
8951	
8961	
8971	
8981	
8991	
9001	
9011	
9021	
9051	
9061	
8922	
8932	

N°	BE 0222.548.583	C 5.9																												
	Emprunts obligataires non subordonnés Dettes de location-financement et assimilées Etablissements de crédit Autres emprunts Dettes commerciales Fournisseurs Effets à payer Acomptes reçus sur commandes Dettes fiscales, salariales et sociales Impôts Rémunérations et charges sociales Autres dettes <b>Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise</b>	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Codes</th> <th>Exercice</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>8942</td><td></td></tr> <tr><td>8952</td><td></td></tr> <tr><td>8962</td><td></td></tr> <tr><td>8972</td><td></td></tr> <tr><td>8982</td><td></td></tr> <tr><td>8992</td><td></td></tr> <tr><td>9002</td><td></td></tr> <tr><td>9012</td><td></td></tr> <tr><td>9022</td><td></td></tr> <tr><td>9032</td><td></td></tr> <tr><td>9042</td><td></td></tr> <tr><td>9052</td><td></td></tr> <tr><td>9062</td><td></td></tr> </tbody> </table>	Codes	Exercice	8942		8952		8962		8972		8982		8992		9002		9012		9022		9032		9042		9052		9062	
Codes	Exercice																													
8942																														
8952																														
8962																														
8972																														
8982																														
8992																														
9002																														
9012																														
9022																														
9032																														
9042																														
9052																														
9062																														
	<b>DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES</b> <b>Impôts</b> Dettes fiscales échues Dettes fiscales non échues Dettes fiscales estimées <b>Rémunérations et charges sociales</b> Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale Autres dettes salariales et sociales	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Codes</th> <th>Exercice</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>9072</td><td></td></tr> <tr><td>9073</td><td>516.435</td></tr> <tr><td>450</td><td>117.684</td></tr> <tr><td>9076</td><td></td></tr> <tr><td>9077</td><td>367</td></tr> </tbody> </table>	Codes	Exercice	9072		9073	516.435	450	117.684	9076		9077	367																
Codes	Exercice																													
9072																														
9073	516.435																													
450	117.684																													
9076																														
9077	367																													
	<b>COMPTES DE RÉGULARISATION</b> <b>Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important</b> Redevances de transit non relevées Ecart Elia, Pensions, Voirie	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Exercice</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>2.227.534</td></tr> <tr><td>2.578.260</td></tr> </tbody> </table>	Exercice	2.227.534	2.578.260																									
Exercice																														
2.227.534																														
2.578.260																														

N° BE 0222.548.583

C 5.10

**RÉSULTATS D'EXPLOITATION**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			
<b>Chiffre d'affaires net</b>			
Ventilation par catégorie d'activité			
ELECTRICITE		80.148.893	82.631.214
GAZ		28.394.324	31.531.871
Ventilation par marché géographique			
<b>Autres produits d'exploitation</b>			
Subsides d'exploitation et montants compensatoires obtenus des pouvoirs publics	740		
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			
<b>Travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel</b>			
Nombre total à la date de clôture	9086	1	1
Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein	9087	1	1
Nombre d'heures effectivement prestées	9088	2.929	2.929
<b>Frais de personnel</b>			
Rémunérations et avantages sociaux directs	620	110.686	171.987
Cotisations patronales d'assurances sociales	621	31.307	45.723
Primes patronales pour assurances extralégales	622		
Autres frais de personnel	623	1.157	19.161
Pensions de retraite et de survie	624		
<b>Provisions pour pensions et obligations similaires</b>			
Dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-) 635		
<b>Réductions de valeur</b>			
Sur stocks et commandes en cours			
Actées	9110		
Reprises	9111		
Sur créances commerciales			
Actées	9112	637.196	2.547.616
Reprises	9113	485.916	214.012
<b>Provisions pour risques et charges</b>			
Constitutions	9115	13.931	73.737
Utilisations et reprises	9116	48.526	388.272
<b>Autres charges d'exploitation</b>			
Impôts et taxes relatifs à l'exploitation	640		
Autres	641/8	1.120.620	1.540.500
<b>Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de l'entreprise</b>			
Nombre total à la date de clôture	9096		
Nombre moyen calculé en équivalents temps plein	9097		
Nombre d'heures effectivement prestées	9098		
Frais pour l'entreprise	617		

N° BE 0222.548.583

C 5.11

**RÉSULTATS FINANCIERS ET EXCEPTIONNELS****RÉSULTATS FINANCIERS****Autres produits financiers**

Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats

Subsides en capital

Subsides en intérêts

Ventilation des autres produits financiers

Produits des actifs circulants

Produits financiers divers

**Amortissement des frais d'émission d'emprunts et des primes de remboursement****Intérêts intercalaires portés à l'actif****Réductions de valeur sur actifs circulants**

Actées

Reprises

**Autres charges financières**

Montant de l'escompte à charge de l'entreprise sur la négociation de créances

**Provisions à caractère financier**

Dotations

Utilisations et reprises

**Ventilation des autres charges financières**

Charges des dettes

Autres charges financières

Codes	Exercice	Exercice précédent
9125		
9126		
	157.904	286.068
	33.132	5.476
6501		
6503		
6510		
6511		
653		
6560		
6561		
	9.336.730	7.986.742
	13.783	9.474

**RÉSULTATS EXCEPTIONNELS**

Ventilation des autres produits exceptionnels

Ventilation des autres charges exceptionnelles

Exercice

N° BE 0222.548.583

C 5.12

**IMPÔTS ET TAXES****IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT****Impôts sur le résultat de l'exercice**

Impôts et précomptes dus ou versés  
Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif  
Suppléments d'impôts estimés

**Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs**

Suppléments d'impôts dus ou versés  
Suppléments d'impôts estimés ou provisionnés

**Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé**

Codes	Exercice
9134	390.324
9135	390.324
9136	
9137	
9138	
9139	
9140	

**Incidence des résultats exceptionnels sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice****Sources de latences fiscales**

Latences actives  
Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs  
Autres latences actives

Latences passives  
Ventilation des latences passives

Codes	Exercice
9141	
9142	
9144	

**TAXES SUR LA VALEUR AJOUTÉE ET IMPÔTS À CHARGE DE TIERS****Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte**

A l'entreprise (déductibles)  
Par l'entreprise

**Montants retenus à charge de tiers, au titre de**

Précompte professionnel  
Précompte mobilier

Codes	Exercice	Exercice précédent
9145	23.198.877	18.918.038
9146	38.229.823	32.306.532
9147	65.131	87.294
9148	4.510.907	2.517.318

N° BE 0222.548.583

C 5.14

**RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES ET LES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>ENTREPRISES LIÉES</b>			
<b>Immobilisations financières</b>	280/1		
Participations	280		
Créances subordonnées	9271		
Autres créances	9281		
<b>Créances sur les entreprises liées</b>	9291		
A plus d'un an	9301		
A un an au plus	9311		
<b>Placements de trésorerie</b>	9321		
Actions	9331		
Créances	9341		
<b>Dettes</b>	9351		
A plus d'un an	9361		
A un an au plus	9371		
<b>Garanties personnelles et réelles</b>			
Constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises liées	9381		
Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises liées pour sûreté de dettes ou d'engagements de l'entreprise	9391		
<b>Autres engagements financiers significatifs</b>	9401		
<b>Résultats financiers</b>			
Produits des immobilisations financières	9421		
Produits des actifs circulants	9431		
Autres produits financiers	9441		
Charges des dettes	9461		
Autres charges financières	9471		
<b>Cession d'actifs immobilisés</b>			
Plus-values réalisées	9481		
Moins-values réalisées	9491		
<b>ENTREPRISES AVEC UN LIEN DE PARTICIPATION</b>			
<b>Immobilisations financières</b>	282/3	1.463.115	1.463.115
Participations	282	1.463.115	1.463.115
Créances subordonnées	9272		
Autres créances	9282		
<b>Créances</b>	9292	7.091.940	
A plus d'un an	9302		
A un an au plus	9312	7.091.940	
<b>Dettes</b>	9352	17.151.320	14.584.029
A plus d'un an	9362		
A un an au plus	9372	17.151.320	14.584.029

**TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES EFFECTUÉES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHÉ**

Mention de telles transactions, si elles sont significatives, y compris le montant et indication de la nature des rapports avec la partie liée, ainsi que toute autre information sur les transactions qui serait nécessaire pour obtenir une meilleure compréhension de la position financière de la société

Exercice

N° BE 0222.548.583

C 5.15

**RELATIONS FINANCIÈRES AVEC**

**LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT L'ENTREPRISE SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES**

**Créances sur les personnes précitées**

Conditions principales des créances

**Garanties constituées en leur faveur**

Conditions principales des garanties constituées

**Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur**

Conditions principales des autres engagements

**Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable**

Aux administrateurs et gérants

Aux anciens administrateurs et anciens gérants

Codes	Exercice
9500	
9501	
9502	
9503	66.803
9504	

**LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)**

**Emoluments du (des) commissaire(s)**

**Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)**

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

**Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)**

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Codes	Exercice
9505	10.334
95061	8.550
95062	
95063	
95081	
95082	
95083	

Mentions en application de l'article 133, paragraphe 6 du Code des sociétés

N° BE 0222.548.583

C 6

**BILAN SOCIAL**

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'entreprise:

**Etat des personnes occupées****Travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel**

Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP)	3P. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP)
		(exercice)	(exercice)	(exercice)	(exercice précédent)
Nombre moyen de travailleurs	100	1		1 ETP	1 ETP
Nombre d'heures effectivement prestées	101	2.929		2.929 T	2.929 T
Frais de personnel	102	143.150		143.150 T	236.871 T
Montant des avantages accordés en sus du salaire	103	XXXXXXX	XXXXXXX		

**A la date de clôture de l'exercice**

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
<b>Nombre de travailleurs</b>	105	1		1
<b>Par type de contrat de travail</b>				
Contrat à durée indéterminée	110	1		1
Contrat à durée déterminée	111			
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113			
<b>Par sexe et niveau d'études</b>				
Hommes	120	1		1
de niveau primaire	1200			
de niveau secondaire	1201			
de niveau supérieur non universitaire	1202			
de niveau universitaire	1203	1		1
Femmes	121			
de niveau primaire	1210			
de niveau secondaire	1211			
de niveau supérieur non universitaire	1212			
de niveau universitaire	1213			
<b>Par catégorie professionnelle</b>				
Personnel de direction	130	1		1
Employés	134			
Ouvriers	132			
Autres	133			

## Annexes

### III. ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	III A Terrains et constructions	III B Installations machines et outillage	III C Mobilier et matériel roulant	TOTAL
<b>a) Valeur d'acquisition</b>				
Au terme de l'exercice précédent	13.885.548,47	510.923.008,46	15.697.500,41	540.506.057,34
Mutation de l'exercice				
- acquisition, y compris la production immobilisée	106.079,11	30.923.544,03	1.471.261,90	
- cessions et désaffectations		-5.879.774,62	-227.726,44	
Au terme de l'exercice	<b>13.991.627,58</b>	<b>535.966.777,87</b>	<b>16.941.035,87</b>	<b>566.899.441,32</b>
<b>b) Plus-values</b>				
Au terme de l'exercice précédent	425.263,36	183.215.423,23	45.104,61	183.685.791,20
Mutation de l'exercice				
- Actées				
- Acquis de tiers				
- Annulées				
- Transférées d'une rubrique à une autre				
Au terme de l'exercice	425.263,36	183.215.423,23	45.104,61	183.685.791,20
<b>c) Amortissements</b>				
Au terme de l'exercice précédent	3.324.057,88	235.518.691,80	11.544.827,92	250.387.577,14
Mutation de l'exercice				
- Actés	260.872,27	15.973.296,44	1.252.332,72	
- Acquis de tiers				
- Annulés		-4.913.939,54	-225.546,47	
- Transférées d'une rubrique à une autre				
Au terme de l'exercice	3.584.930,15	246.578.048,70	12.571.614,17	262.734.593,02
<b>d) Valeur comptable nette au terme de l'exercice</b>				
<b>(a) + (b) - (c)</b>	<b>10.831.960,79</b>	<b>472.604.152,40</b>	<b>4.414.526,31</b>	<b>487.850.639,50</b>

### VIII. ETAT DU CAPITAL

A. Capital social	<i>En euros</i>	<i>Nombre d'actions</i>
<b>1. Capital souscrit</b>		
- Au terme de l'exercice précédent	69.397.706,62	
- Modifications au cours de l'exercice		
Incorporation d'une quote part de la réserve indisponible	10.951.820,00	
Incorporation d'une quote part de la plus value	33.576.532,00	
Création de parts R	51.191.100,00	
Diminution de la valeur de souscription des parts par remboursement aux associés	-106.328.381,00	
- Au terme de l'exercice	58.788.777,62	
<b>2. Représentation du capital</b>		
<b>2.1 Catégories d'actions</b>		
Parts Ae1	4.077.826,41	2.038.913,00
Parts Ae2	1.359.275,47	679.638,00
Parts Ag1	1.620.431,81	810.216,00
Parts Ag2	540.143,93	270.072,00
Parts R	51.191.100,00	511.911,00
<b>2.2 Actions nominatives</b>		4.310.750,00

**IX. PROVISIONS POUR AUTRES RISQUES ET CHARGES**

	<i>En euros</i>
Provision constituée en vue de couvrir les déplacements d'installations	1.113.929,90

**X. ETAT DES DETTES**

	<i>En euros</i>
<b>A . Ventilation des dettes à l'origine à plus d'un an, en fonction de leur durée résiduelle</b>	

Dettes financières	
4. Etablissements de crédit	
échéant dans l'année	16.452.496,37
ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir	63.862.697,63
ayant plus de 5 ans à courir	212.381.542,50
TOTAL	292.696.736,50
<b>C. Dettes fiscales, salariales et sociales</b>	
1. Impôts	
a) dettes fiscales non échues	516.435,20
c) dettes fiscales estimées	117.684,05
2. Rémunérations et charges sociales	
b) autres dettes salariales et sociales	366,50

**XII . RESULTATS D'EXPLOITATION**

	2011	2010
<b>C2. Frais de personnel</b>		
a) Rémunérations et avantages sociaux directs	110.685,99	171.986,79
b) Cotisations patronales d'assurances sociales	31.306,95	45.723,37
d) Autres frais de personnel	1.157,08	19.160,87
<b>D. Réductions de valeur sur créances commerciales</b>		
Actées	637.196,18	2.547.615,53
Reprises	-485.916,41	-214.011,92
<b>E. Provisions pour risques et charges</b>		
Constitutions	13.930,57	73.737,03
Utilisations et reprises	48.526,12	-388.272,45
<b>F. Autres charges d'exploitation</b>		
Impôts et taxes relatifs à l'exploitation		
Autres	1.120.619,60	1.540.499,57

**XV . IMPOTS SUR LE RESULTAT**

	2010
<b>A. Détail de la rubrique 670/3</b>	
1. Impôts sur le résultat de l'exercice :	
a. Impôts et précomptes dus ou versés	390.323,82
b. Exédent de versement d'impôts ou de précomptes portés à l'actif (-)	

**XVI . AUTRES TAXES ET IMPOTS A CHARGE DE TIERS**

	2011	2010
<b>A. Taxes sur la valeur ajoutée, taxes d'égalisation et taxes spéciales portées en compte</b>		
1. à l'entreprise (déductibles)	23.198.877,38	18.918.038,41
2. par l'entreprise	38.229.823,34	32.306.531,75
<b>B. Montants retenus à charge de tiers, au titre de :</b>		
1. précompte professionnel	65.131,29	87.293,84
2. précompte mobilier	4.510.907,13	2.517.318,48

## Règles d'évaluation

### **ACTIF.**

#### I. Immobilisations corporelles :

##### Valeur d'acquisition :

- Les immobilisations corporelles sont portées à l'actif du bilan à leur prix d'acquisition ou de revient, ou à leur valeur d'apport

##### Frais accessoires :

- Les frais accessoires sont inclus dans la valeur d'acquisition des immobilisations corporelles concernées. Ceux-ci comprennent notamment la TVA non déductible qui a grevé les investissements jusqu'au 30 juin 1980. Les frais accessoires sont amortis au même rythme que les installations auxquelles ils se rapportent.

##### Interventions de tiers :

- Les interventions de tiers dans le financement des immobilisations corporelles sont portées en déduction des valeurs d'acquisition de celles-ci. Elles sont, en outre, déduites de la base d'amortissement des dites installations.

##### Amortissements :

- Les amortissements sont calculés sur base de la méthode linéaire. Les installations donnant lieu à amortissement sont celles existant au 31 décembre de l'exercice considéré.
- Les taux d'amortissement à prendre en considération sont les suivants :

Installations électricité	Taux d'amortissement en %
Bâtiments industriels	3
Bâtiments administratifs	2
Câbles	2
Lignes	2
Postes et cabines (équipements HT et BT)	3
Raccordements – transformations	3
Raccordements – lignes et câbles	2
Appareillages de mesure	3
Compteurs électroniques, compteurs à budget	10
Commande à distance, équipement labo et dispatching	10
Télétransmission et fibres optiques	10
Outillage et mobilier	10
Matériel roulant	20
Equipement administratif (matériel informatique)	33

Installations gaz	Taux d'amortissement en %
Bâtiments industriels	3
Bâtiments administratifs	2
Conduites	2
Cabines/Station	3
Raccordements	3
Appareils de mesure	3
Équipement labo, dispatching	10
Compteurs à budget, compteurs électroniques	10
Commandes à distance, équipement dispatching, équipement labo	10
Télétransmission et fibres optiques	10
Outillage et mobilier	10
Matériel roulant	20
Équipement administratif (matériel informatique)	33

#### Différence initiale entre la RAB et la valeur comptable des immobilisations corporelles :

Jusque fin 2002, les immobilisations corporelles étaient valorisées à l'actif du bilan sur base de la valeur comptable (soit la valeur d'acquisition diminuée du fonds d'amortissement) réévaluée en conformité avec la dérogation obtenue du Ministère des Affaires Economiques en date du 22 novembre 1985.

Depuis le début de 2003, l'activité de SEDILEC s'est recentrée, au rythme de la libéralisation du marché de l'électricité, essentiellement sur la fonction de gestionnaire des réseaux de distribution (GRD) d'électricité et de gaz.

En matière d'élaboration des tarifs d'utilisation des réseaux, il appartient à SEDILEC d'établir une proposition qu'elle soumet, pour approbation, à la Commission de Régulation de l'Electricité et du Gaz (CREG). Cette proposition tarifaire doit respecter les dispositions des lignes directrices édictées par la CREG en matière de politique tarifaire et de marge bénéficiaire équitable. Celles-ci prévoient une rémunération équitable des capitaux investis sur base d'un taux (« WACC: weighted average cost of capital») déduit d'une structure de financement théorique basée sur 1/3 de fonds propres et 2/3 de fonds de tiers et ce quelle que soit la structure financière réelle du GRD (a).

Les capitaux investis se composent de la valeur économique des immobilisations corporelles régulées, majorée ou réduite du fonds de roulement.

Lors de la détermination de la valeur initiale des capitaux investis au 31.12.2001 (iRAB), les gestionnaires de réseau de distribution d'électricité qui disposaient d'un inventaire technique permettant de justifier la valeur des immobilisations corporelles pouvaient choisir de déterminer la valeur initiale des capitaux investis au 31.12.2001 sur base de la valeur économique de cet inventaire. Ce fut l'option choisie par SEDILEC.

La CREG impose que la RAB prise en considération pour déterminer la base de rémunération des capitaux investis évolue selon la formule suivante :

$$\text{RAB}_n = \text{iRAB} + \text{investissements } n - \text{amortissements } n - \text{désaffectations } n \text{ (b)}$$

La CREG exige également de pouvoir, à tout moment, réconcilier la RAB introduite dans les propositions tarifaires avec les états comptables des GRD (c).

Répondre aux contraintes (a), (b) et (c) impliquait la comptabilisation de la RAB et

qu'une différence initiale soit dégagée par rapport à la valeur comptable.

Cette différence initiale qui apparaît au bilan du GRD est d'une part liée au droit d'être le distributeur exclusif d'électricité pour une durée définie et sur un territoire fixé et d'autre part reflète l'exercice de valorisation du réseau concerné.

Vu la nature spécifique de cette différence initiale, le GRD avait choisi de la comptabiliser au niveau d'une rubrique séparée des immobilisations corporelles et de ne pas l'amortir ni la désaffecter.

En novembre 2007, des accords ont été trouvés entre les GRD et la CREG, accords qui ont débouché sur une transaction et la publication d'un arrêté royal en septembre 2008.

L'article 4 §1<sup>er</sup> de l'A.R. définit la valeur initiale de l'actif régulé comme étant la somme de la valeur nette comptable des immobilisations corporelles et de la plus-value (la plus-value est la différence positive entre la valeur de l'iRAB et la valeur d'acquisition initiale non amortie).

L'article 2 point 7° de l'A.R. indique que les coûts se composent notamment de la partie de la plus-value visée à l'article 4, § 1<sup>er</sup>, relative aux équipements mis hors service dans le courant de l'année concernée, pour autant que les montants correspondant à cette partie de la

plus-value soient portés sur une réserve au passif du GRD. La CREG contrôle la concordance entre l'évolution de cette réserve et les mises hors services enregistrées. La méthode appliquée par le GRD en vue de déterminer les mises hors service techniques est attestée par le réviseur du GRD concerné. La plus-value est reprise et reportée dans les coûts à un taux de 2% par an durant la première période régulatoire. A l'issue de la troisième année de chaque période régulatoire, la moyenne avancée des mises hors service sur les 4 années précédentes est déterminée. Cette moyenne glissante est appliquée au cours de la prochaine période régulatoire.

L'article 5 §1<sup>er</sup> de l'A.R. stipule quant à lui que la valeur de reconstruction économique évolue chaque année depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007 par notamment la déduction de la partie de la plus-value visée à l'article 4, §1<sup>er</sup>, relative aux équipements mis hors service dans le courant de l'année concernée, Cette plus-value est déduite et reprise dans les coûts à un taux de 2% l'an dans la première période régulatoire. A l'issue de la troisième année de chaque période régulatoire, la moyenne avancée est déterminée sur les 4 années précédentes. Cette moyenne avancée est appliquée au cours de la prochaine période régulatoire."

Ces dispositions sont entrées en application à partir de l'exercice tarifaire 2008.

## II. Immobilisations financières :

Elles sont reprises à leur valeur d'acquisition, diminuée de la partie non appelée.

## III. Stocks et commandes en cours d'exécution :

Ils sont portés à l'actif du bilan à leur prix de revient. En ce qui concerne les travaux pour compte de tiers, les dépenses et les facturations

sont transférées en compte de résultat à la fin des travaux après clôture des sous-graphes.

#### IV. Créances à plus d'un an et créances à un an au plus :

Les créances composant cette rubrique y sont reprises à leur valeur nominale.

Elles comprennent les montants à recevoir de la clientèle pour les fournitures d'énergie (la clientèle protégée dans l'activité « Gestion réseaux » et la clientèle en relevé mensuel dans l'activité « Fourniture d'énergie »), les redevances de transit et les travaux divers.

Elles sont amputées de celles considérées comme irrécouvrables en ce compris celles afférentes aux faillites connues. Ces créances irrécouvrables sont prises en charge en totalité par le débit du compte de résultats (*autres charges d'exploitation II.G.*)

Lorsqu'une partie est recouvrée par la suite, le montant récupéré figure au crédit du compte de résultats (*autres produits d'exploitation I.D.*)

Les créances impayées de plus de 60 jours sont, en général, couvertes par des réductions de valeur.

En 2011, un marché public a été lancé de telle façon à permettre la récupération des créances pour fourniture d'énergie aux clients finaux ainsi que des créances pour travaux. Ce marché public prévoit un taux de recouvrement de 42,2 % par l'attributaire. La quote-part de ces créances couverte par une réduction de valeur est donc de 57,8 %.

### PASSIF.

#### V. Provisions pour risques et charges :

A la clôture de chaque exercice, le Conseil d'Administration, statuant avec prudence, sincérité et bonne foi, examine les provisions à constituer pour couvrir tous les risques prévus

ou pertes éventuelles nées au cours de l'exercice et des exercices antérieurs. Les provisions afférentes aux exercices antérieurs sont régulièrement revues.

#### VI. Dettes à plus d'un an et dettes à un an au plus :

Elles sont comptabilisées à leur valeur nominale.

### COMPTES DE REGULARISATION.

#### VII. Comptes de régularisation :

##### A. A l'actif :

1. Les charges exposées pendant l'exercice mais imputables en tout ou en partie à un ou plusieurs exercices ultérieurs sont évaluées en adoptant une règle proportionnelle.
2. Les revenus ou fractions de revenus dont la perception n'aura lieu qu'au cours d'un ou plusieurs exercices suivants mais qui sont à rattacher à l'exercice en cause sont évalués au

montant de la quote-part afférente à l'exercice en cause.

Les comptes de régularisation de l'actif comprennent les frais de gestion facturés à l'intercommunale par la société associée en application des dispositions statutaires et/ou des décisions prises par les organes de gestion. Ces frais correspondent à des charges de pensions liquidées sous forme de capital au bénéfice du personnel de la société associée antérieurement affecté aux activités de la distribution sur le territoire de l'intercommunale. La prise en charge de ces frais par l'intercommunale est étalée sur une durée n'excédant pas 20 ans.

Figure également dans les comptes de régularisation d'actif, la valeur estimée des redevances de transit relatives à l'énergie transportée mais non relevée au 31 décembre. Les consommations « Basse tension » « Basse pression » pour les clients résidentiels et professionnels n'étant relevées qu'une fois l'an, il faut estimer les quantités d'énergie transportées pour ces clients entre la date du dernier relevé des

compteurs et le 31 décembre et déterminer les redevances de transit y afférentes. (quantités totales d'énergie transportée pendant l'exercice civil – quantités transportées et facturées pendant le même exercice) (valorisation des redevances de transit sur base des tarifs applicables au cours de l'exercice considéré).

Les comptes de régularisation de l'actif comprennent les éventuels « actifs régulatoires » ou « déficits » comptabilisés en vertu du principe d'annualité des charges et des produits. L'Arrêté Royal de septembre 2008 prévoit que les « actifs régulatoires » relatifs à la période 2008-2011 seront récupérables à partir de la période régulatoire pluriannuelle suivante soit de 2013 à 2016. L'impact sur les résultats de l'intercommunale des éventuels actifs régulatoires ou déficits sera annuellement et partiellement neutralisé par une affectation d'une partie des bénéfices aux réserves disponibles et ce pour un montant équivalent à 25 % de ces actifs régulatoires. Il sera, par la suite, prélevé sur ces réserves disponibles au même rythme que la récupération de ces « actifs régulatoires » auprès du marché.

## B. Au passif :

Les charges ou fractions de charges afférentes à l'exercice mais qui ne seront payées qu'au cours d'un exercice ultérieur sont évaluées au montant afférent à l'exercice.

Les revenus perçus au cours de l'exercice mais qui sont imputables en tout ou en partie à un exercice ultérieur sont également évalués au montant qui doit être considéré comme un produit pour les exercices ultérieurs.

Les comptes de régularisation du passif comprennent les éventuels « passifs régulatoires » ou « excédents » comptabilisés

en vertu du principe d'annualité des charges et des produits. L'AR de septembre 2008 prévoit que les « passifs régulatoires » relatifs à la période 2008-2011 devront être restitués au marché à partir de la période régulatoire pluriannuelle suivante soit de 2013 à 2016. L'impact sur les résultats de l'intercommunale des éventuels passifs régulatoires ou excédents sera pris en charge intégralement dans l'exercice auquel il se rapporte.

Figure également dans les comptes de régularisation de passif, la valeur estimée des redevances de transit relatives à l'énergie transportée mais non relevée au 31

décembre. Les consommations « Basse tension » « Basse pression » pour les clients résidentiels et professionnels n'étant relevées qu'une fois l'an, il faut estimer les quantités d'énergie transportées pour ces clients entre la date du dernier relevé des compteurs et le 31 décembre et déterminer les redevances de transit y afférentes.

(quantités totales d'énergie transportée pendant l'exercice civil – quantités transportées et facturées pendant le même exercice) (valorisation des redevances de transit sur base des tarifs applicables au cours de l'exercice considéré).

## **RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES A L'ANNEXE**

*POINTS SPECIAUX (renseignements complémentaires) :*

*Depuis 1996, les indemnités et jetons de présence alloués aux membres du Comité de Direction et du Conseil d'Administration sont imputés au « 61 – Services et biens divers » ; par conséquent, la rubrique 9147 de la page C5 12*

*mentionne des retenues de précompte professionnel.*

*Les présents comptes annuels sont soumis à une procédure de tutelle administrative.*

## VIII. ETATS FINANCIERS PAR SECTEURS D'ACTIVITE

### SEDILEC : BILAN AU AU 31-12-2011

A C T I F	Codes	Gestion Réseau de distribution électricité		Gestion Réseau de distribution gaz		Secteur "Autres activités"		TOTAL	
		2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010
<b>ACTIFS IMMOBILISES</b>	<b>20/28</b>	<b>298.507.630,22</b>	<b>295.488.367,35</b>	<b>190.816.012,72</b>	<b>179.788.907,03</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>489.323.642,94</b>	<b>475.277.274,38</b>
<b>I. FRAIS D'ETABLISSEMENT.</b>	<b>20</b>								
<b>III. IMMOBILISATIONS CORPORELLES.</b>	<b>22/27</b>	<b>297.494.183,72</b>	<b>294.474.920,85</b>	<b>190.356.455,78</b>	<b>179.329.350,09</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>487.850.639,50</b>	<b>473.804.270,94</b>
A. Terrains et constructions.	<b>22</b>	10.574.963,23	10.752.346,11	256.997,56	234.407,84	0,00	0,00	10.831.960,79	10.986.753,95
B. Installations techniques et machines.	<b>23</b>	282.589.105,79	279.543.108,20	190.015.046,61	179.076.631,69	0,00	0,00	472.604.152,40	458.619.739,89
C. Mobilier, matériel roulant et outillage.	<b>24</b>	4.330.114,70	4.179.466,54	84.411,61	18.310,56	0,00	0,00	4.414.526,31	4.197.777,10
<b>IV. IMMOBILISATIONS FINANCIERES.</b>	<b>28</b>	<b>1.013.446,50</b>	<b>1.013.446,50</b>	<b>459.556,94</b>	<b>459.556,94</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1.473.003,44</b>	<b>1.473.003,44</b>
B. Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation									
1. Actions et parts.	<b>282</b>	1.003.558,17	1.003.558,17	459.556,94	459.556,94	0,00	0,00	1.463.115,11	1.463.115,11
C. Autres immobilisations financières.									
1. Actions et parts.	<b>284</b>	288,33	288,33	0,00	0,00	0,00	0,00	288,33	288,33
2. Créances et cautionnements en numéraires.	<b>285/8</b>	9.600,00	9.600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9.600,00	9.600,00
<b>ACTIFS CIRCULANTS</b>	<b>29/58</b>	<b>43.876.247,79</b>	<b>46.438.749,08</b>	<b>12.559.165,20</b>	<b>18.429.488,12</b>	<b>1.514.446,80</b>	<b>-5.167.479,26</b>	<b>57.949.859,79</b>	<b>59.700.757,94</b>
<b>VI. STOCKS ET COMMANDES EN COURS D'EXECUTION.</b>	<b>3</b>								
A. Stocks.	<b>3</b>	2.112.023,79	1.415.351,94	0,00	0,00	0,00	0,00	2.112.023,79	1.415.351,94
B. Commandes en cours d'exécution.	<b>37</b>	2.112.023,79	1.415.351,94	0,00	0,00	0,00	0,00	2.112.023,79	1.415.351,94
<b>VII. CREANCES A UN AN AU PLUS.</b>	<b>40/41</b>	<b>21.676.013,04</b>	<b>18.329.291,11</b>	<b>2.588.596,07</b>	<b>4.968.047,56</b>	<b>1.514.446,80</b>	<b>-5.147.065,65</b>	<b>25.779.055,91</b>	<b>18.150.273,02</b>
A. Créances commerciales.	<b>40</b>	11.665.479,27	11.301.402,44	6.410.953,87	4.519.659,50	11.374,61	790.266,23	18.087.807,75	16.611.328,17
B. Autres créances.	<b>41</b>	10.010.533,77	7.027.888,67	-3.822.357,80	448.388,06	1.503.072,19	-5.937.331,88	7.691.248,16	1.538.944,85
<b>IX. VALEURS DISPONIBLES</b>	<b>54/58</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>X. COMPTES DE REGULARISATION.</b>	<b>490/1</b>	<b>20.088.210,96</b>	<b>26.694.106,03</b>	<b>9.970.569,13</b>	<b>13.461.440,56</b>	<b>0,00</b>	<b>-20.413,61</b>	<b>30.058.780,09</b>	<b>40.135.132,96</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>342.383.878,01</b>	<b>341.927.116,43</b>	<b>203.375.177,92</b>	<b>198.218.395,15</b>	<b>1.514.446,80</b>	<b>-5.167.479,26</b>	<b>547.273.502,73</b>	<b>534.978.032,32</b>

### SEDILEC : BILAN AU AU 31-12-2011

P A S S I F	Codes	Gestion Réseau de distribution électricité		Gestion Réseau de distribution gaz		Secteur "Autres activités"		TOTAL	
		2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>10/15</b>	<b>145.449.592,59</b>	<b>192.118.162,16</b>	<b>79.286.871,00</b>	<b>87.357.985,12</b>	<b>490.878,81</b>	<b>1.290.878,81</b>	<b>225.227.342,40</b>	<b>280.767.026,09</b>
<b>I. CAPITAL.</b>	<b>10</b>	<b>40.165.301,88</b>	<b>46.320.527,88</b>	<b>18.623.475,74</b>	<b>23.077.178,74</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>58.788.777,62</b>	<b>69.397.706,62</b>
A. Capital souscrit.	<b>100</b>	40.165.301,88	46.320.527,88	18.623.475,74	23.077.178,74	0,00	0,00	58.788.777,62	69.397.706,62
B. Capital non appelé (-).	<b>101</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>III. PLUS-VALUES DE REEVALUATION.</b>	<b>12</b>	<b>87.717.981,12</b>	<b>123.931.350,30</b>	<b>47.696.415,20</b>	<b>48.733.293,74</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>135.414.396,32</b>	<b>172.664.644,04</b>
<b>IV. RESERVES.</b>	<b>13</b>	<b>17.566.309,59</b>	<b>21.866.283,98</b>	<b>12.966.980,06</b>	<b>15.547.512,64</b>	<b>490.878,81</b>	<b>490.878,81</b>	<b>31.024.168,46</b>	<b>37.904.675,43</b>
A. Réserve légale.	<b>130</b>	2.379,78	2.379,78	2.379,78	2.379,78	0,00	0,00	4.759,56	4.759,56
B. Réserves indisponibles.	<b>131</b>								
2. Autres.	<b>1311</b>	12.114.810,84	17.447.722,66	10.722.782,21	12.667.974,67	0,00	0,00	22.837.593,05	30.115.697,33
D. Réserves disponibles.	<b>133</b>	5.449.118,97	4.416.181,54	2.241.818,07	2.877.158,19	490.878,81	490.878,81	8.181.815,85	7.784.218,54
<b>V. BENEFICE REPORTE</b>	<b>14</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>800.000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>800.000,00</b>
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>16</b>	<b>589.818,30</b>	<b>590.676,55</b>	<b>569.111,60</b>	<b>557.681,03</b>	<b>0,00</b>	<b>45.167,87</b>	<b>1.158.929,90</b>	<b>1.193.525,45</b>
<b>VII. PROVISIONS ET IMPOTS DIFFERES.</b>	<b>16</b>	<b>589.818,30</b>	<b>590.676,55</b>	<b>569.111,60</b>	<b>557.681,03</b>	<b>0,00</b>	<b>45.167,87</b>	<b>1.158.929,90</b>	<b>1.193.525,45</b>
A. Provisions pour risques et charges.	<b>160/5</b>	589.818,30	590.676,55	569.111,60	557.681,03	0,00	45.167,87	1.158.929,90	1.193.525,45
4. Autres risques et charges	<b>163/5</b>								
<b>DETTES</b>	<b>17/49</b>	<b>196.344.467,12</b>	<b>149.218.277,72</b>	<b>123.519.195,32</b>	<b>110.302.729,00</b>	<b>1.023.567,99</b>	<b>-6.503.525,94</b>	<b>320.887.230,43</b>	<b>253.017.480,78</b>
<b>VIII. DETTES A PLUS D'UN AN.</b>	<b>17</b>	<b>168.414.802,68</b>	<b>118.566.225,18</b>	<b>107.829.437,45</b>	<b>90.057.678,83</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>276.244.240,13</b>	<b>208.623.904,01</b>
A. Dettes financières.	<b>170/4</b>	168.414.802,68	118.566.225,18	107.829.437,45	90.057.678,83	0,00	0,00	276.244.240,13	208.623.904,01
<b>IX. DETTES A UN AN AU PLUS.</b>	<b>42/48</b>	<b>23.109.226,13</b>	<b>25.762.042,65</b>	<b>15.462.587,36</b>	<b>19.906.351,64</b>	<b>1.023.567,99</b>	<b>-6.483.112,33</b>	<b>39.595.381,48</b>	<b>39.185.281,96</b>
A. Dettes + 1 an échéant dans l'année	<b>42</b>	10.312.099,49	8.550.155,76	6.140.396,88	6.121.340,64	0,00	0,00	16.452.496,37	14.671.496,40
B. Dettes financières	<b>43</b>	0,00	0,00	3.925.440,46					
C. Dettes commerciales	<b>44</b>								
1. Fournisseurs.	<b>440/4</b>	4.055.066,22	9.694.468,49	384.807,91	2.307.025,80	262,97	946,20	4.440.137,10	12.002.441,49
D. Acomptes reçus sur commandes.	<b>46</b>	718.367,47	938.732,25	201.791,18	181.702,81	0,00	0,00	920.158,65	1.120.435,06
E. Dettes fiscales, salariales et sociales.	<b>45</b>	282.243,91	618.018,01	347.445,98	704.814,54	4.795,86	4.795,86	634.485,75	1.327.628,41
F. Autres dettes.	<b>47/48</b>	7.741.449,04	5.960.667,14	4.462.704,95	10.591.467,85	1.018.509,16	-6.488.854,39	13.222.663,15	10.063.280,60
<b>X. COMPTES DE REGULARISATION.</b>	<b>492/3</b>	<b>4.820.438,31</b>	<b>4.890.009,89</b>	<b>227.170,51</b>	<b>338.698,53</b>	<b>0,00</b>	<b>-20.413,61</b>	<b>5.047.608,82</b>	<b>5.208.294,81</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>342.383.878,01</b>	<b>341.927.116,43</b>	<b>203.375.177,92</b>	<b>198.218.395,15</b>	<b>1.514.446,80</b>	<b>-5.167.479,26</b>	<b>547.273.502,73</b>	<b>534.978.032,32</b>

**COMPTE DE RESULTATS**

	Codes	Gestion Réseau de distribution Electricité		Gestion Réseau de distribution Gaz		Secteur "Autres activités"		TOTAL	
		2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011
<b>I. Ventes et prestation</b>		<b>92.059.334,09</b>	<b>95.633.529,67</b>	<b>34.043.603,55</b>	<b>36.630.716,18</b>	<b>323.424,27</b>	<b>152.332,58</b>	<b>126.426.361,91</b>	<b>132.416.578,43</b>
A. Chiffre d'affaires	70	90.220.039,70	89.187.495,79	33.399.026,24	31.028.474,01	-8.380,34	-273,52	123.610.685,60	120.215.696,28
B. Variation des commandes en cours	71	-124.347,05	696.671,85	-	-	-	-	-124.347,05	696.671,85
D. Autres produits d'exploitation	74	1.963.641,44	5.749.362,03	644.577,31	5.602.242,17	331.804,61	152.606,10	2.940.023,36	11.504.210,30
<b>II. Coûts des ventes et prestations</b>	<b>60/64</b>	<b>-76.164.352,82</b>	<b>-78.035.811,69</b>	<b>-24.749.692,28</b>	<b>-26.359.543,61</b>	<b>93.810,61</b>	<b>24.696,85</b>	<b>-100.820.234,49</b>	<b>-104.370.658,45</b>
A. Approvisionnements et marchandises	60	-537.305,71	-376.675,65	-650.821,52	-485.942,11	23.732,44	-	-1.164.394,79	-862.617,76
B. Services et biens divers	61	-61.955.991,59	-65.078.216,04	-17.021.541,44	-19.554.727,39	-36.398,66	-8.141,99	-79.013.931,69	-84.641.085,42
C. Rémunérations, charges sociales et pensions	62	-165.583,31	-100.141,59	-71.287,72	-43.008,43	-	-	-236.871,03	-143.150,02
D. Amortissements	630	-11.304.447,38	-11.564.701,06	-5.541.021,84	-5.921.800,37	-	-	-16.845.469,22	-17.486.501,43
E. Réductions de valeur	631/4	-1.549.390,49	-104.373,62	-899.967,21	-39.530,77	115.754,09	-7.375,38	-2.333.603,61	-151.279,77
F. Provisions pour risques et charges	635/7	345.772,45	858,25	-31.237,03	-11.430,57	-	45.167,87	314.535,42	34.595,55
G. Autres charges d'exploitation	640/8	-997.406,79	-812.561,98	-533.815,52	-303.103,97	-9.277,26	-4.953,65	-1.540.499,57	-1.120.619,60
<b>IV. Produits financiers</b>	<b>75</b>	<b>155.121,42</b>	<b>89.039,56</b>	<b>75.493,99</b>	<b>4.147,73</b>	<b>60.928,73</b>	<b>97.849,21</b>	<b>291.544,14</b>	<b>191.036,50</b>
B. Produits des actifs circulants	751	149.646,67	81.315,71	75.492,94	4.146,83	60.928,73	97.849,21	286.068,34	183.311,75
C. Autres produits financiers	752/9	5.474,75	7.723,85	1,05	0,90	-	-	5.475,80	7.724,75
<b>V. Charges financières</b>	<b>65</b>	<b>-4.529.330,58</b>	<b>-5.412.410,08</b>	<b>-3.466.885,60</b>	<b>-3.975.851,77</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-7.996.216,18</b>	<b>-9.388.261,85</b>
A. Charges des dettes	650	-4.521.181,32	-5.399.971,56	-3.465.560,71	-3.974.507,13	-	-	-7.986.742,03	-9.374.478,69
C. Autres charges financières	652/9	-8.149,26	-12.438,52	-1.324,89	-1.344,64	-	-	-9.474,15	-13.783,16
<b>X. Impôts</b>	<b>67/77</b>	<b>-22.177,60</b>	<b>-11.396,91</b>	<b>-595.558,80</b>	<b>-322.557,43</b>	<b>-9.251,12</b>	<b>-56.369,48</b>	<b>-626.987,52</b>	<b>-390.323,82</b>
A. Impôts	670/3	-22.177,60	-11.396,91	-595.558,80	-322.557,43	-9.251,12	-56.369,48	-626.987,52	-390.323,82
<b>XI Bénéfice de l'exercice</b>	<b>7-6</b>	<b>11.498.594,51</b>	<b>12.262.950,55</b>	<b>5.306.960,86</b>	<b>5.976.911,10</b>	<b>468.912,49</b>	<b>218.509,16</b>	<b>17.274.467,86</b>	<b>18.458.370,81</b>

## IX. RAPPORTS DU CONTROLEUR AUX COMPTES

**ALAIN SERCKX**

Réviseur d'entreprises S.C.P.R.L.  
Bedrijfsrevisor B.B.V.B.A.  
R.P.M. Bruxelles

TEL : 02 478.76.13  
02 478.68.92  
FAX : 02 478.68.92

KB n° 434-3205271-07  
T.V.A. n° BE 0 477.266.031

REF. : SLCRP2011  
V/REF :

Courier :  
Rue Ernest Salu, 86,  
Ernest Salustraet, 86,  
B-1020 Bruxelles-Brussel

Bureau :  
Rue Ernest Salu, 91,  
Ernest Salustraet, 91,²

S.C. INTERCOMMUNALE SEDILEC,  
Avenue Jean Monnet, 2,  
1348 Ottignies-Louvain-la-Neuve

Bruxelles, le 10/05/2012.  
Brussel,

Rapport du commissaire réviseur sur les comptes annuels au 31 décembre 2011 de l'Association Intercommunale Coopérative Sedilec à l'assemblée générale du 15 juin 2012.

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous avons l'honneur de vous faire rapport dans le cadre du mandat de commissaire sur l'exercice social de la société. Le rapport inclut notre opinion sur les comptes annuels ainsi que les mentions et informations complémentaires requises.

Attestation sans réserve des comptes annuels avec paragraphe explicatif

Nous avons procédé au contrôle des comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2011, établis sur la base du référentiel comptable applicable en Belgique, dont le total du bilan s'élève à 547.273.502,73 € et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de 18.458.370,81 €.

L'établissement des comptes annuels relève de la responsabilité de l'organe de gestion. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère des comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de règles d'évaluation appropriées ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels sur la base de notre contrôle. Nous avons effectué notre contrôle conformément aux dispositions légales et selon les normes de révision applicables en Belgique, telles qu'édictées par l'Institut des Réviseurs d'Entreprises. Ces normes de révision requièrent que notre contrôle soit organisé et exécuté de manière à obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives, qu'elles résultent de fraudes ou d'erreurs.

Conformément aux normes de révision précitées, nous avons tenu compte de l'organisation de la société en matière administrative et comptable ainsi que de ses dispositifs de contrôle interne. Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de la société les explications et informations requises pour notre contrôle. Nous avons examiné par sondages la justification des montants figurant dans les comptes annuels. Nous avons évalué le bien-fondé des règles d'évaluation et le caractère raisonnable des estimations comptables significatives faites par la société ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que ces travaux fournissent une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

A notre avis, les comptes annuels clos le 31 décembre 2011 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la société, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

#### Paragraphe explicatif

Comme spécifié dans le rapport de gestion, la transposition dans le droit belge des directives européennes relatives au marché de l'énergie a été effectuée le 8 janvier 2012. Cette transposition a un impact réglementaire sur l'organisation et le fonctionnement du marché de l'énergie en ce que les arrêtés royaux tarifaires du 2/9/2008 ont été abrogés et que le régulateur fédéral est désormais seul compétent pour arrêter la méthodologie tarifaire applicable à la distribution d'énergie. Dans l'attente d'un transfert probable des compétences en la matière vers les régions, le cadre réglementaire dans lequel évolue le GRD reste incertain et sera indubitablement soumis à évolution au cours des prochaines années. Il est actuellement impossible d'évaluer l'impact économique de ces transferts de compétences sur l'évolution des résultats des GRD et/ou, éventuellement, sur les créances réglementaires actées en comptabilité.

#### Mentions et informations complémentaires

L'établissement et le contenu du rapport de gestion, ainsi que le respect par la société du Code des sociétés et des statuts, relèvent de la responsabilité de l'organe de gestion.

Notre responsabilité est d'inclure dans notre rapport les mentions et informations complémentaires suivantes qui ne sont pas de nature à modifier la portée de l'attestation des comptes annuels:

- Le rapport de gestion traite des informations requises par la loi et concorde avec les comptes annuels. Toutefois, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur la description des principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée, ainsi que de sa situation, de son évolution prévisible ou de l'influence notable de certains faits sur son développement futur. Nous pouvons néanmoins confirmer que les renseignements fournis ne présentent pas d'incohérences manifestes avec les informations dont nous avons connaissance dans le cadre de notre mandat.
- En matière de traitement comptable d'une plus-value de réévaluation, les dispositions de l'article 57 de l'A.R. du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des Sociétés et les avis de la Commission des Normes Comptables y relatifs préconisent que la désaffectation de la plus-value exprimée à l'actif du bilan ne devrait pas avoir d'effet sur le compte de résultats mais uniquement sur les fonds propres. Les écritures en cette matière, comptabilisées dans les comptes au 31 décembre 2011 sont conformes à l'arrêté royal du 2 septembre 2008 fixant le principe d'une désaffectation forfaitaire dans un marché régulé. Cet arrêté royal a toutefois été abrogé par la loi du 8 janvier 2012 transposant en droit belge les directives européennes relatives au marché de l'énergie. En attendant l'accord avec le régulateur fédéral quant à la méthodologie tarifaire applicable à la distribution d'énergie, le principe comptable appliqué en 2010 a été maintenu ;
- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés. L'affectation des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.

Bruxelles, le 10 mai 2012.



S.C.P.R.L. Alain SERCKX, commissaire  
Représentée par son gérant Alain Serckx, réviseur d'entreprises.

**ALAIN SERCKX**

Réviseur d'entreprises S.C.P.R.L.  
Bedrijfsrevisor B.B.V.B.A.  
R.P.M. Bruxelles

TEL : 02 478.76.13  
02 478.68.92  
FAX : 02 478.68.92

KB n° 434-3205271-07  
T.V.A. n° BE 0 477.266.031

REF : SLCACD2011  
V/REF :

Courrier :  
Rue Ernest Salu, 86,  
Ernest Salustraet, 86,  
B-1020 Bruxelles-Brussel

Bureau :  
Rue Ernest Salu, 91,  
Ernest Salustraet, 91,

S.C INTERCOMMUNALE SEDILEC,  
Avenue Jean Monnet, 2,  
1348 Ottignies-Louvain-la-Neuve

Bruxelles, le 30/11/2011.  
Brussel,

Rapport à l'attention du Conseil d'Administration de l'Association Intercommunale Coopérative Sedilec concernant la distribution d'un acompte sur dividende.

Mesdames, Messieurs,

Conformément au Code des sociétés et aux statuts, j'ai procédé à la revue des états intermédiaires qui vous ont été communiqués, portant sur la période allant du 1er janvier au 31 octobre 2011.

La revue a consisté en un examen de la situation active et passive et du compte de résultats de la société, assorti d'une comparaison avec l'exercice précédent et d'une discussion des informations financières qui m'ont été fournies par l'entreprise.

Je n'ai pas connaissance de modifications qui devraient être apportées aux états intermédiaires, ni d'événement survenu après la date à laquelle ils ont été clôturés de nature à altérer les résultats exprimés.

La situation fait apparaître que la société a réalisé au cours de la période allant du 1er janvier au 31 octobre 2011, après constitution des amortissements et provisions nécessaires, ainsi qu'après prélèvement d'un montant prévisionnel pour affectation aux réserves légales et statutaires, des bénéfices nets de 15.045.818,29 €, supérieurs au montant de l'acompte dont la distribution est envisagée par le conseil d'administration du 20 décembre 2011, à savoir 6.236.947,00 €, soit 3.963.058,00 € pour le secteur électricité et 2.273.889,00 € pour le secteur gaz. Le paiement de l'acompte est prévu pour le 28/12/2011.

En conséquence, j'estime que la distribution de l'acompte sur dividende envisagée par le Conseil d'Administration est conforme aux dispositions légales et aux statuts de votre société.

Bruxelles, le 30 novembre 2011.



S.C.P.R.L Alain SERCKX  
Commissaire-réviseur  
Représentée par Alain Serckx, réviseur d'entreprises.

## X. LISTE DES ADJUDICATAIRES DE MARCHES DE TRAVAUX, DE FOURNITURE ET/OU DE SERVICES

N°	Contrat	Libellé du contrat	Société	Procédure secteur
1	ABT13213	Fourniture de boulons et vis	TYCO ELECTRONICS RAYCHEM	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
2	AFMWA14293	Fournitures d'accessoires en fonte malléable à cœur blanc	ANBUMA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
3	AGE14291	Fourniture d'agendas et calendriers	BREPOLS	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
4	BAABW12006	Travaux de Basse tension télécom dans la région du Brabant Wallon	ETEC	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
5	BAABW12007	Travaux de Basse tension télécom dans la région du Brabant Wallon	FABRICOM	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
6	BAABW12008	Travaux de Basse tension télécom dans la région du Brabant Wallon	GENETEC	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
7	BAABW12010	Travaux de Basse tension télécom dans la région du Brabant Wallon	FABRICOM INFRA SUD	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
8	BAABW12141	Travaux de Basse tension télécom dans la région du Brabant Wallon	KVZ VERSTRAETE & ZOON	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
9	BAABW12164	Travaux de Basse tension télécom dans la région du Brabant Wallon	CONSTRUCT TIME	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
10	BIS1412423	Fourniture de boulonnerie et visserie	PENNOIT - GROOTAERT	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
11	BUR140232	Fournitures de bureau	LYRECO BELGIUM	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
12	CBTWA14196	Fourniture coffrets basse tension	GUILLAUME	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
13	CBTWA14292	Fourniture coffrets basse tension	GE INDUSTRIAL BELGIUM	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
14	CFG12293	Fourniture de coffrets pré-équipés et testés pour réseau gaz	ANBUMA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
15	CHE1412423	Fourniture de boulonnerie et visserie	PENNOIT - GROOTAERT	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
16	CHIO112195	Fourniture de produits chimiques	BAUDOIN GROUP	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
17	CLE25300	Fourniture de clés, de cylindres et de cadenas.	ASSA ABLOY	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
18	CNYL14560	Fourniture de boulonnerie et visserie	EMAS	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
19	COABW09088	Contrôle des installations électriques et visites d'inspection périodiques par un organisme agréé dans les provinces wallonnes.	AIB VINCOTTE	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
20	COE10189	Fourniture de compteurs électriques de classe 2	LANDIS & GYR	Procédure négociée basée sur un système de qualification - Secteurs spéciaux
21	COE10193	Fourniture de compteurs électriques de classe 2	CONTIGEA	Procédure négociée basée sur un système de qualification - Secteurs spéciaux
22	COE1091	Fourniture de compteurs électriques de classe 2	ELECOM	Procédure négociée basée sur un système de qualification - Secteurs spéciaux
23	COG10114	Fourniture de compteurs de gaz	COGEGAZ	Procédure négociée basée sur un système de qualification - Secteurs spéciaux

N°	Contrat	Libellé du contrat	Société	Procédure secteur
24	COG10192	Fourniture de compteurs de gaz	IMBEMA	Procédure négociée basée sur un système de qualification - Secteurs spéciaux
25	COG10193	Fourniture de compteurs de gaz	CONTIGEA	Procédure négociée basée sur un système de qualification - Secteurs spéciaux
26	COUWA14299	Service de transport du courrier interne entre les différents sites wallons	COURRIER SERVICE	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
27	CPEBW12006	Travaux de Raccordements (nouveaux et renouvellements) et travaux sur compteurs/branchements (remplacement de compteurs, pose de compteurs à prépaiement) sur les réseaux existants d'électricité et de gaz dans les provinces wallonnes	ETEC	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
28	CPEBW12010	Travaux de Raccordements (nouveaux et renouvellements) et travaux sur compteurs/branchements (remplacement de compteurs, pose de compteurs à prépaiement) sur les réseaux existants d'électricité et de gaz dans les provinces wallonnes	FABRICOM INFRA SUD	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
29	CPEBW12071	Travaux de Raccordements (nouveaux et renouvellements) et travaux sur compteurs/branchements (remplacement de compteurs, pose de compteurs à prépaiement) sur les réseaux existants d'électricité et de gaz dans les provinces wallonnes	WAUTHIER CTP	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
30	CPEBW12164	Travaux de Raccordements (nouveaux et renouvellements) et travaux sur compteurs/branchements (remplacement de compteurs, pose de compteurs à prépaiement) sur les réseaux existants d'électricité et de gaz dans les provinces wallonnes	CONSTRUCT TIME	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
31	CPGBW12006	Travaux de Raccordements (nouveaux et renouvellements) et travaux sur compteurs/branchements (remplacement de compteurs, pose de compteurs à prépaiement) sur les réseaux existants d'électricité et de gaz dans les provinces wallonnes	ETEC	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
32	CPGBW12010	Travaux de Raccordements (nouveaux et renouvellements) et travaux sur compteurs/branchements (remplacement de compteurs, pose de compteurs à prépaiement) sur les réseaux existants d'électricité et de gaz dans les provinces wallonnes	FABRICOM INFRA SUD	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
33	CPGBW12017	Travaux de Raccordements (nouveaux et renouvellements) et travaux sur compteurs/branchements (remplacement de compteurs, pose de compteurs à prépaiement) sur les réseaux existants d'électricité et de gaz dans les provinces wallonnes	FODETRA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
34	CPTBW11006	Travaux de pose et/ou de remplacement de compteurs électriques dans les provinces wallonnes.	ETEC	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
35	CPTBW11071	Travaux de pose et/ou de remplacement de compteurs électriques dans les provinces wallonnes.	WAUTHIER CTP	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
36	CPTBW11107	Travaux de pose et/ou de remplacement de compteurs électriques dans les provinces wallonnes.	VD CABLING	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
37	CPTBW11222	Travaux de pose et/ou de remplacement de compteurs électriques dans les provinces wallonnes.	SPIE Belgium	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
38	CSB1W14006	Travaux de réparation des câbles téléphoniques dans toutes les régions wallonnes	ETEC	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
39	CSB2W14006	Travaux de réparation des câbles téléphoniques dans toutes les régions wallonnes	ETEC	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux

N°	Contrat	Libellé du contrat	Société	Procédure secteur
40	CSE1412423	Fourniture de boulonnerie et visserie	PENNOIT - GROOTAERT	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
41	DAIo211276	Services de maintenance SAP Procli - Marché subséquent à l'accord-cadre CACSDAIWAo9	TRASYS	Procédure négociée sans publicité - Secteurs spéciaux
42	DAIo511305	maintenance BI(Business Intelligence) - Marché subséquent à l'accord-cadre CACSDAIWAo9	KENEOS	Procédure négociée sans publicité - Secteurs spéciaux
43	DAIo611288	Maintenance corrective et applicative d'applications GIS développées en ORES - Marché subséquent à l'accord-cadre CACSDAIWAo9	AUBAY PROMOTIC	Procédure négociée sans publicité - Secteurs spéciaux
44	DAIo711288	Maintenance évolutive et corrective du module CTH et de ses annexes (marché subséquent à l'accord-cadre WSDAIWAo9 - segment WEB)	AUBAY PROMOTIC	Procédure négociée sans publicité - Secteurs spéciaux
45	DAIo811288	Services de maintenance corrective et applicative d'applications GIS - BIS (Marché subséquent à l'accord-cadre WSDAIWAo9)	AUBAY PROMOTIC	Procédure négociée sans publicité - Secteurs spéciaux
46	DAIo912288	Documentation technique des applications techniques, géographiques et opérationnelles (Marché subséquent n°9 à l'accord-cadre CACSDAIWAo9)	AUBAY PROMOTIC	Procédure négociée sans publicité - Secteurs spéciaux
47	DAIDo411305	Services de Maintenance évolutive et corrective modules SAP divers - Marché subséquent à l'accord-cadre CACSDAIWAo9	KENEOS	Procédure négociée sans publicité - Secteurs spéciaux
48	DAIWA11290	Développement et maintenance d'une application clientèle	ACCENTURE	Procédure négociée sans publicité - Secteurs spéciaux
49	ECEBW0077	Travaux d'installation des équipements électriques dans les cabines de distribution MT/BT	HEINEN	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
50	ECEBW13023	Travaux d'installation des équipements électriques dans les cabines de distribution MT/BT dans toutes les provinces Wallonnes	TEI	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
51	EDIWA13153	Services d'entretien des disjoncteurs MT	AREVA T&D BELGIUM	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
52	ELABW15095	Services d'élagage aux abords des lignes aériennes dans toutes les régions wallonnes	BOIS & TRAVAUX	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
53	ELABW15316	Services d'élagage aux abords des lignes aériennes dans toutes les régions wallonnes	ARBOTAILLE	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
54	ERBBW10006	Travaux de raccordement de nouveaux clients et de renouvellement de branchements sur les réseaux de distribution BT et Gaz dans la région du Brabant Wallon	ETEC	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
55	ERBBW10007	Travaux de raccordement de nouveaux clients et de renouvellement de branchements sur les réseaux de distribution BT et Gaz dans la région du Brabant Wallon	FABRICOM	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
56	ERBBW10035	Travaux de raccordement de nouveaux clients et de renouvellement de branchements sur les réseaux de distribution BT et Gaz dans la région du Brabant Wallon	Ets DEMOL	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
57	ERBBW10071	Travaux de raccordement de nouveaux clients et de renouvellement de branchements sur les réseaux de distribution BT et Gaz dans la région du Brabant Wallon	WAUTHIER CTP	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
58	ERBBW12006	Travaux de Raccordements (nouveaux et renouvellements) et travaux sur compteurs/branchements (remplacement de compteurs, pose de compteurs à prépaiement) sur les réseaux existants d'électricité et de gaz dans les provinces wallonnes	ETEC	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
59	ERBBW12010	Travaux de Raccordements (nouveaux et renouvellements) et travaux sur compteurs/branchements (remplacement de compteurs, pose de compteurs à prépaiement) sur les réseaux existants d'électricité et de gaz dans les provinces wallonnes	FABRICOM INFRA SUD	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux

N°	Contrat	Libellé du contrat	Société	Procédure secteur
60	ERBBW12035	Travaux de Raccordements (nouveaux et renouvellements) et travaux sur compteurs/branchements (remplacement de compteurs, pose de compteurs à prépaiement) sur les réseaux existants d'électricité et de gaz dans les provinces wallonnes	Ets DEMOL	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
61	ERSWA13212	Entretien des réseaux de radiocommunication synchrone	ZENITEL BELGIUM	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
62	ESABW0006	Travaux de pose de câbles souterrains et/ou de gaines pour FO dans la région du Brabant Wallon	ETEC	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
63	ESABW0010	Travaux de pose de câbles souterrains et/ou de gaines pour FO dans la région du Brabant Wallon	FABRICOM INFRA SUD	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
64	ESABW0015	Travaux de pose de câbles souterrains et/ou de gaines pour FO dans la région du Brabant Wallon	CAPPAL	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
65	ESABW0017	Travaux de pose de câbles souterrains et/ou de gaines pour FO dans la région du Brabant Wallon	FODETRA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
66	ESABW0035	Travaux de pose de câbles souterrains et/ou de gaines pour FO dans la région du Brabant Wallon	Ets DEMOL	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
67	ESABW0037	Travaux de pose de câbles souterrains et/ou de gaines pour FO dans la région du Brabant Wallon	ECODI	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
68	ESABW0049	Travaux de pose de câbles souterrains et/ou de gaines pour FO dans la région du Brabant Wallon	VERBRAEKEN CONSTRUCTION	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
69	ESABW0162	Travaux de pose de câbles souterrains et/ou de gaines pour FO dans la région du Brabant Wallon	HOTTON TRAVAUX	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
70	FAFS15196	Marché de fourniture d'armoires frontières et services auxiliaires	TECONEX	Procédure négociée sans publicité - Secteurs spéciaux
71	FCAB150256	Fourniture de câbles d'énergie et de téléphonie	CABLERIE D'EUPEN	Procédure négociée basée sur un système de qualification - Secteurs spéciaux
72	FCAB151228	Fourniture de câbles d'énergie et de téléphonie	B-CABLES	Procédure négociée basée sur un système de qualification - Secteurs spéciaux
73	FCAB151477	Fourniture de câbles d'énergie et de téléphonie	TELEC	Procédure négociée basée sur un système de qualification - Secteurs spéciaux
74	FCAB151825	Fourniture de câbles d'énergie et de téléphonie	NEXANS BENELUX	Procédure négociée basée sur un système de qualification - Secteurs spéciaux
75	FCAB157668	Fourniture de câbles d'énergie et de téléphonie	GENERAL CABLE CELCAT	Procédure négociée basée sur un système de qualification - Secteurs spéciaux
76	FCAB158717	Fourniture de câbles d'énergie et de téléphonie	NKT KABELS	Procédure négociée basée sur un système de qualification - Secteurs spéciaux
77	FCAB200334	Fourniture de cabines de détente et de comptage	COGEGAZ	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
78	FCAG200272	Fourniture de cabines de détente et de comptage	ELSTER	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
79	FCAG204779	Fourniture de cabines de détente et de comptage	MEUNIER GROUP	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
80	FCGB200368	Fourniture de compteurs à budget gaz	CONTIGEA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
81	FELV15347	Fourniture et maintenance d'élévateurs à nacelle	COMET	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
82	FENE111589	Fourniture d'électricité et de gaz pour obligations de service public et consommations propres en 2010 - 2011	ELECTRABEL CUSTOMER SOLUTIONS	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
83	FENE111657	Fourniture d'électricité et de gaz pour obligations de service public et consommations propres en 2010 - 2011	S.P.E Luminus	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
84	FEPE211657	Fourniture d'électricité pour compensation des pertes de 2011 à 2013	S.P.E Luminus	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux

N°	Contrat	Libellé du contrat	Société	Procédure secteur
85	FEPE312826	Fourniture d'électricité pour compensation des pertes de 2011 à 2013	NUON BELGIUM	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
86	FIEPW15320	Fourniture d'identifiants d'ouvrages d'Eclairage Public dans toutes les provinces Wallonnes	ETILUX	Procédure négociée sans publicité - Secteurs classiques
87	FMT8012207	Fourniture d'appareillage de coupure MT et de cabines préfabriquées	AREVA T&D BELGIUM	Procédure négociée basée sur un système de qualification - Secteurs spéciaux
88	FMT9004898	Fourniture d'appareillage de coupure MT et de cabines préfabriquées	SIEMENS	Procédure négociée basée sur un système de qualification - Secteurs spéciaux
89	FMT9012303	Fourniture d'appareillage de coupure MT et de cabines préfabriquées	LITHOBETON	Procédure négociée basée sur un système de qualification - Secteurs spéciaux
90	FMT9012403	Fourniture d'appareillage de coupure MT et de cabines préfabriquées	AREVA T&D	Procédure négociée basée sur un système de qualification - Secteurs spéciaux
91	FORWA15171	Travaux de forages dirigés	FODETRA-DIERICKX	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
92	FORWA15242	Travaux de forages dirigés	GEFOR	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
93	FORWA15319	Travaux de forages dirigés	FORDIBEL FORDIBEL	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
94	FOUT100564	Fourniture d'outillage	EMMER SERVICE	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
95	FOUT100665	Fourniture d'outillage	GALLER METALEN	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
96	FOUT100751	Fourniture d'outillage	GUILLAUME	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
97	FOUT101554	Fourniture d'outillage	VIGOTEC	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
98	FOUT109841	Fourniture d'outillage	INFRATECH	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
99	FOUT111466	Fourniture d'outillage	SICAME BENELUX	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
100	FOUT113683	Fourniture d'outillage	UFTTOOLS-UFTLAS	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
101	FOUT113684	Fourniture d'outillage	JANSSENS	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
102	FOUT113685	Fourniture d'outillage	CYNERPRO	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
103	FPE1000256	Fourniture de tubes en polyéthylène et accessoires	CABLERIE D'EUPEN	Procédure négociée basée sur un système de qualification - Secteurs spéciaux
104	FPE1000518	Fourniture de tubes en polyéthylène et accessoires	DYKA PIPE PLASTIC	Procédure négociée basée sur un système de qualification - Secteurs spéciaux
105	FPE1000700	Fourniture de tubes en polyéthylène et accessoires	GEORG FISCHER	Procédure négociée basée sur un système de qualification - Secteurs spéciaux
106	FPE1001554	Fourniture de tubes en polyéthylène et accessoires	VIGOTEC AKATHERM	Procédure négociée basée sur un système de qualification - Secteurs spéciaux
107	FREG014582	Fourniture des tableaux BT et réglettes	GE INDUSTRIAL BELGIUM	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
108	FREG020751	Fourniture des tableaux BT et réglettes	GUILLAUME	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
109	FRES711733	Fourniture, installation et maintenance d'un réseau de radiocommunication synchrone dans la région du Brabant Wallon	ZENITEL BELGIUM	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
110	FTAB010751	Fourniture des tableaux BT et réglettes	GUILLAUME	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux

N°	Contrat	Libellé du contrat	Société	Procédure secteur
111	FTAC110136	Fourniture de tubes en acier pour réseaux gaz	BG PIPE	Procédure négociée basée sur un système de qualification - Secteurs spéciaux
112	FTAC110831	Fourniture de tubes en acier pour réseaux gaz	INDUTUBE	Procédure négociée basée sur un système de qualification - Secteurs spéciaux
113	FTAC114639	Fourniture de tubes en acier pour réseaux gaz	SOCOTUB	Procédure négociée basée sur un système de qualification - Secteurs spéciaux
114	FUS0014191	Fourniture de fusibles BT & MT	ELECOM	Procédure négociée basée sur un système de qualification - Secteurs spéciaux
115	FUS0014196	Fourniture de fusibles BT & MT	GUILLAUME	Procédure négociée basée sur un système de qualification - Secteurs spéciaux
116	FVCG000838	Fourniture de robinets pour compteurs de gaz	INOFER	Procédure négociée basée sur un système de qualification - Secteurs spéciaux
117	FVCG001694	Fourniture de robinets pour compteurs de gaz	SEPPELFRIKKE ARMATUREN	Procédure négociée basée sur un système de qualification - Secteurs spéciaux
118	GEN11368	Fourniture de générateurs TCC	CONTIGEA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
119	GOL1412272	Fourniture du matériel, montage et mise en service des installations complètes pour assurer la télé-relève des compteurs de gaz enregistrant une consommation supérieure à 1.000.000 m³ par an	ELSTER	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
120	GOL1434272	Fourniture du matériel, montage et mise en service des installations complètes pour assurer la télé-relève des compteurs de gaz enregistrant une consommation supérieure à 1.000.000 m³ par an	ELSTER	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
121	GPS1100241	Fourniture de GPS	GARMIN BELUX	Procédure négociée sans publicité - Secteurs spéciaux
122	GRBBW12017	Travaux de Raccordements (nouveaux et renouvellements) et travaux sur compteurs/branchements (remplacement de compteurs, pose de compteurs à prépaiement) sur les réseaux existants d'électricité et de gaz dans les provinces wallonnes	FODETRA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
123	GRBBW12035	Travaux de Raccordements (nouveaux et renouvellements) et travaux sur compteurs/branchements (remplacement de compteurs, pose de compteurs à prépaiement) sur les réseaux existants d'électricité et de gaz dans les provinces wallonnes	Ets DEMOL	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
124	GRBBW12156	Travaux de Raccordements (nouveaux et renouvellements) et travaux sur compteurs/branchements (remplacement de compteurs, pose de compteurs à prépaiement) sur les réseaux existants d'électricité et de gaz dans les provinces wallonnes	FJC METUBEL	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
125	GSAWA11089	Gestion des sites d'antennes	CONTROLE INDUSTRIEL BELGE	Procédure négociée sans publicité - Secteurs spéciaux
126	ICD0211227	Fourniture d'indicateurs de courant de défaut à installer sur réseau MT (6 kV à 15 kV).	NORTROLL BNL	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
127	ICD0311228	Fourniture d'indicateurs de courant de défaut à installer sur réseau MT (6 kV à 15 kV).	ELECTRO ENGINEERING JANSEN	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
128	ICD0411230	Fourniture d'indicateurs de courant de défaut à installer sur réseau MT (6 kV à 15 kV).	SCHNEIDER ELECTRIC	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux

N°	Contrat	Libellé du contrat	Société	Procédure secteur
129	ICD0611230	Fourniture d'indicateurs de courant de défaut à installer sur réseau MT (6 kV à 15 kV).	SCHNEIDER ELECTRIC	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
130	INFWA09219	Service d'entretien PC	IRIS CLEANING SERVICES	Procédure négociée sans publicité - Secteurs spéciaux
131	INO0115177	Fourniture de feuilards et accessoires, outils et gaines de protection pour remontées aéro-souterraines	INFRATECH	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
132	INO0215315	Fourniture de feuilards et accessoires, outils et gaines de protection pour remontées aéro-souterraines	SADINTER	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
133	LAABW11006	Eclairage public dans la région du Brabant Wallon	ETEC	Appel d'offres restreint - Secteurs classiques
134	LAABW11008	Eclairage public dans la région du Brabant Wallon	GENETEC	Appel d'offres restreint - Secteurs classiques
135	LAABW11071	Eclairage public dans la région du Brabant Wallon	WAUTHIER CTP	Appel d'offres restreint - Secteurs classiques
136	LAABW11209	Eclairage public dans la région du Brabant Wallon	VSE	Appel d'offres restreint - Secteurs classiques
137	PAR0010240	Fourniture de parafoudres à oxydes de Zinc pour réseaux de distribution MT	TYCO ELECTRONICS RAYCHEM	Procédure négociée sans publicité - Secteurs spéciaux
138	PCE0110199	Fourniture de portes de cabines électriques et autres éléments de menuiserie métallique	Etablissements BOUTON	Procédure négociée sans publicité - Secteurs spéciaux
139	PCE0810199	Fourniture de portes de cabines électriques et autres éléments de menuiserie métallique	Etablissements BOUTON	Procédure négociée sans publicité - Secteurs spéciaux
140	PCE0910198	Fourniture de portes de cabines électriques et autres éléments de menuiserie métallique	DEVILLE J.	Procédure négociée sans publicité - Secteurs spéciaux
141	PCI1W11006	Travaux de placement de compteurs E & G intelligents dans les régions du Brabant Wallon et du Luxembourg (Projet pilote)	ETEC	Procédure négociée sans publicité - Secteurs spéciaux
142	PCI2W11171	Travaux de placement de compteurs E & G intelligents dans les régions du Brabant Wallon et du Luxembourg (Projet pilote)	FODETRA-DIERICKX	Procédure négociée sans publicité - Secteurs spéciaux
143	POT0013210	Fourniture de poteaux en béton précontraint	BELGIAN POLES MANUFACTURERS	Procédure négociée basée sur un système de qualification - Secteurs spéciaux
144	REG0010110	Fourniture de régulateurs et écrêteurs	EMMER SERVICE	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
145	REG0010114	Fourniture de régulateurs et écrêteurs	COGEGAZ	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
146	REG0010177	Fourniture de régulateurs et écrêteurs	INFRATECH	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
147	REG0010192	Fourniture de régulateurs et écrêteurs	IMBEMA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
148	REI1501188	Services de recouvrement d'impayés	IURIS-LINK	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
149	REI1506187	Services de recouvrement d'impayés	CONTENTIA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
150	REPBW11006	Marché de travaux de recensement (visite généralisée) de l'éclairage public dans toutes les intercommunales mixtes wallones sauf IEH	ETEC	Appel d'offres restreint - Secteurs classiques
151	REPBW11010	Marché de travaux de recensement (visite généralisée) de l'éclairage public dans toutes les intercommunales mixtes wallones sauf IEH	FABRICOM INFRA SUD	Appel d'offres restreint - Secteurs classiques
152	REPBW11071	Marché de travaux de recensement (visite généralisée) de l'éclairage public dans toutes les intercommunales mixtes wallones sauf IEH	WAUTHIER CTP	Appel d'offres restreint - Secteurs classiques
153	REPBW11164	Marché de travaux de recensement (visite généralisée) de l'éclairage public dans toutes les intercommunales mixtes wallones sauf IEH	CONSTRUCT TIME	Appel d'offres restreint - Secteurs classiques
154	RTC0513189	Fourniture de récepteurs de télécommande centralisée	LANDIS & GYR	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
155	SLGEBW2148	Service de location de groupes électrogènes	GROUP V.D.R.T.	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux

N°	Contrat	Libellé du contrat	Société	Procédure secteur
156	SPOT60379	Fourniture de bandes anti-corrosion	POLYTEC	Procédure négociée sans publicité - Secteurs spéciaux
157	STRWA11178	Service de transport et manutention de matériel	MONDIA EUPEN	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
158	TIF14103	Fourniture de boulonnerie et visserie	ATELIER DERUELLE	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
159	TOPBW10159	Service de topographie planimétrique dans la région du Brabant Wallon	ATG ENGINEERING	Procédure négociée sans publicité - Secteurs spéciaux
160	TOPBW10161	Service de topographie planimétrique dans la région du Brabant Wallon	H&H	Procédure négociée sans publicité - Secteurs spéciaux
161	TRA0014215	Fourniture de transformateurs de distribution	IEO TRANSFORMATOREN	Procédure négociée basée sur un système de qualification - Secteurs spéciaux
162	TRA0014224	Fourniture de transformateurs de distribution	SIEMENS	Procédure négociée basée sur un système de qualification - Secteurs spéciaux
163	TRA0014247	Fourniture de transformateurs de distribution	CG POWER SYSTEMS BELGIUM	Procédure négociée basée sur un système de qualification - Secteurs spéciaux
164	TRA0014248	Fourniture de transformateurs de distribution	ABB	Procédure négociée basée sur un système de qualification - Secteurs spéciaux
165	TRA0014249	Fourniture de transformateurs de distribution	FRANCE TRANSFO	Procédure négociée basée sur un système de qualification - Secteurs spéciaux
166	TRA0014250	Fourniture de transformateurs de distribution	SADINTER	Procédure négociée basée sur un système de qualification - Secteurs spéciaux
167	TRP14177	Fourniture de trapillons en fonte ou synthétiques	INFRATECH	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
168	VAC13110	Fourniture de robinets en acier pour réseaux gaz	EMMER SERVICE	Procédure négociée basée sur un système de qualification - Secteurs spéciaux
169	VAC13280	Fourniture de robinets en acier pour réseaux gaz	SODECO VALVES BELGIUM	Procédure négociée basée sur un système de qualification - Secteurs spéciaux
170	VEHB601659	Service de gestion de flotte de véhicules utilitaires	AXUS BELGIUM	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
171	VIS1412423	Fourniture de boulonnerie et visserie	PENNOIT - GROOTAERT	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
172	VPL0114303	Fourniture de véhicules utilitaires dont la masse maximale autorisée est supérieure à 3,5 T	RENAULT V.I. BELGIQUE	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
173	VPL0214301	Fourniture de véhicules utilitaires dont la masse maximale autorisée est supérieure à 3,5 T	IVECO BELGIUM	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
174	XRABW12006	Travaux de remplacement des conduites acier, éternit ou fonte par des conduites en PE ou acier (y compris raccords) et pose de câbles dans la région du Brabant Wallon	ETEC	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
175	XRABW12010	Travaux de remplacement des conduites acier, éternit ou fonte par des conduites en PE ou acier (y compris raccords) et pose de câbles dans la région du Brabant Wallon	FABRICOM INFRA SUD	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
176	XRABW12015	Travaux de remplacement des conduites acier, éternit ou fonte par des conduites en PE ou acier (y compris raccords) et pose de câbles dans la région du Brabant Wallon	CAPPAL	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux

N°	Contrat	Libellé du contrat	Société	Procédure secteur
177	XRABW12017	Travaux de remplacement des conduites acier, éternit ou fonte par des conduites en PE ou acier (y compris raccordements) et pose de câbles dans la région du Brabant Wallon	FODETRA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
178	XRABW12035	Travaux de remplacement des conduites acier, éternit ou fonte par des conduites en PE ou acier (y compris raccordements) et pose de câbles dans la région du Brabant Wallon	Ets DEMOL	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
179	XRABW12158	Travaux de remplacement des conduites acier, éternit ou fonte par des conduites en PE ou acier (y compris raccordements) et pose de câbles dans la région du Brabant Wallon	HOTTAT & DELVAUX	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
180	XRABW12221	Travaux de remplacement des conduites acier, éternit ou fonte par des conduites en PE ou acier (y compris raccordements) et pose de câbles dans la région du Brabant Wallon	AQUAENERGIA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
181	XRBBW10006	Travaux de raccordement de nouveaux clients et de renouvellement de branchements sur les réseaux de distribution BT et Gaz dans la région du Brabant Wallon	ETEC	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
182	XRBBW10007	Travaux de raccordement de nouveaux clients et de renouvellement de branchements sur les réseaux de distribution BT et Gaz dans la région du Brabant Wallon	FABRICOM	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
183	XRBBW10010	Travaux de raccordement de nouveaux clients et de renouvellement de branchements sur les réseaux de distribution BT et Gaz dans la région du Brabant Wallon	FABRICOM INFRA SUD	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
184	XRBBW10017	Travaux de raccordement de nouveaux clients et de renouvellement de branchements sur les réseaux de distribution BT et Gaz dans la région du Brabant Wallon	FODETRA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
185	XRBBW10035	Travaux de raccordement de nouveaux clients et de renouvellement de branchements sur les réseaux de distribution BT et Gaz dans la région du Brabant Wallon	Ets DEMOL	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
186	XRBBW10156	Travaux de raccordement de nouveaux clients et de renouvellement de branchements sur les réseaux de distribution BT et Gaz dans la région du Brabant Wallon	FJC METUBEL	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
187	XRBBW12006	Travaux de Raccordements (nouveaux et renouvellements) et travaux sur compteurs/branchements (remplacement de compteurs, pose de compteurs à prépaiement) sur les réseaux existants d'électricité et de gaz dans les provinces wallonnes	ETEC	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
188	XRBBW12010	Travaux de Raccordements (nouveaux et renouvellements) et travaux sur compteurs/branchements (remplacement de compteurs, pose de compteurs à prépaiement) sur les réseaux existants d'électricité et de gaz dans les provinces wallonnes	FABRICOM INFRA SUD	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
189	XRBBW12035	Travaux de Raccordements (nouveaux et renouvellements) et travaux sur compteurs/branchements (remplacement de compteurs, pose de compteurs à prépaiement) sur les réseaux existants d'électricité et de gaz dans les provinces wallonnes	Ets DEMOL	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
190	XRBBW12156	Travaux de Raccordements (nouveaux et renouvellements) et travaux sur compteurs/branchements (remplacement de compteurs, pose de compteurs à prépaiement) sur les réseaux existants d'électricité et de gaz dans les provinces wallonnes	FJC METUBEL	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
191	XRBBW12171	Travaux de Raccordements (nouveaux et renouvellements) et travaux sur	FODETRA-DIERICKX	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux

N°	Contrat	Libellé du contrat	Société	Procédure secteur
		compteurs/branchements (remplacement de compteurs, pose de compteurs à prépaiement) sur les réseaux existants d'électricité et de gaz dans les provinces wallonnes		
192	XSABW10006	Travaux de poses de canalisations souterraines (câbles et conduites) dans la région du Brabant Wallon	ETEC	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
193	XSABW10010	Travaux de poses de canalisations souterraines (câbles et conduites) dans la région du Brabant Wallon	FABRICOM INFRA SUD	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
194	XSABW10014	Travaux de poses de canalisations souterraines (câbles et conduites) dans la région du Brabant Wallon	TMS	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
195	XSABW10015	Travaux de poses de canalisations souterraines (câbles et conduites) dans la région du Brabant Wallon	CAPPAL	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
196	XSABW10017	Travaux de poses de canalisations souterraines (câbles et conduites) dans la région du Brabant Wallon	FODETRA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
197	XSABW10025	Travaux de poses de canalisations souterraines (câbles et conduites) dans la région du Brabant Wallon	ETWAL	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
198	XSABW10039	Travaux de poses de canalisations souterraines (câbles et conduites) dans la région du Brabant Wallon	GREBAT	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
199	XSABW10046	Travaux de poses de canalisations souterraines (câbles et conduites) dans la région du Brabant Wallon	PLATTEAU CONDUITES	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
200	XSABW10051	Travaux de poses de canalisations souterraines (câbles et conduites) dans la région du Brabant Wallon	TRAVOCO	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
201	XSABW10162	Travaux de poses de canalisations souterraines (câbles et conduites) dans la région du Brabant Wallon	HOTTON TRAVAUX	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
202	XSABW3006A	Marché de travaux de poses de canalisations souterraines (câbles et conduites) dans toute la Wallonie	ETEC	Procédure négociée sans publicité - Secteurs spéciaux
203	XSABW3010A	Marché de travaux de poses de canalisations souterraines (câbles et conduites) dans toute la Wallonie	FABRICOM INFRA SUD	Procédure négociée sans publicité - Secteurs spéciaux
204	XSABW3015A	Marché de travaux de poses de canalisations souterraines (câbles et conduites) dans toute la Wallonie	CAPPAL	Procédure négociée sans publicité - Secteurs spéciaux
205	XSABW3017A	Marché de travaux de poses de canalisations souterraines (câbles et conduites) dans toute la Wallonie	FODETRA	Procédure négociée sans publicité - Secteurs spéciaux
206	XSABW3025A	Marché de travaux de poses de canalisations souterraines (câbles et conduites) dans toute la Wallonie	ETWAL	Procédure négociée sans publicité - Secteurs spéciaux
207	XSABW3035A	Marché de travaux de poses de canalisations souterraines (câbles et conduites) dans toute la Wallonie	Ets DEMOL	Procédure négociée sans publicité - Secteurs spéciaux
208	XSABW3049A	Marché de travaux de poses de canalisations souterraines (câbles et conduites) dans toute la Wallonie	VERBRAEKEN CONSTRUCTION	Procédure négociée sans publicité - Secteurs spéciaux
209	XSABW3162A	Marché de travaux de poses de canalisations souterraines (câbles et conduites) dans toute la Wallonie	HOTTON TRAVAUX	Procédure négociée sans publicité - Secteurs spéciaux
210	XSBW12017	Défauts et fuites région du Brabant Wallon	FODETRA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
211	XSBW12035	Défauts et fuites région du Brabant Wallon	Ets DEMOL	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
212	XSBW12156	Défauts et fuites région du Brabant Wallon	FJC METUBEL	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
213	XSBW12006	Défauts et fuites région du Brabant Wallon	ETEC	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
214	XSPBW10006	Travaux de poses de canalisations souterraines (câbles et conduites) dans la région du Brabant Wallon	ETEC	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
215	XSPBW10015	Travaux de poses de canalisations souterraines (câbles et conduites) dans la région du Brabant Wallon	CAPPAL	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
216	XSPBW10017	Travaux de poses de canalisations souterraines (câbles	FODETRA	Procédure négociée avec publicité -

N°	Contrat	Libellé du contrat	Société	Procédure secteur
		et conduites) dans la région du Brabant Wallon		Secteurs spéciaux
217	XSPBW10035	Travaux de poses de canalisations souterraines (câbles et conduites) dans la région du Brabant Wallon	Ets DEMOL	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
218	XSPBW10156	Travaux de poses de canalisations souterraines (câbles et conduites) dans la région du Brabant Wallon	FJC METUBEL	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
219	XSPBW10245	Travaux de poses de canalisations souterraines (câbles et conduites) dans la région du Brabant Wallon	TPP CONSTRUCT	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
220	XSPBW3006P	Marché de travaux de poses de canalisations souterraines (câbles et conduites) dans toute la Wallonie	EETC	Procédure négociée sans publicité - Secteurs spéciaux
221	XSPBW3010P	Marché de travaux de poses de canalisations souterraines (câbles et conduites) dans toute la Wallonie	FABRICOM INFRA SUD	Procédure négociée sans publicité - Secteurs spéciaux
222	XSPBW3017P	Marché de travaux de poses de canalisations souterraines (câbles et conduites) dans toute la Wallonie	FODETRA	Procédure négociée sans publicité - Secteurs spéciaux
223	XSPBW3035P	Marché de travaux de poses de canalisations souterraines (câbles et conduites) dans toute la Wallonie	Ets DEMOL	Procédure négociée sans publicité - Secteurs spéciaux
224	XSPBW3039P	Marché de travaux de poses de canalisations souterraines (câbles et conduites) dans toute la Wallonie	GREBAT	Procédure négociée sans publicité - Secteurs spéciaux
225	XSPBW3156P	Marché de travaux de poses de canalisations souterraines (câbles et conduites) dans toute la Wallonie	FJC METUBEL	Procédure négociée sans publicité - Secteurs spéciaux
226	XSPBW3158P	Marché de travaux de poses de canalisations souterraines (câbles et conduites) dans toute la Wallonie	HOTTAT & DELVAUX	Procédure négociée sans publicité - Secteurs spéciaux
227	XTOPZO0123	Service de topographie planimétrique	GEOBE	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
228	XTOPZO0159	Service de topographie planimétrique	ATG ENGINEERING	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux
229	MP.SEDILEC.2011	Financement de la réduction de fonds propres 2011 (application des directives du régulateur), des nouveaux investissements et du renouvellement des emprunts en cours	CBC, DEXIA, ING	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux

## XI. GLOSSAIRE

<b>AGW</b>	Arrêté du Gouvernement wallon
<b>CàB</b>	Compteur à budget
<b>CAP</b>	Actif financier appartenant à la famille des options sur taux d'intérêts
<b>CICC</b>	Contact fédéral Informations Câbles et Conduites
<b>CREG</b>	<b>Commission de Régulation de l'Électricité et du Gaz</b> Organisme autonome, investi d'une mission de conseil auprès des autorités publiques en ce qui concerne l'organisation et le fonctionnement des marchés libéralisés de l'électricité et du gaz et d'une mission de surveillance et de contrôle de l'application des lois et réglementations y relatives
<b>CWaPE</b>	<b>Commission wallonne pour l'Énergie</b> Organisme responsable de la régulation du marché régional du gaz et de l'électricité en Région wallonne
<b>EANDIS</b>	EANDIS est l'opérateur chargé, notamment de l'exploitation des réseaux de distribution d'électricité et de gaz pour le compte des GRD mixtes flamands
<b>EP</b>	Eclairage public
<b>ELIA</b>	Gestionnaire de réseau de transport d'électricité
<b>Fluxys</b>	Gestionnaire de réseau de transport de gaz naturel
<b>GPRS</b>	Support de transmission de données utilisant la technologie GSM
<b>GRD</b>	Gestionnaire de réseau de distribution
<b>GRT</b>	Gestionnaire de réseau de transport
<b>IDEG</b>	Intercommunale d'Électricité et du Gaz en Province de Namur
<b>IEH</b>	Intercommunale d'Électricité du Hainaut
<b>IGH</b>	Intercommunale du Gaz du Hainaut
<b>INDEX'IS</b>	Société filiale d'ORES et d'EANDIS. Sa mission consiste à gérer et traiter les données de comptage des GRD associés via l'application informatique IMDMS
<b>INFRAx</b>	Opérateur assurant la gestion des réseaux (gaz naturel, électricité, télévision par le câble et/ou réseau d'égouttage) sur le territoire des communes associées en Interelectra, Iveg ou WVEM
<b>INTEREST</b>	Intercommunale d'Électricité des Régions de l'Est
<b>INTERLUX</b>	Intercommunale pour la distribution d'énergie dans la Province de Luxembourg
<b>INTERMIXT</b>	Etablissement d'utilité publique regroupant tous les mandataires représentant les communes dans les intercommunales mixtes de distribution d'électricité, de gaz naturel et de télédistribution
<b>INTERMOSANE</b>	Intercommunale mixte de distribution de l'Électricité en Province de Liège
<b>IRAB</b>	Détermination de la valeur initiale des capitaux investis au 31.12.2001 en électricité et au 31.12.2002 en gaz
<b>ISO</b>	Organisation internationale de normalisation
<b>IT</b>	Réseau informatique
<b>OLO</b>	Obligations linéaires
<b>ORES</b>	ORES est l'opérateur chargé, notamment, de l'exploitation des réseaux de distribution d'électricité et de gaz naturel dans 200 communes en Région wallonne au nom et pour le compte des huit intercommunales mixtes
<b>OSP</b>	<b>Obligations de Service Public</b> Obligations imposées par les autorités publiques à une entreprises qui, si elle prenait uniquement en compte ses propres intérêts commerciaux, ne les assumerait pas ou ne les assumerait pas de la même façon ou à des conditions similaires
<b>PTA</b>	Poste de transformation aérien

<b>RAB</b>	Regulated Asset Base Valeur de l'immobilisé servant de base à la rémunération de celui-ci
<b>REDI</b>	Réseaux Electriques Durables et Intelligents
<b>RH</b>	Ressources Humaines
<b>RTNR</b>	Redevance Transit Non Relevée
<b>SIBELGA</b>	GRD mixte de distribution de gaz et d'électricité et de gaz naturel de la région de Bruxelles-Capitale
<b>SIMOGEL</b>	Intercommunale pour la distribution du gaz et de l'électricité dans la région de Mouscron
<b>TCC</b>	<b>TéléCommande Centralisée</b> Signal envoyé au départ des postes HT/MT sur les réseaux électriques pour effectuer notamment les changements de tarif des compteurs bi-horaires ou pour activer les compteurs exclusifs de nuit
<b>TECTEO</b>	Opérateur public wallon regroupant la distribution d'électricité et de gaz dans certaines communes de la Province de Liège et la câblodistribution sur le territoire wallon
<b>URD</b>	Utilisation de Réseau de distribution
<b>URE</b>	<b>Utilisation Rationnelle de l'Energie</b> Le terme U.R.E recouvre un ensemble d'actions visant à utiliser au mieux les ressources énergétiques dans les différents champs d'activité de notre société. Par exemple : améliorer la performance énergétique d'équipements existants (machines, bâtiments, etc..) par une gestion efficace ; maîtriser, voire diminuer les consommations énergétiques par des mesures comportementales ; mettre en œuvre les technologies et techniques les plus efficaces énergétiquement dans les différentes fonctions d'un bâtiment, d'une entreprise, etc..
<b>WACC</b>	<b>Weighted Average Cost of Capital</b> Coût moyen pondéré du capital calculé comme la moyenne pondérée du coût des capitaux propres et du coût de l'endettement net d'une entreprise. La CREG utilise le WACC comme base de calcul du bénéfice régulé des gestionnaires de réseaux de transport et de distribution en pondérant la RAB par ce taux

#### SYMBOLES

<b>kWh</b>	Kilowattheure 1 kWh = mille Wh	<b>MWh</b>	Mégawattheure 1 MWh = mille kWh	<b>GWh</b>	Gigawattheure 1 GWh = 1 million de kWh
<b>BT</b>	Basse Tension (230 v et 400 v)	<b>MT</b>	Moyenne Tension (1 et 30 kV)	<b>Ht</b>	Haute Tension (36 à 220 kV)
<b>BP</b>	Basse pression (<0,1 bar)	<b>MP</b>	Moyenne pression (0,1 à 15 bar)	<b>HP</b>	Haute pression (>15 bar)

Milliers d'euros : **k€**  
Millions d'euros : **M€**

## XII. INFORMATIONS

### **Société exploitante :**

ORES scrl  
Avenue Jean Monnet 2 – 1348 LOUVAIN-LA-NEUVE  
Tél : 078/15.78.01  
<http://www.ores.net>  
[contact@ores.net](mailto:contact@ores.net)

### **Rapport annuel :**

Notre rapport annuel est disponible sur le site [www.sedilec.be](http://www.sedilec.be)